



Rapport de développement durable 2024



BEKB

BCBE



Rapport de développement durable 2024

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées, deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils contiennent se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2024.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe au compte de résultat ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner, conjointement avec le Rapport de gestion, une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque. La BCBE aborde tous les principaux sujets liés au développement durable.

Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Conforme aux normes précitées, ce dernier porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le rapport sur les questions non financières (cf. art. 964a ss CO, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), est intégré au Rapport de développement durable. Les rubriques « Index CO » et « Indice TCFD » indiquent de manière succincte où trouver les informations demandées (cf. [Rapport de développement durable > Index CO](#) et [Rapport de développement durable > Index TCFD](#)).

Les informations présentées dans le Rapport de développement durable se rapportent à la maison mère de la BCBE. Lorsque cela s'avère pertinent au sens de l'art. 964a ss CO, des informations relatives à la filiale aity SA les complètent (en fin de rubrique). Au 31 décembre 2024, aity SA n'appartenait pas au périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes d'évaluation et d'inscription au bilan > Périmètre de consolidation](#)). aity SA ne dispose pas d'une politique de durabilité qui lui est propre, la société étant intégrée, avec ses quelque 300 collaboratrices et collaborateurs, dans les structures et les processus de la BCBE.

Certains chiffres-clés figurant dans le Rapport de développement durable ont été soumis à un audit externe (cf. [Rapport de développement durable > Audit externe](#) et [Rapport de](#)

développement durable > Audit externe du bilan écologique). Tous les processus de la BCBE sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise, ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann, Manuela Leuzinger

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler, Rahel Nyffeler, Republica AG

Couverture : des membres du personnel de la BCBE plantent des chênes avec des écolières et des écoliers

© Mars 2025

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2025

Récits



La BCBE s'engage en faveur de sa clientèle, de son personnel, de ses actionnaires et de l'espace économique des cantons de Berne et de Soleure.



Découvrez quatre récits qui mettent en lumière l'engagement de la BCBE :
report.bekb.ch/2024/fr/recits

Sommaire

Généralités

Avant-propos	9
Développement durable : les points forts	11
Gestion du développement durable	15
Stratégie et objectifs de développement durable	24
Thèmes pertinents	35
Pratiques commerciales	37
Protection des données	45

Pour la clientèle

Pratiques de conseil et de vente	49
Placements	54
Crédits	63

Pour le personnel

Conditions de travail et culture d'entreprise	70
Formation initiale et continue	82
Diversité et égalité des chances	88

Pour la région

Économie régionale	94
Intérêt général	100

Pour l'environnement

Changement climatique	107
Écologie d'entreprise	131

Annexes

Index GRI	146
Index CO	153
Index TCFD	155
Audit externe	158

Généralités

Avant-propos	9
Développement durable : les points forts	11
Gestion du développement durable	15
Stratégie et objectifs de développement durable	24
Thèmes pertinents	35
Pratiques commerciales	37
Protection des données	45

Le développement durable : partie intégrante de la politique d'affaires



Armin Brun (CEO) et Antoinette Hunziker-Ebneter (présidente du Conseil d'administration)

Chère lectrice, cher lecteur,

La politique d'affaires à long terme de la BCBE a un impact sur les activités et l'état d'esprit des membres de notre personnel depuis de nombreuses années. Entreprise responsable, la BCBE s'appuie sur ses valeurs : l'engagement, le développement durable et la confiance. Le code de conduite et la Charte de développement durable nous guident aussi dans nos actions. À cet égard, nous mettons un point d'honneur à traiter équitablement nos partenaires, à privilégier des canaux de distribution proches de la clientèle et à pratiquer une politique d'achat et de vente responsable.

La BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre l'Alliance bancaire Net Zéro (Net-Zero Banking Alliance, NZBA) des Nations Unies. Nous nous engageons ainsi à réduire à zéro net les émissions de nos portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050 et à contribuer à une économie plus respectueuse du climat avec tous les acteurs impliqués. En 2023 et 2024, nous avons défini des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 pour notre portefeuille hypothécaire, notre portefeuille de placements et nos émissions opérationnelles. Nous publions

dans le présent rapport les émissions correspondantes et les feuilles de route de zéro émission nette. Vous découvrirez les autres objectifs que la BCBE poursuit dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable sous les rubriques Stratégie et objectifs de développement durable et Perspectives.

Notre engagement en faveur d'une économie durable est reconnu : l'agence de notation de développement durable ISS ESG décerne le label de qualité « Prime » à la BCBE depuis 2010. Notre banque compte ainsi parmi les figures de proue dans le domaine social et écologique. La BCBE se classe également parmi les meilleures banques dans la troisième « Notation WWF de la banque de détail suisse 2024 ». Début 2024, la BCBE s'est vu décerner le « Swiss Arbeitgeber Award » et le certificat « Fair-ON-Pay Advanced », qui souligne notre engagement en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement justes et équitables.

Dans les rapports annuels de 2024, nous vous présentons des personnes qui collaborent étroitement avec la BCBE afin de concrétiser leurs projets. Comme d'autres parties prenantes, elles accordent jour après jour leur confiance à notre établissement. Nous voulons être un partenaire bancaire fiable pour elles et entendons leur proposer, à l'avenir également, des prestations financières durables qui les séduisent.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

Développement durable : les points forts



Formules de placement à caractère durable

La BCBE renforce sans cesse son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables. Elle a accru la transparence de ses formules de placement en publiant des chiffres-clés relatifs au développement durable tels que les Swiss Climate Scores. La banque propose dans toutes les catégories de placement des fonds qui sont construits selon son approche en matière de développement durable. Elle tient également compte des critères de durabilité pour ses fonds de placement traditionnels (cf. [Placements](#)).



Financements à caractère durable

La BCBE finance des entreprises et des initiatives qui contribuent au développement durable. Son programme de soutien aux PME lui permet d'accompagner les petites et moyennes entreprises à chaque phase de leur cycle de vie. La BCBE a en outre mis en place myky, une plateforme consacrée à la propriété du logement durable, et a lancé les hypothèques myky qui proposent des taux d'intérêt avantageux et attrayants dans le but de favoriser les rénovations énergétiques. Elle contribue ainsi à réduire les émissions des immeubles qu'elle finance (cf. [Crédits](#)).



Employeur attractif

La BCBE offre des conditions de travail attrayantes, équitables et conciliables avec la vie privée. Elle s'engage en faveur de la formation des jeunes depuis de longues années. Elle encourage par ailleurs une culture de l'apprentissage ouverte et vivante et le développement de son personnel, assurant ainsi un haut niveau de savoir-faire et de professionnalisme. Détentrice du label « Friendly Work Space », elle prend des mesures de prévention et de promotion de la santé. Enfin, elle favorise la diversité et pratique l'égalité salariale entre hommes et femmes (cf. [Pour le personnel](#)).



Engagement en faveur de la région

À travers son fonds de soutien, la BCBE finance depuis 2018 des institutions et des projets régionaux qui ne poursuivent pas un but purement commercial. Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 668 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 7,4 millions de francs. La BCBE fait autant que possible appel à des fournisseurs établis dans son propre rayon d'activité. Elle collabore avec quelque 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure à qui elle confie plus de la moitié de son volume de commandes (cf. [Pour la région](#)).



Zéro émission nette

En adhérant à l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA) de l'ONU, la BCBE s'est engagée à réduire les émissions de ses portefeuilles de crédits et de placements à zéro net d'ici à 2050 et à contribuer à une économie respectueuse du climat. Elle publie les émissions financées par ces portefeuilles de crédits et de placements. En outre, elle a défini des objectifs climatiques en se fondant sur des données scientifiques pour les hypothèques, les placements et ses propres émissions opérationnelles (cf. [Changement climatique](#)).



Écologie d'entreprise

La BCBE a réduit de plus de la moitié l'empreinte de ses activités sur l'environnement au cours des vingt dernières années. Depuis 2013, elle achète uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Depuis 2011, elle compense ou neutralise les émissions de CO₂ résiduelles entièrement dans son propre espace économique. La banque contribue ainsi à la protection du climat, de même qu'au maintien de l'emploi dans la région. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a également défini un objectif intermédiaire de zéro émission nette d'ici 2030 fondé sur des données scientifiques pour ses émissions opérationnelles (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

Banque primée

Grâce à son engagement, la BCBE a obtenu de bons résultats à plusieurs évaluations réalisées par des organismes indépendants.

Aa2

L'évaluation de la BCBE par l'agence de notation Moody's demeure excellente, puisque la banque s'est vu attribuer la note « Aa2 » pour sa solvabilité à long terme et « Prime-1 » pour ses engagements à court terme (note maximale). La BCBE compte ainsi parmi les trois banques suisses les mieux notées par Moody's.



L'agence de notation de développement durable ISS ESG a décerné à la BCBE, chaque année depuis 2010, le label de qualité « Prime ». Dans son secteur d'activité, la banque compte ainsi parmi les figures de proue en offrant des prestations sociales et écologiques supérieures à la moyenne ; elle fait partie des douze meilleurs établissements évalués à l'échelle mondiale (sur 280 établissements).



Le WWF évalue régulièrement la performance environnementale d'entreprises issues de différentes branches. Dans le cadre de la « Notation WWF de la banque de détail suisse 2024 », les activités de quinze établissements financiers ont été analysées sous l'angle du développement durable. La BCBE figure une nouvelle fois dans le peloton de tête, comme ce fut déjà le cas lors des éditions 2016/2017 et 2020/2021.



En 2024, la BCBE a obtenu la note « AA » à la notation ESG de MSCI. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).¹

¹ The use by BEKB of any MSCI ESG Research LLC or its affiliates (« MSCI ») data, and the use of MSCI logos, trademarks, service marks or index names herein, do not constitute a sponsorship, endorsement, recommendation, or promotion of BEKB by MSCI. MSCI services and data are the property of MSCI or its information providers, and are provided 'as-is' and without warranty. MSCI names and logos are trademarks or service marks of MSCI.



Ethos accorde la meilleure note ESG à la BCBE en lui attribuant un « A+ ».



La BCBE s'est vu décerner la note « B » par Inrate, ce qui la place dans le meilleur quantile du secteur des services financiers. Inrate est un prestataire indépendant de notation du développement durable domicilié en Suisse.



La BCBE a été récompensée par le magazine économique *BILANZ* pour la seizième fois consécutive depuis l'introduction du classement Private Banking. En 2024, elle a de nouveau reçu le titre de « leader de longue date en matière de qualité ».



La gestion de la qualité et la gestion environnementale de la banque sont certifiées respectivement ISO 9001 depuis 2002 et ISO 14001 depuis 2004. Des audits externes menés chaque année confirment l'efficacité des systèmes de gestion de la BCBE.



Début 2024, la BCBE a été distinguée par le Swiss Arbeitgeber Award. Elle s'est hissée à la deuxième place dans la catégorie des grandes entreprises. Le classement est établi sur la base des résultats d'une enquête menée auprès du personnel selon une méthodologie scientifique. En effet, les collaboratrices et collaborateurs sont les personnes qui connaissent le mieux l'entreprise.



La BCBE verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre, et fait vérifier le respect de ce principe par une instance externe indépendante : la banque a été certifiée « Fair Compensation » de 2018 à 2021 et « Fair-ON-Pay » de 2022 à 2024. En 2024, elle a obtenu le certificat encore plus exigeant « Fair-ON-Pay Advanced ». Ces distinctions soulignent l'engagement de la BCBE en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement justes et équitables.



Depuis 2020, la BCBE possède le label « Friendly Work Space ». Ce label de qualité est décerné aux entreprises qui assurent à tous les niveaux une excellente gestion de la santé et créent ainsi les conditions optimales pour que les membres de leur personnel restent en bonne santé.



Depuis 2003, le site de Bienne bénéficie du « Label du bilinguisme », car il promeut le bilinguisme.

Gestion du développement durable

La BCBE considère que le développement durable fait partie intégrante de ses activités. C'est pourquoi les thèmes liés à la durabilité et les lignes directrices pour une réflexion et une action responsables à long terme sont ancrés dans les structures et processus de gestion et s'imposent à tous les membres du personnel dans leur domaine de responsabilité.

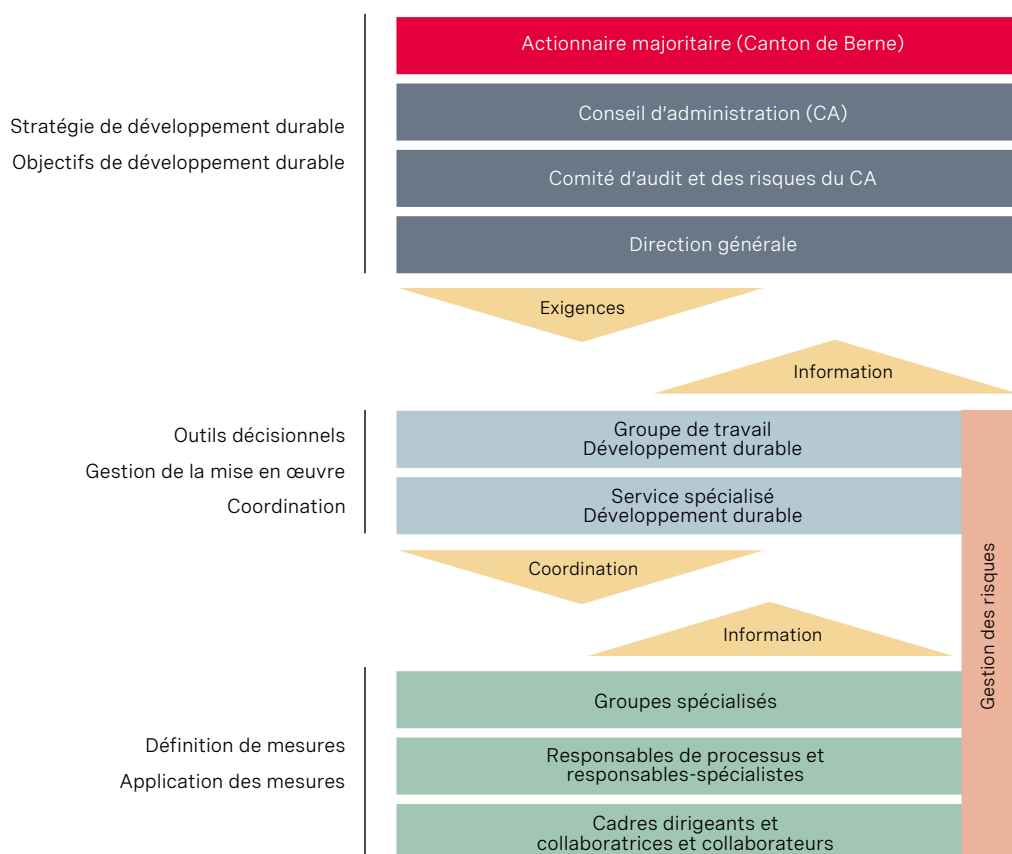


Illustration : gouvernance du développement durable de la BCBE (représentation schématique)

Compétences

Actionnaire majoritaire (Canton de Berne)

En tant qu'actionnaire majoritaire de la BCBE, le Canton de Berne définit les objectifs qu'il souhaite poursuivre avec sa participation ainsi que des **objectifs en matière de développement durable** et des objectifs sociaux et personnels dans la stratégie actionnariale. Les attentes du Canton de Berne sont abordées lors de réunions semestrielles entre la présidente du Conseil d'administration, le CEO et le Conseil d'État du Canton de Berne.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la **planification** stratégique et tactique **en matière de développement durable** ainsi que celle relative au changement climatique et aux risques et opportunités liés au changement climatique. Il en surveille aussi l'application. Il revient au Conseil d'administration d'approuver les feuilles de route de zéro émission nette (ou plans de transition) et d'en vérifier l'actualité ainsi que les objectifs intermédiaires et les indicateurs qui y sont définis. Le Conseil d'administration assure et surveille l'exécution et le respect de ces feuilles de route.

Lorsque cela est pertinent d'un point de vue stratégique, le Conseil d'administration décide de l'application d'une série de **règles** nationales ou internationales **en matière de développement durable** allant au-delà des exigences légales et réglementaires et de l'adhésion et de la participation à des initiatives axées sur le développement durable et la protection du climat. Il approuve le Rapport de développement durable destiné à l'Assemblée générale. Ce rapport inclut, outre le rapport sur tous les principaux sujets liés au développement durable en conformité avec les normes GRI, les rapports relatifs aux lois et ordonnances suivantes :

- loi fédérale complétant le Code civil suisse (Livre cinquième : Droit des obligations), art. 964a ss ;
- ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) ;
- ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, y compris les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Sous la direction d'Antoinette Hunziker-Ebnetter, experte reconnue en développement durable, le Conseil d'administration se penche régulièrement sur des enjeux de durabilité et consolide ainsi le savoir collectif acquis dans ce domaine.

Le développement durable était déjà un thème prioritaire lors de l'atelier stratégique organisé à l'automne 2020 : l'organe a, d'une part, étudié de manière approfondie la vision de la banque en matière de durabilité et la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit et, d'autre part, lancé une formation à large échelle sur ce thème. Depuis lors, le Conseil d'administration s'est penché à plusieurs reprises sur les questions climatiques dans le cadre des objectifs de zéro émission nette et a étoffé ses connaissances dans ce domaine. La prise en compte des risques et des opportunités climatiques a été abordée lors d'un atelier du Conseil d'administration à l'automne 2024.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a examiné les émissions financées par le portefeuille de placements et a approuvé les **objectifs climatiques (objectifs intermédiaires de zéro émission nette à l'horizon 2030)**.

Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration

Le comité d'audit et des risques évalue chaque année l'adéquation de la politique de risque tout en surveillant la mise en œuvre des stratégies de risque. Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques sont précisées dans les Règlements d'affaires et dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés aux sujets majeurs de développement durable font partie intégrante du cadre de gestion des risques du Groupe BCBE (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)).

Direction générale

La Direction générale est responsable de la **mise en œuvre opérationnelle** de la planification stratégique et tactique et des objectifs en matière de développement durable adoptés par le Conseil d'administration (y compris la gestion des répercussions du changement climatique). Elle veille à ce que toutes les règles applicables, telles que la politique en matière de crédits, de placements et de personnel de la banque, concordent avec cette stratégie et ces objectifs. Dans la Charte de développement durable, elle définit les objectifs spécifiques et les garde-fous applicables à l'échelle du Groupe BCBE.

Elle évalue chaque année l'utilité et l'**efficacité de la gestion du développement durable** et veille à ce que les moyens financiers et personnels requis à cette fin soient engagés. Elle prend des mesures correctives si nécessaire. En outre, elle vérifie que le Rapport de développement durable est exact et exhaustif et l'approuve à l'attention du Conseil d'administration.

Groupe de travail Développement durable

Le groupe de travail Développement durable interne à la BCBE émet des propositions pour le développement de la durabilité (par exemple des axes stratégiques, des objectifs, des mesures). De plus, il coordonne l'**application de la Charte de développement durable**, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage des mesures consécutives ou propose de telles mesures à la Direction générale. Le groupe de travail est composé de responsables des thématiques fortement liés au développement durable - notamment les responsables des placements à caractère durable et des secteurs Gestion des crédits, Personnel, Services d'infrastructure et Direction technique - ainsi que de représentants des unités commerciales. Les membres du groupe de travail sont chargés de proposer des mesures dans leur domaine, ou de favoriser et d'assister leur mise en œuvre, en impliquant les unités compétentes.

Service spécialisé Développement durable

Sur le plan organisationnel, le service spécialisé Développement durable (unité organisationnelle Développement durable / Gestion de la qualité, NAQM) est rattaché au Secrétariat CEO / CA, lequel rend compte directement au CEO. Il assure la **coordination des activités en lien avec le développement durable**, qui comprennent la direction du groupe de travail Développement durable, la planification, la mise en œuvre et le pilotage de mesures et d'initiatives visant à améliorer la performance du Groupe BCBE en matière de développement durable ainsi que le soutien des groupes spécialisés, des responsables de processus, des responsables-spécialistes et des collaboratrices et collaborateurs pour atteindre les objectifs définis dans la Charte de développement durable. Il veille par ailleurs, en collaboration avec la Communication d'entreprise, à ce que les rapports et la communication sur le développement durable soient efficaces et transparents.

Gestion des risques

Les processus de travail comprennent l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques. Les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés aux sujets majeurs de développement durable font **partie intégrante du cadre de gestion des risques du Groupe BCBE**. Les compétences, instruments et processus définis dans le Règlement « Concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque » sont donc également valables pour ces risques (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)).

L'unité organisationnelle Gestion des risques se charge de l'agrégation et du reporting des risques à l'échelle de la banque et assure la deuxième ligne de défense du contrôle des risques.

La situation de risque des risques financiers liés au changement climatique et les risques liés aux sujets majeurs de développement durable figurent dans le rapport « Contrôle des risques ».

Groupes spécialisés

Des groupes de spécialistes issus de divers secteurs et niveaux hiérarchiques sont chargés de gérer certains aspects du développement durable et **d'élaborer des solutions concrètes**. Il s'agit des groupes suivants :

- Groupe spécialisé Placements à caractère durable
- Groupe spécialisé Financements à caractère durable
- Groupe spécialisé Diversité

Au besoin, les tâches et compétences de ces groupes spécialisés sont précisées dans des réglementations internes complémentaires.

Responsables de processus et responsables-spécialistes

De nombreux aspects du développement durable (y compris les risques et opportunités liés au changement climatique) sont **intégrés aux processus commerciaux** et mis en œuvre au quotidien. Les responsables de processus et les responsables-spécialistes sont chargés, d'une part, d'engager des mesures spécifiques visant à améliorer la performance en matière de développement durable dans leur domaine de compétence ou dans leur domaine de responsabilité et, d'autre part, de respecter les exigences (réglementaires) tant internes qu'externes. Ils s'occupent aussi de sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs des processus.

Les concepts et modules de formation sont du ressort de chaque secteur.

Cadres dirigeants et collaboratrices et collaborateurs

Les cadres dirigeants sont responsables de **l'implantation et du respect des mesures définies** dans leur domaine de responsabilité. Ils veillent à ce que le personnel se conforme aux lignes directrices définies dans la Charte de développement durable et en applique les dispositions.

Flux d'informations

Le **Conseil d'administration** se penche régulièrement sur des sujets liés au développement durable et se prononce à ce sujet au moins cinq fois par an :

- deux fois par an sur la planification stratégique et tactique en matière de développement durable, ainsi que sur la gestion du développement durable, les objectifs et/ou la performance liés au développement durable (notamment sur des sujets liés au changement climatique et aux opportunités qui y sont associées) ;

- une fois par an sur les risques financiers liés au changement climatique et sur les risques liés aux sujets majeurs de développement durable (aspects intégrés au reporting de la gestion des risques [rapport « Contrôle des risques »]) ;
- deux fois par an sur le développement durable dans les opérations de crédit, y compris les répercussions du changement climatique (aspects intégrés depuis 2023 au reporting de la Gestion des crédits).

D'autres sujets en rapport avec le développement durable sont inscrits à l'ordre du jour en fonction des besoins et de l'actualité. Lors de chaque séance, le Conseil d'administration est informé par les membres de la Direction générale des événements et des projets en cours dans les différents départements. Les aspects du développement durable sont régulièrement abordés et traités.

Le rapport « Contrôle des risques », qui inclut également les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés aux sujets majeurs de développement durable, est présenté deux fois par an au **comité d'audit et des risques du Conseil d'administration** et à la Direction générale. Ce rapport est soumis au Conseil d'administration une fois par an.

Les **membres du groupe de travail Développement durable** rendent régulièrement compte de l'avancement de leurs travaux. Ils sont en échange étroit avec le service spécialisé Développement durable et sont les premiers interlocuteurs en la matière pour leur domaine de compétence. Le responsable du groupe de travail Développement durable soumet périodiquement, au moins une fois par an, à la Direction générale un rapport présentant le degré de réalisation des objectifs et des mesures ainsi que leur efficacité.

Contrôle

La BCBE garantit le respect et la **mise en œuvre correcte de ses concepts et de ses dispositions** dans le cadre de son système de gestion certifié ISO, du système de contrôle interne (SCI), de l'organisation de la compliance et du contrôle des risques (cf. [Rapport de gestion > Instruments d'information et de contrôle](#)). Cela inclut les concepts et les dispositions relatifs aux questions environnementales et sociales ainsi qu'aux intérêts des collaboratrices et collaborateurs, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption, les minerais de conflit et le travail des enfants. L'efficacité des mesures engagées est vérifiée de temps à autre sur la base des objectifs qui ont été définis par la BCBE dans sa Charte de développement durable (cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)). Toutes les mesures visant à atteindre zéro émission nette sont examinées et développées régulièrement. Les feuilles de route de zéro émission nette (ou plans de transition) sont complétées en cas de changements notables et sont mises à jour afin de garantir transparence et traçabilité.

Dialogue avec les parties prenantes

La BCBE tient à **entretenir des échanges réguliers et approfondis** avec ses parties prenantes afin d'identifier suffisamment tôt leurs besoins, leurs attentes et leurs exigences et d'y répondre. Elle a ainsi l'occasion d'observer et d'analyser les tendances et de définir les points forts et les points pouvant être améliorés. En maintenant un dialogue ouvert et transparent avec ses parties prenantes, la banque crée un climat de confiance propice à un partenariat sur le long terme. Par parties prenantes, la BCBE entend tous les acteurs économiques qui participent à la création de valeur de la banque ou qui entretiennent de manière significative des contacts avec celle-ci dans le cadre de ses activités.

Clientèle

La **relation entre la cliente ou le client et le coach financier attitré**, à la fois personne de confiance et interlocuteur direct, est essentielle dans le dialogue avec la clientèle. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptées aux besoins de la clientèle et à la relation avec elle. Les clientes et clients ont ainsi le choix entre différents canaux pour accéder aux prestations : les sites, le Centre clientèle et les services numériques (cf. Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés > Réseau de distribution et offres numériques).

La BCBE organise nombre d'**activités régionales destinées à la clientèle** ainsi que des manifestations. Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés sont menées régulièrement auprès de la Clientèle privée et de la Clientèle entreprises. De plus amples informations concernant la satisfaction de la clientèle et les instruments permettant de recueillir et de gérer les réactions des clientes et clients de la banque figurent sous la rubrique Satisfaction de la clientèle et qualité des services.



Lors du développement des produits également, la clientèle et les personnes intéressées sont impliquées très tôt dans les processus. C'est à cette fin que la **communauté de clientes et clients de la BCBE** a été créée. Fin 2024, elle comptait plus de 600 membres. Les besoins de la clientèle sont identifiés dans des groupes tests, des pistes sont proposées, des solutions sont mises au point, puis sont testées sur des prototypes. En 2024, la communauté de clientes et clients de la BCBE a participé à cinq enquêtes et quatre entretiens, a fourni environ 11 000 réponses à la BCBE et a transmis 29 idées et souhaits.

La clientèle est impliquée dans le développement des produits via la communauté de clientes et clients de la BCBE.

Personnel

La BCBE procède à une **enquête auprès des membres de son personnel** tous les trois ans ; cette enquête a été organisée la dernière fois durant l'été 2023. 83 % des collaboratrices et collaborateurs y ont participé. Avec une note de 78 (sur une échelle de 1 à 100), la satisfaction globale a progressé de deux points par rapport à l'enquête de 2020 ; l'engagement du personnel, une valeur importante pour la pérennité de la BCBE, s'est stabilisé à un haut niveau (note de 85). Ces résultats seront utilisés afin de faire évoluer la culture d'entreprise de la banque et de mettre en œuvre la Stratégie 2025.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil institutionnalisé de **management des idées**. La plateforme permet aux membres du personnel de soumettre des propositions d'amélioration, les meilleures idées étant récompensées à la fin de chaque année. Elle les encourage ainsi à faire preuve d'esprit d'entreprise. En 2024, 101 idées ont été soumises.

La **Commission du personnel** (COPE) de la BCBE défend les intérêts du personnel auprès des instances dirigeantes de la banque. Elle discute de requêtes importantes des collaboratrices et collaborateurs lors d'entretiens périodiques avec la présidente du Conseil d'administration, le CEO et des représentants de l'unité Personnel en vue d'y répondre. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, les requêtes ont avant tout trait à la satisfaction du personnel et aux changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation du personnel de la BCBE sont définis dans le « Règlement de la Commission du personnel ». La COPE fait office de courroie de transmission entre la BCBE et l'Association suisse des employés de banque (ASEB).



La manière dont la BCBE implique son personnel dans les processus de changement est décrite sous la rubrique Gestion des changements.

Actionnaires

Les actionnaires de la BCBE sont informés sur les activités de la banque au moyen des rapports annuel et semestriel, du Rapport de développement durable, d'Internet ou lors de l'Assemblée générale ou de manifestations. Ils peuvent en tout temps s'exprimer sur les activités et les produits de la banque. En outre, le responsable de l'unité **Investor Relations** se tient à leur écoute.

Un **dialogue institutionnalisé** et régulier est mené sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux avec le Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Deux séances d'information réunissant le Conseil-exécutif et la direction de la banque sont organisées chaque année.

L'**Assemblée générale** de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'une des parties prenantes ou de l'une de ses valeurs. Ainsi, des sujets tels que l'ancrage régional, le développement durable ou l'encouragement de la jeunesse ont été mis en avant. Il n'y a ni restriction du droit de vote ni transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a exigé de vote consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site Internet de la BCBE. Il présente de manière transparente les demandes et les propositions des actionnaires et les réponses qui ont été apportées.

L'Assemblée générale a eu lieu le 21 mai 2024 et a rassemblé quelque 2000 actionnaires.

L'Assemblée générale **se prononce de façon contraignante sur les rémunérations** versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale de 2024, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé par près de 96 % des voix (2023 : 96 %) et celui dédié à la rémunération de la Direction générale par 89 % des voix (2023 : 95 %).

En outre, le **Rapport de développement durable 2023** a été approuvé par 99 % des voix (2023 : 98 % ; vote consultatif).

Fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs et les partenaires sont engagés suite à des appels d'offres ou à des processus d'offres. Lors de la sélection des partenaires commerciaux et tout au long de la collaboration avec ces derniers, la banque formule des **attentes concrètes en matière de développement durable** et en assure le suivi (cf. [Approvisionnement](#)).

Des organes institutionnalisés assurent les échanges avec les principaux partenaires, garantissant ainsi le pilotage stratégique des partenariats et le bon fonctionnement de la collaboration opérationnelle.

Représentants de la société

L'État, les autorités, les médias et le public sont informés en premier lieu sur les processus de reporting de la BCBE, notamment au travers des communiqués de presse, des publications et des rapports légaux et réglementaires. Toute demande à ce sujet peut être adressée à la banque via le Service de presse. La banque mène en outre un **dialogue avec des groupes d'intérêts spécifiques**, tels que des organisations non gouvernementales, et profite de ces échanges pour comprendre leur point de vue et l'intégrer, le cas échéant, dans son développement.

aity SA

Les concepts, mesures et activités décrits sous cette rubrique et concernant le dialogue avec les parties prenantes s'appliquent par analogie à aity SA.

La BCBE est seule actionnaire et principale cliente d'aity SA. Par ailleurs, les directives et processus du personnel et les conditions d'engagement sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE, raison pour laquelle aity SA ne dispose ni d'autres concepts ni de mesures explicites destinés à protéger les différentes parties prenantes.

Stratégie et objectifs de développement durable

La BCBE s'engage depuis plus de vingt ans en faveur d'un développement durable. Sa stratégie est axée sur le succès à long terme : la banque table sur la création de valeur durable en lieu et place d'une maximisation des bénéfices à court terme. Elle contribue largement au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure.

Penser et agir à long terme

Avec sa politique d'affaires à long terme, la BCBE vise à établir un rapport sain entre son **succès économique** et son **engagement social et écologique** ainsi qu'à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. La gestion environnementale satisfait aux exigences de la norme ISO 14001 et fait partie intégrante de la stratégie de développement durable. Grâce à celle-ci, la banque peut notamment intégrer les aspects environnementaux (critères ESG) dans ses produits et services bancaires et assumer sa responsabilité d'entreprise envers son personnel et la société. Cette stratégie vise à réduire au minimum les effets négatifs sur le développement durable et à renforcer les effets positifs.

La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez sa clientèle. La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage et de travail.

Cette approche à long terme se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses **objectifs sur plusieurs années** sur la base du free cash-flow (de 450 millions à 550 millions de francs entre 2021 et 2025), qu'elle vise à réaliser un objectif de rentabilité raisonnable en prenant des risques acceptables et qu'elle dispose d'une structure de bilan solide ainsi que d'une dotation en fonds propres élevée.



La politique d'affaires est menée de manière responsable et conforme à la **stratégie actionnariale** de l'actionnaire majoritaire, le Canton de Berne : le Conseil-exécutif attend de la BCBE qu'elle mène une politique d'affaires et de risque prudente, durable et responsable. La banque doit prendre en compte les trois dimensions du développement durable (développement économique, compatibilité écologique et responsabilité sociale) lorsqu'elle fournit ses prestations, exerce ses activités bancaires et tient son rôle d'employeur ainsi que dans le cadre de ses engagements culturel, social et sociétal. En ce qui concerne la compatibilité écologique, la BCBE doit viser la neutralité carbone de son activité commerciale.

La BCBE met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région.

La BCBE poursuit une stratégie de gestion des risques valable à l'échelle de la banque (cf. Rapport de gestion > Gestion des risques) : **pour réduire les risques**, elle se fonde sur les principes énoncés dans sa politique de risque ainsi que sur un système de limites pluridimensionnel. Les risques et les opportunités sont examinés chaque année dans le cadre de l'évaluation de la stratégie, des objectifs et des risques. Les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés au développement durable ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu sont également pris en compte dans cette évaluation.

Stratégie 2025

Comme en atteste la Stratégie 2025, **le développement durable fait partie intégrante de la politique d'affaires** de la BCBE. Le développement durable est l'une des trois valeurs de la BCBE (engagement, développement durable, confiance), la vision de la BCBE a pour mot d'ordre « Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable » et la banque s'est fixé pour

objectif stratégique d'être un « prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable ».

Au cours de l'exercice 2023, la BCBE a revu sa stratégie. Pour ancrer encore davantage le développement durable dans sa stratégie, le Conseil d'administration a défini un nouvel **axe stratégique intitulé « Renforcer notre responsabilité sociétale »**. Il se définit de la manière suivante : « Nous sommes une banque qui a une vision à long terme. Nous prenons toujours ce principe en compte dans nos réflexions et nos activités : pour notre clientèle, pour notre personnel, pour nos actionnaires, pour la région et pour l'environnement. Nous nous profilons comme une entreprise responsable et tournée vers l'avenir. »

La stratégie de la BCBE est présentée sous [Rapport de gestion > Politique d'affaires : introduction](#).



Charte de développement durable















La Charte de développement durable 2025 est le résultat d'un long processus de développement : en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept portant sur une utilisation rationnelle de l'énergie. Celui-ci a progressivement été étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement durable comprend, outre des aspects écologiques, **des principes et des objectifs concrets** ayant trait aux produits et aux prestations ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de son personnel et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCBE contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Plus d'informations à ce sujet dans la Charte de développement durable 2025
bcbe.ch/charte-de-developpement-durable-2025

Degré de réalisation des objectifs

Les objectifs écrits *en italique* n'ont été définis qu'après la validation formelle de la Charte de développement durable 2025. Étant donné leur grande importance, les progrès réalisés sont mentionnés pour chaque objectif.

Objectif	État ¹	Commentaire	Informations complémentaires
Pour la clientèle			
Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.	●	Dans le domaine des placements, intégration de chiffres-clés relatifs au développement durable et des Swiss Climate Scores dans les factsheets et publication de chiffres-clés de manière détaillée depuis 2024. Émissions financées du portefeuille de crédits et de placements calculées et publiées depuis 2023. Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques définis dans le segment des placements et pour le portefeuille hypothécaire, avec objectifs intermédiaires à l'horizon 2030.	Effets des instruments de placement Zéro émission nette Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés
Nous élaborons des produits et des prestations de crédit qui favorisent la transition vers une économie durable.	●	Le programme de soutien aux PME permet d'accompagner les PME. D'autres mesures spécifiques aux PME sont en discussion.	Programme de soutien aux PME Tableau Crédits
Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.	●	Formation sur le développement durable pour tous les membres du personnel, mise en œuvre de divers instruments et lancement de plateformes de sensibilisation.	Formation sur le développement durable Sensibilisation au développement durable
Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.	✓	Appliqué depuis le 1 ^{er} janvier 2022.	Développement durable pris en compte dans toutes les formules de placement de la BCBE
À l'horizon 2025, nous étoffons la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 50 % de tous les fonds de la BCBE.	●	En bonne voie. Fin 2024 : 49 %.	Tableau Placements
Nous veillons à ce qu'au moins 85 % de nos placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.	●	Respecté fin 2024 : 96 %.	Placements financiers
Nous intégrons les aspects du développement durable dans nos produits et prestations dans les segments Épargne et Paiements.	●	Certains aspects du développement durable intégrés dans des produits (Family Club BCBE, réduction de la consommation de papier grâce aux comptes en ligne, cartes Debit Mastercard fabriquées à base de bioplastique biodégradable, etc.).	Familles, enfants et jeunes Déchets et recyclage > Debit Mastercard
Nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable dans la mesure du possible.	●	Offre étendue aux lingots jusqu'à un poids de 20 grammes en 2023.	Or Fairtrade
Pour le personnel			
Nous mettons au concours les postes à pourvoir – fonctions dirigeantes comprises – en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.	●	Respecté fin 2024.	Conditions de travail attrayantes
Nous proposons des formations qualifiées pour tous les profils professionnels dont nous avons besoin et visons à embaucher au moins 90 % des apprentis et des stagiaires à l'issue de leur formation à la BCBE.	●	104 places d'apprentissage à fin 2024. Le taux d'embauche s'est élevé à 92 % en 2024.	Formation des apprentis et stagiaires

Nous encourageons notre personnel à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.		En bonne voie. Partie intégrante du processus de gestion de la performance, planification de la relève et plan de développement établis.	Développement du personnel
Nous comptons porter la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique (niveaux de fonction D à H) à 30 %, voire 35 % à l'horizon 2025.		Inchangé : 24 % à fin 2024, comme à fin 2023 (contre 21 % à fin 2022).	Diversité et égalité des chances Tableau Diversité et égalité des chances
Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.		Respecté fin 2024 : la rémunération la plus élevée est 14 fois plus importante que la rémunération la plus basse.	Tableau Structure salariale
Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe.		Respecté fin 2024 - Certificat « Fair-ON-Pay Advanced » obtenu.	Égalité des salaires certifiée
Nous maintenons notre conformité au label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.		Respecté fin 2024.	Gestion de la santé en entreprise
Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident à maximum huit par an.		Réalisé fin 2024 : 6,3 jours par membre du personnel.	Gestion de la santé en entreprise Tableau Santé
Pour la région			
Nous générons en l'espace de cinq ans (2021 à 2025) un free cash-flow se situant entre 450 et 550 millions de francs.		Le free cash-flow cumulé s'élève à 632,1 millions de francs après quatre exercices déjà.	RG Notre vision, nos valeurs et notre stratégie
Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs opérant dans notre espace économique.		Respecté fin 2024.	Approvisionnement
Nous finançons avec le fonds de soutien BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.		Respecté fin 2024.	Fonds de soutien BCBE
Nous encourageons notre personnel à s'engager personnellement pour le bien commun.		Nombreuses initiatives individuelles prises par des membres du personnel, programme spécifique de bénévolat en cours d'évaluation.	Intérêt général
Nous favorisons le dialogue sur le thème du développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.		Respecté fin 2024.	Sensibilisation au développement durable
Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.		Respecté fin 2024.	Familles, enfants et jeunes
Pour l'environnement			
D'ici à 2025, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par notre exploitation bancaire de 10 % par rapport à 2019.		Fin 2024, les émissions étaient de 4 % supérieures à celles de 2019, en raison du nouveau système de chauffage du bâtiment d'exploitation et des nouveaux facteurs d'émissions. Hormis ces émissions inévitables, la BCBE a réduit ses émissions de plus de 20 % en 2024 par rapport à 2019.	Émissions Tableau Émissions
Nous atteignons cet objectif en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.		En bonne voie.	Écologie d'entreprise

<p>D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre absolues de scope 1 et de scope 2 doivent être réduites d'au moins 42 % par rapport à 2022.</p>	<p>● Fin 2024, les émissions étaient inférieures de 57 tonnes (9 %) à celles de 2022. La BCBE dégageait toutefois 14 tonnes (2 %) de gaz à effet de serre de plus que ce qui est prévu dans la trajectoire de réduction.</p>	<p>Feuille de route de zéro émission nette : écologie d'entreprise Tableau Émissions</p>
<p>D'ici à 2030, nous réduisons l'intensité des émissions de CO₂ des immeubles financés par la BCBE : d'au moins 45 % par rapport à 2022 pour les immeubles d'habitation et d'au moins 35 % pour les autres immeubles.</p>	<p>● À fin 2024, l'intensité des émissions était 6,5 % et 8,4 % inférieure à celle de 2022, mais elle était 7,5 % et 1,6 % supérieure à la trajectoire de réduction visée. Les hypothèques myky ont permis d'engager des mesures visant à augmenter le taux d'assainissement des biens immobiliers.</p>	<p>Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés > Crédits myky : pour un logement durable</p>
<p>D'ici à 2025, nous définissons des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour d'autres portefeuilles.</p>	<p>✓ En 2024, la BCBE a arrêté des objectifs fondés sur des données scientifiques pour le segment des placements et pour ses émissions opérationnelles.</p>	<p>Avant-propos</p>
<p>D'ici à 2030, 70 % des entreprises détenues dans le portefeuille des placements financiers et des participations en compte propre doivent avoir arrêté des objectifs climatiques.</p>	<p>● En bonne voie. 54 % des objectifs climatiques étaient définis à fin 2024.</p>	<p>Tableau Objectifs climatiques</p>
<p>D'ici à 2030, 80 % des entreprises figurant dans les portefeuilles de fonds BCBE doivent avoir fixé des objectifs climatiques.</p>	<p>● En bonne voie. 67 % des objectifs climatiques étaient fixés à fin 2024.</p>	<p>Tableau Objectifs climatiques</p>
<p>Nous alignons les mesures de réduction des émissions sur nos objectifs climatiques basés sur des fondements scientifiques (science-based targets).</p>	<p>● Des feuilles de route (plans de transition) pour atteindre zéro émission nette ont été élaborées pour le portefeuille hypothécaire, les placements et les émissions opérationnelles. Elles contiennent des mesures qui permettront de réduire les émissions conformément à l'objectif fixé.</p>	<p>Feuille de route de zéro émission nette : affaires hypothécaires Feuille de route de zéro émission nette : placements Feuille de route de zéro émission nette : écologie d'entreprise</p>

¹ Légende

- ✓ Objectif atteint
- En bonne voie
- Pas en bonne voie
- ✗ Objectif non atteint

Objectifs de développement durable

La BCBE adhère aux objectifs de développement durable (ODD) et contribue à leur réalisation. Les ODD forment la clé de voûte de l'« Agenda 2030 », adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici à 2030. Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCBE aligne davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.



Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030.

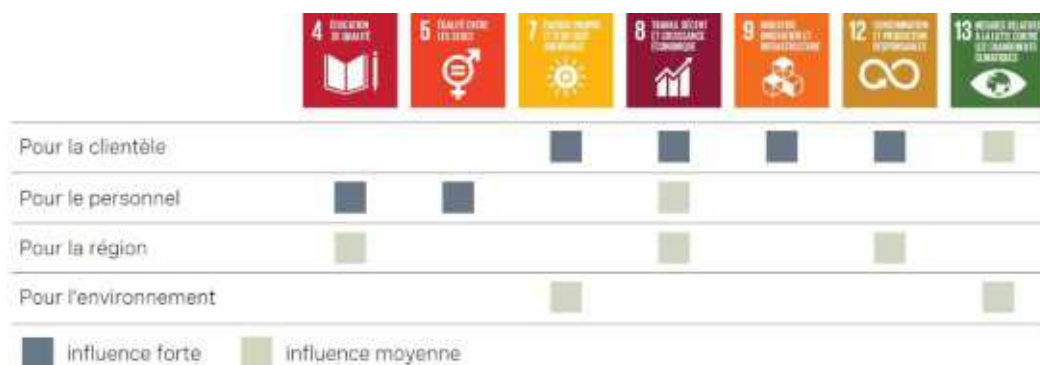
Priorisation des ODD

La BCBE adhère à l'ensemble des 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail Développement durable a classé les ODD par ordre de priorité. Des recherches ont été effectuées sur la base des principales thématiques de la BCBE (Produits et services, Personnel, Société et Écologie) afin de déterminer les ODD sur lesquels la banque a le plus d'influence à travers ses activités.

La BCBE met l'accent sur quatre ODD : Éducation de qualité (4), Énergie propre et d'un coût abordable (7), Travail décent et croissance économique (8) et Consommation et production responsables (12). C'est à ces quatre niveaux que la banque peut exercer la plus forte influence. Son impact sur les objectifs 5, 9 et 13 est également déterminant. La BCBE a une influence moins importante sur les dix objectifs restants, bien qu'elle y contribue également à travers ses opérations de crédit et de placement.

Dans le Rapport de développement durable, la BCBE montre la manière dont elle contribue aux ODD sur lesquels elle a le plus d'influence. De plus, la banque a défini, dans sa Charte de développement durable 2025, des objectifs dont la réalisation permettra de contribuer davantage aux ODD.

ODD sur lesquels la BCBE a la plus forte influence



Principaux ODD pour la BCBE et manière dont elle y contribue



Objectif 4 :

assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- La BCBE assure un accès à une formation de qualité, améliore le niveau de qualification des jeunes et les sensibilise au développement durable (cf. [Formation initiale et continue > Formation des apprentis et apprentis](#)).
- Grâce à sa vaste offre de formation continue, la BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel et améliore l'employabilité de celui-ci (cf. [Formation initiale et continue > Développement du personnel](#)).
- La BCBE encourage les parties prenantes (les jeunes, par exemple) à suivre des formations dans le domaine du développement durable (cf. [Intérêt général > Familles, enfants et jeunes](#)).



Objectif 7 :

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- La BCBE s'engage en faveur d'investissements responsables et a continué d'étendre ses compétences accumulées au fil des années dans ce domaine. Depuis 2022, elle exclut de manière générale les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de combustibles fossiles (cf. [Placements](#)).
- Avec l'hypothèque myky, l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, la BCBE soutient des projets efficaces sur le plan énergétique. Elle évite de financer des opérations dont l'objectif est contraire à celui de l'énergie durable (cf. [Crédits](#)).
- Depuis 1995, la BCBE améliore de façon systématique son efficacité énergétique. Depuis 2013, elle consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

**Objectif 8 :****promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

- La BCBE offre tout un éventail de services financiers et de conseil aux PME, soutient des projets innovants et contribue à la productivité et à l'innovation dans son espace économique (cf. [Économie régionale et Crédits](#)).
- La BCBE offre des conditions de travail attrayantes et conciliables avec la vie privée, pratique une politique salariale raisonnable impliquant l'égalité salariale entre hommes et femmes et s'engage pour la formation initiale et continue de son personnel (cf. [Conditions de travail et culture d'entreprise](#) et [Formation initiale et continue](#)).
- La BCBE table sur une création de valeur durable et procure des avantages à l'économie régionale. Elle fait appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité pour s'approvisionner (cf. [Stratégie et objectifs de développement durable](#) et [Approvisionnement](#)).

**Objectif 12 :****établir des modes de consommation et de production durables**

- Le développement durable fait partie intégrante du processus de conseil de la BCBE. La banque favorise la vente de produits et de services durables, tant dans le domaine des placements que dans celui du financement d'un logement en propriété (cf. [Placements](#) et [Crédits](#)).
- La BCBE forme et sensibilise son personnel au développement durable. Elle encourage la population à gérer de manière responsable son argent, soutient des initiatives et des projets durables et crée des plateformes dédiées aux échanges sur ce thème (cf. [Intérêt général](#)).
- Ces dernières années, la BCBE a sensiblement réduit l'impact de ses activités sur l'environnement et continue à le faire. Depuis 2011, elle compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

ODD sur lesquels la BCBE a une influence moindre



Perspectives

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la BCBE vise avant tout à concrétiser l'objectif stratégique « Prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable », l'axe stratégique « Renforcer notre responsabilité sociétale » et des objectifs définis dans la Charte de développement durable 2025. La banque continuera à faire preuve d'**un engagement sans relâche** afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents.

La notation de développement durable d'ISS ESG permet d'analyser à quel point l'objectif stratégique d'être un prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable est atteint. Le résultat de l'analyse influence la rémunération variable des membres de la Direction générale (cf. [Rapport de gestion > Système de rémunération > Direction générale > Rémunération variable](#)). À fin 2024, la BCBE s'est vu décerner le label de qualité « Prime » et s'est classée parmi les douze meilleurs établissements bancaires de la branche. **La banque est ainsi toujours sur la bonne voie.**

La BCBE publie les émissions financées depuis l'exercice 2022 dans le but de réaliser son objectif à long terme de **réduire à zéro net les émissions** de ses portefeuilles de crédits et de placement d'ici à 2050. La banque s'est fondée sur des données scientifiques pour définir des objectifs intermédiaires de zéro émission nette pour ses affaires hypothécaires, ses placements et ses émissions opérationnelles. Au cours des prochaines années, la BCBE mettra l'accent sur le lancement de mesures efficaces pour atteindre ses objectifs. Les feuilles de route de zéro émission nette (ou plans de transition) seront progressivement précisées et complétées.

Comme pour tous les prestataires financiers, **la qualité et la disponibilité des données** représentent un défi pour la BCBE : plus les données sur le développement durable provenant de l'économie sont fiables, plus il est facile de mesurer, de gérer et de comparer les émissions financées ainsi que leur évolution. La BCBE entend poursuivre son engagement dans ce domaine, notamment dans le cadre du partenariat mondial PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), dont elle est membre depuis 2020.

À moyen et à long terme, **l'impact du changement climatique et du déclin de la biodiversité** jouera un rôle croissant dans les décisions de politique d'entreprise ainsi que dans l'évaluation des risques et des opportunités. Il s'agira ici aussi de définir et de mettre en place des paramètres de mesure et de pilotage correspondants et d'engager des mesures efficaces.

En 2025, la BCBE poursuivra son engagement de longue date dans le domaine des produits et des services à caractère durable ainsi que dans le conseil et continuera à développer son offre, par exemple avec myky, la plateforme consacrée à la propriété du logement durable, et les **hypothèques myky**, lancées au printemps 2025 avec des taux d'intérêt préférentiels attrayants. Grâce à ces produits, la BCBE entend favoriser les rénovations énergétiques qui permettent de réduire les émissions des immeubles qu'elle finance. Par ailleurs, la banque prévoit des offres attractives pour les PME afin de contribuer à un espace économique durable et prospère.

Thèmes pertinents

La BCBE souhaite renforcer activement son engagement en faveur du développement durable. C'est pourquoi elle s'interroge régulièrement sur la façon d'y contribuer au mieux ainsi que sur la mesure dans laquelle les questions de développement durable influencent ses activités.

Définition des thèmes pertinents

Depuis l'exercice 2009, la BCBE publie un Rapport de développement durable selon les directives de la Global Reporting Initiative (GRI). La BCBE a périodiquement remanié les thèmes pertinents et a ainsi fait évoluer son Rapport de développement durable.

En 2023, la BCBE a réalisé une **analyse d'impact selon le principe de la double matérialité**, avec l'aide d'une société de conseil spécialisée dans les risques et la réglementation en matière de développement durable. La double matérialité prend en compte, d'une part, les impacts directs et indirects d'une entreprise sur l'environnement, la société, l'économie et l'être humain (matérialité d'impact ; vision « *inside-out* ») et, d'autre part, l'influence des enjeux environnementaux sur la performance économique de l'entreprise (matérialité financière en termes d'opportunités et de risques ; vision « *outside-in* »). Un thème est considéré comme pertinent lorsqu'il a le potentiel d'influer sur la performance de l'entreprise ou sur les appréciations et les décisions de parties prenantes de façon substantielle.

La BCBE a tout d'abord défini **17 thèmes potentiellement pertinents**. Pour ce faire, elle s'est basée sur des dispositions réglementaires fédérales et cantonales, sur des rapports de la GRI, de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ou du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), sur des cadres de notation, par exemple sur celui établi par la CDP ou sur le classement du WWF des banques de détail suisses, et sur des thèmes tirés de l'analyse d'impact réalisée en amont et de son Rapport de développement durable.

Un atelier a ensuite été organisé avec un groupe de discussion constitué de collaboratrices et collaborateurs de la BCBE occupant différentes fonctions, qui a analysé chaque thème en lien avec le développement durable sous l'angle « *inside-out* » et « *outside-in* ». **L'intégralité de la chaîne de création de valeur** de la BCBE et, partant, les aspects pertinents concernant aity SA ont été examinés. Outre les effets des processus internes de la banque, tels que l'exploitation des sites ou les processus de fourniture de prestations bancaires, les processus en amont et en aval ont également été pris en considération. Par processus en amont, on entend par exemple les processus d'acquisition de biens et de services ou la collaboration avec les fournisseurs. S'agissant des activités en aval, l'accent est mis sur les effets résultant des opérations de placement ou de crédit ou encore de l'engagement sociétal de la BCBE.

Le groupe de travail Développement durable a ensuite étudié et ponctuellement ajusté le résultat. Pour terminer, l'analyse d'impact a été présentée à la **Direction générale**, qui en a discuté avant de la valider.

Les thèmes pertinents ont été déterminés selon le principe de la double matérialité.

La BCBE n'a pas souhaité procéder à une enquête à proprement parler auprès de ses parties prenantes pour revoir les thèmes pertinents, car leur opinion avait déjà été prise en compte dans une analyse réalisée en amont. La position du Canton de Berne, en tant qu'actionnaire majoritaire, a été prise en considération, la banque ayant **intégré la stratégie actionnariale**.

Les thèmes pertinents

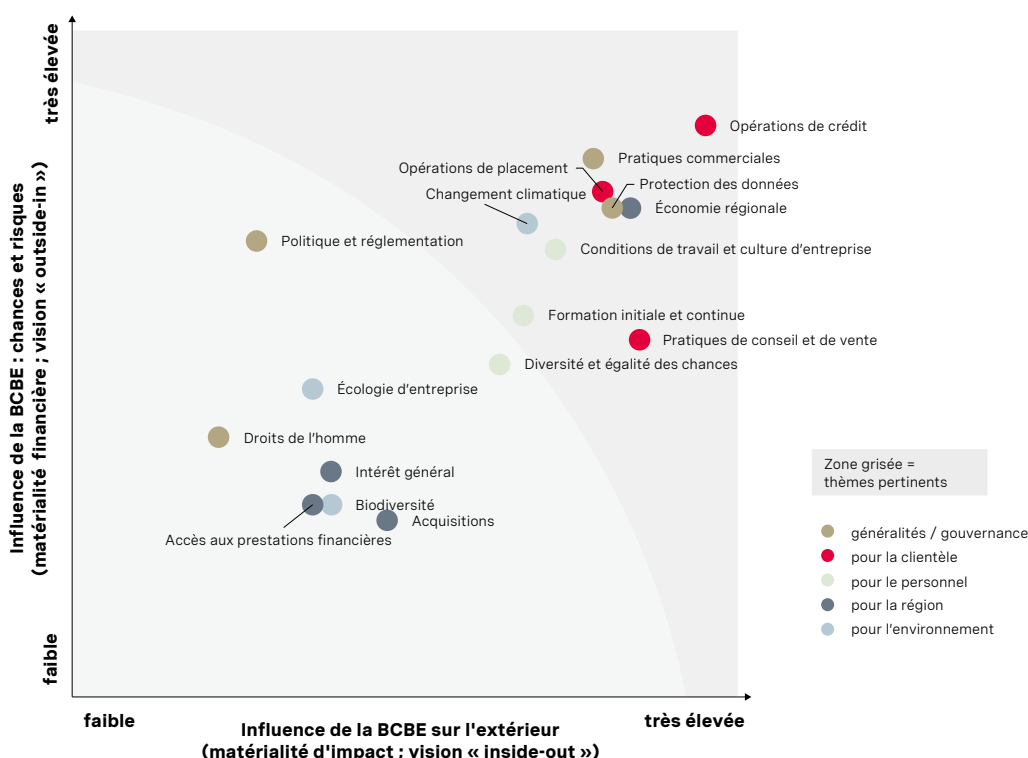


Illustration : les thèmes pertinents en matière de développement durable aux yeux de la BCBE

La BCBE juge **pertinents neuf des dix-sept thèmes liés au développement durable**. Ces thèmes sont traités dans le présent rapport en raison de leur haut degré de pertinence selon les dispositions des normes GRI 2021 et les chiffres-clés correspondants sont présentés. Le rapport aborde aussi d'autres thèmes, mais pas toujours de façon détaillée, en raison de leur plus faible pertinence.

La BCBE **fournit ainsi des informations sur tous les aspects importants du développement durable**. La banque accorde une attention particulière à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'elle fournit, en présentant par exemple des comparaisons pluriannuelles et en mettant en évidence les tendances qui s'en dégagent. Les données se veulent détaillées, précises, actuelles, intelligibles et fiables, dans l'optique d'un éventuel audit externe complet.

Pratiques commerciales

Orientée sur le long terme, la politique d'affaires de la BCBE imprègne la façon de penser et d'agir de son personnel. À cet égard, la priorité est toujours donnée à des pratiques commerciales équitables ainsi qu'à une politique d'achat et de vente responsable.

Pertinence du thème

Les pratiques commerciales d'une banque ont un impact au sein de l'entreprise, mais aussi au travers des activités qu'elle finance. Des collaboratrices et collaborateurs de la banque pourraient notamment contribuer, consciemment ou à leur insu, à des activités illégales (opérations de blanchiment d'argent, escroqueries ou fraudes fiscales, par exemple) ou se retrouver impliqués dans des délits d'initié, des ententes de répartition du marché ou des actes de corruption. Il existe en outre un risque que des criminels opérant sur les marchés financiers utilisent des prestations de la banque.

Les pratiques commerciales contraires à l'éthique recèlent des risques importants non seulement de conformité, mais aussi de réputation pour une banque. En revanche, les pratiques commerciales responsables et les comportements intègres renforcent la crédibilité et l'image d'une banque, ce qui peut générer de nouvelles opportunités.

Concepts, mesures et activités

Les **principes de gouvernance d'entreprise** (cf. [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise > Principes](#)) garantissent une gestion d'entreprise durable et éthique. Les explications ci-après complètent les informations figurant dans le Rapport de gestion.

Vision et valeurs de la BCBE

« **Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable** », telle est la vision de la BCBE. Dans le cadre de sa stratégie, la banque met tout en œuvre pour que sa clientèle puisse compter sur elle, en sa qualité de prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable.

La BCBE a défini et consolidé des standards valables à l'échelle de la banque. L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

- **Engagement** : nous pensons et agissons de façon à susciter l'enthousiasme de nos parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme.
- **Développement durable** : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société.
- **Confiance** : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

Code de conduite

Le code de conduite de la BCBE régit **le comportement du personnel de la banque, qui se doit d'être responsable**, tous niveaux hiérarchiques confondus. Édité par le Conseil d'administration, le code peut être consulté par tous les membres du personnel sur intranet et sur le site Internet.

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite de la BCBE
bcbe.ch/codedeconduite

Les détails relatifs au code de conduite sont précisés dans des **directives internes** contraignantes qui s'appliquent à tous les domaines et activités de la banque. Ces directives sont édictées par la Direction générale et mises à la disposition des membres du personnel concernés. Les directives ont notamment trait aux ressources humaines, aux procédures en cas d'irrégularités ou d'atteintes à la personnalité, à la gestion des conflits d'intérêts, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, à la protection des données et à la compliance.

La directive du personnel et le code de conduite sur lequel elle se fonde font **partie intégrante des contrats de travail**. En signant leur contrat de travail, les collaboratrices et collaborateurs confirment avoir pris connaissance de ces documents. À partir de 2025, le respect du code de conduite et des dispositions en matière de compliance sera intégré au processus de gestion de la performance et régulièrement abordé avec l'ensemble du personnel.

Formation du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs reçoivent régulièrement des formations sur les **pratiques commerciales de la BCBE ainsi que sur les thèmes abordés dans le code de conduite**. Les thèmes de formation incluent, entre autres, la protection des données, les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), l'échange automatique de renseignements (EAR) et le « *Foreign Account Tax Compliance Act* » (FATCA).

Ces formations sont obligatoires **pour tous les membres du personnel concernés**. Elles ont généralement lieu tous les deux à trois ans et comprennent parfois un test final pour vérifier que les contenus enseignés ont été compris. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs doivent suivre ces formations dès que possible après leur entrée en fonction. De plus, ils sont informés et sensibilisés aux thématiques abordées dans les formations lors de la journée d'intégration des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs.

Conflits d'intérêts

La BCBE évite les conflits d'intérêts et révèle immédiatement ceux qui ne peuvent l'être. Ce principe est inscrit dans le code de conduite de la banque.

La **directive portant sur la gestion des conflits d'intérêts** définit la ligne de conduite à observer afin d'éviter un conflit d'intérêts et, le cas échéant, afin de communiquer de manière transparente et de vérifier l'application des mesures adéquates. La banque rend compte des conflits d'intérêts confirmés dans un registre géré à l'échelle de la banque et régulièrement examiné.

Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la banque sont soumis à autorisation afin d'éviter tout conflit d'intérêts. La compétence en la matière incombe à la Direction générale et, dans le cas des mandats et activités accessoires exercés par des membres de la Direction générale, au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale se sont engagés explicitement, dans les principes de gouvernance d'entreprise, à agir dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes ainsi qu'à éviter tout conflit d'intérêts personnel. Ils sont tenus d'annoncer immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et de se récuser. Il n'y a pas de mandat croisé entre membres de conseils d'administration.

Le Canton de Berne, qui détient la majorité absolue du capital et des voix, s'engage en faveur d'une banque indépendante dans sa stratégie actionnariale. En renonçant à la présence d'un de ses représentants au sein du Conseil d'administration, le Canton sépare de manière claire ses rôles de propriétaire et de directeur de la banque.

En pratiquant une politique salariale mesurée (cf. [Politique salariale raisonnable](#)), la BCBE prend soin de ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers et d'éviter les conflits d'intérêts dans le conseil.

La BCBE veille à ce que l'ensemble du personnel sache gérer correctement les conflits d'intérêts, grâce notamment à une formation (cf. [Code de conduite > Formation du personnel](#)), et à ce que les procédures soient respectées (cf. [Contrôle](#)).

Plus d'informations sur la gestion des éventuels conflits d'intérêts à l'adresse bcbe.ch/conflitsdinterets

Droits de l'homme

La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie aux valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) lui sert ici de repère. Les principaux aspects relatifs à ce sujet sont intégrés aux processus de gestion concernés, notamment en matière d'approvisionnement, d'opérations de crédit ou de placement et de gestion du personnel.

- **Approvisionnement** : le code de conduite des fournisseurs décrit les normes que les fournisseurs de la BCBE sont tenus de respecter, parmi lesquelles figurent les droits de l'homme (cf. [Approvisionnement](#)).
- **Placements** : la BCBE exclut de ses univers de placement les entreprises qui commettent des infractions graves ou très graves au Pacte mondial des Nations Unies, dont



aux droits de l'homme (cf. [Placements > Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE](#)).

- **Crédits** : la BCBE exclut les entreprises qui enfreignent les droits du travail et les droits de l'homme (cf. [Crédits > Critères d'exclusion](#)).
- **Personnel** : la directive du personnel régit la protection de l'intégrité des membres du personnel de la BCBE : ces derniers ne doivent faire l'objet d'une discrimination ni directe ni indirecte en raison du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la langue, du milieu social, de la religion, des convictions philosophiques ou politiques, d'un handicap physique, mental ou psychique. Les supérieurs hiérarchiques veillent à garantir, dans leur domaine de compétence, un climat de travail sain.

La BCBE s'assure que l'ensemble du personnel connaît les droits de l'homme, grâce notamment à une formation (cf. [Code de conduite > Formation du personnel](#)), et que leurs dispositions soient respectées (cf. [Contrôle](#)).

Lutte contre la corruption

La BCBE rejette la corruption sous toutes ses formes. Ce principe est inscrit dans le **code de conduite** de la banque. La directive du personnel contient par ailleurs des dispositions relatives à la corruption et à l'acceptation d'avantages et de cadeaux indus. Les membres du personnel ne doivent jamais ni demander, se faire promettre ou accepter des avantages pour des activités illégales ou contraires à leurs obligations (« se laisser corrompre »), ni en proposer, en promettre ou en accorder à d'autres (« corrompre »). Il convient d'observer la plus grande retenue en acceptant ou octroyant des avantages dans le cadre de relations d'affaires. Les cadeaux et les invitations ne sont autorisés que dans des limites socialement acceptables (chocolat, vin, repas, événement sportif, par exemple). Les cadeaux en espèces sont interdits.

La BCBE n'accepte aucune valeur patrimoniale qu'elle sait ou suspecte relever d'un acte de corruption.

La BCBE exclut de ses formules de placement les entreprises qui commettent des infractions graves ou très graves au Pacte mondial des Nations Unies, dont des actes de corruption (cf. [Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE](#)). De plus, la BCBE ne finance aucune entreprise qui se rend coupable d'actes de corruption (cf. [Critères d'exclusion](#)).

Les fournisseurs et leurs sous-traitants ne doivent pas pratiquer de corruption, de quelque nature que ce soit (cf. [Approvisionnement](#)).

La BCBE veille à ce que l'ensemble du personnel soit informé de la lutte contre la corruption, grâce notamment à une formation (cf. [Code de conduite > Formation du personnel](#)), et que les dispositions soient respectées (cf. [Contrôle](#)).

Préoccupations majeures

Les membres du personnel ont la possibilité de signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux prescriptions et aux normes. À cet égard, leurs supérieurs hiérarchiques, les conseillères et conseillers en RH, l'unité Compliance ou encore la Commission du personnel (les canaux internes) se tiennent à leur disposition. Lorsqu'il ne semble ni judicieux ni envisageable de s'adresser à une instance interne, les membres du personnel de la BCBE peuvent se tourner vers l'**instance externe indépendante** www.integrity24.com. L'anonymat et la discrétion sont assurés. De plus, la

personne qui effectue le signalement a l'assurance d'être protégée : la directive du personnel stipule que les lanceuses et lanceurs d'alerte ne doivent subir aucun préjudice en raison de leur signalement. La BCBE ne sanctionne pas les signalements faits en toute bonne foi et ne prend aucune mesure à l'encontre de leurs autrices et auteurs.

Les coachs financiers de la BCBE sont les premiers interlocuteurs de la clientèle en cas de réclamations ou de problèmes. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les clientes et clients peuvent s'adresser à un interlocuteur central au sein de la banque, puis, à l'échelon supérieur, à l'**Ombudsman des banques suisses**, une instance de conciliation indépendante. Les clientes et clients sont rendus attentifs à cette possibilité sur le site Internet de la BCBE.

Pour toute question ou demande concernant la protection des données, le Service juridique de la BCBE est le premier interlocuteur. Les clientes et clients disposent en outre d'un droit de recours auprès du **préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)**.

En cas de doutes quant aux pratiques commerciales de la BCBE, les parties prenantes peuvent se tourner vers l'**Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)**.

Les réclamations adressées à la Direction générale et au Conseil d'administration font l'objet d'un rapport trimestriel à l'intention de la Direction générale. Le Conseil d'administration est informé du nombre de **réclamations** adressées à l'Ombudsman des banques suisses, d'une part, dans un rapport trimestriel qui lui est destiné et, d'autre part, dans le rapport sur le contrôle des risques, publié à la fin du premier semestre. Durant l'exercice sous revue, un cas a été dénombré.

En cas d'erreurs ou de conséquences négatives résultant de l'activité de la banque, la BCBE assume sa responsabilité et participe à la **recherche d'une solution constructive** afin de réparer le préjudice causé. La banque analyse les cas correspondants et prend des mesures au niveau de l'organisation et des processus afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent.

Au cours de l'exercice sous revue (tout comme durant l'exercice précédent), la BCBE ne s'est vu infliger **ni amende d'importance ni sanction non monétaire** pour des infractions graves aux lois ou aux prescriptions en vigueur. Il y a infraction grave aux lois ou aux prescriptions lorsque des actes entraînent ou risquent d'entraîner un préjudice manifeste pour la société ou lorsqu'une infraction est de nature à influencer les actionnaires quant à leur volonté de détenir, d'acheter ou de céder leur participation.

Politique et réglementation

La BCBE surveille les changements apportés aux cadres réglementaires en Suisse (et dans l'Union européenne) afin d'identifier rapidement les cas nécessitant une action de sa part et de développer et appliquer des mesures appropriées.

La BCBE prend part à des **forums** et s'engage dans des **associations** et des **initiatives** du secteur bancaire dans le but d'exercer une influence sur le développement durable et de réduire les émissions dans l'économie réelle. Les échanges avec des spécialistes de différents secteurs, des scientifiques et d'autres entreprises aident à mieux comprendre les chances et les risques liés au climat ainsi qu'à appliquer et concevoir de nouvelles méthodes.

Affiliations et initiatives

La Haute école spécialisée bernoise (BFH) a lancé, en 2023, l'initiative « Bern Upcycling Challenge » avec le soutien de la BCBE. Elle entend ainsi **promouvoir l'économie circulaire auprès des PME et des entreprises** et contribuer au développement durable dans la région bernoise. Le but de cette initiative est que les institutions unissent leurs forces afin que cette région devienne un espace où l'économie circulaire est une réalité. En 2024, trois prix ont pour la première fois été décernés afin de soutenir la circularisation de l'économie régionale tout en générant une valeur ajoutée pour l'entreprise primée. Les prix, dotés au total de 30 000 francs, ont été financés par les fonds de soutien de la BCBE.

Depuis 2005, la **Fondation pour l'Innovation Technologique (STI)** soutient la création d'entreprises dans la région de Berne. Les résultats liés aux technologies des recherches menées par les hautes écoles bernoises, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la protection du climat, montrent un potentiel d'innovation marqué. Grâce à l'engagement de la BCBE (qui fait partie de ses membres fondateurs), la STI joue un rôle clé dans la région, favorisant l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine de la technologie et qui offrent des emplois attractifs dans l'espace économique de la BCBE. Marcel Oertle, membre de la Direction générale de la BCBE, occupe la fonction de vice-président du Conseil de fondation de la STI.

Conjointement avec quelque 550 autres prestataires de services financiers, la BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de gaz à effet de serre. Elle a été la deuxième banque suisse à rejoindre, au cours de l'année 2020, le **partenariat mondial PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)**. Celui-ci vise à mesurer et à publier lesdites émissions financées, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements. Le PCAF développe des méthodes *open source* pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi aux acteurs de la finance de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique. Par son adhésion, la BCBE a confirmé sa volonté d'identifier les retombées de ses portefeuilles sur l'environnement et la société. La banque se fonde sur la méthodologie du PCAF et sur des données scientifiques pour arrêter ses objectifs et les trajectoires de réduction d'émissions (cf. paragraphe suivant).



Début 2022, la BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre l'**Alliance bancaire Net Zéro (Net-Zero Banking Alliance, NZBA)** des Nations Unies. Elle vise ainsi à atteindre zéro émission nette dans ses portefeuilles de crédits et de placements à l'horizon 2050. En rejoignant la NZBA, la BCBE poursuit son engagement de longue date en faveur de la protection du climat et apporte sa contribution dans le but de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. La banque a défini des objectifs en se fondant sur des données scientifiques ainsi que des trajectoires de réduction d'émissions pour ses opérations de crédit et de placement et pour ses propres émissions opérationnelles. De plus, elle s'est fixé des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. [Changement climatique](#) et [Écologie d'entreprise](#)).

La BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de CO₂.

Depuis 2018, la BCBE est membre de l'association **Swiss Sustainable Finance** (SSF). Elle affirme ainsi son engagement en faveur de la finance durable et entend contribuer à son développement.

La BCBE a ratifié les **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies** (UNPRI) en 2019. Partant, elle s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans ses décisions d'investissement, en vue de rendre le système financier mondial plus durable.

La BCBE est membre de l'**Asset Management Association Switzerland** (AMAS) depuis 2024. Cette organisation, qui représente le secteur de la gestion d'actifs en Suisse, a pour objectif de renforcer la position de la Suisse en tant que centre de gestion d'actifs de premier plan, avec des normes élevées en matière de qualité, de performance et de développement durable.

En 2021, la BCBE a rejoint l'association économique **swisscleantech**. Celle-ci réunit des entreprises soucieuses du climat qui établissent des conditions favorables à une économie climat compatible et qui agissent pour que la Suisse atteigne la neutralité carbone d'ici 2050.

La BCBE a conclu des conventions d'objectifs volontaires avec l'**Agence de l'énergie pour l'économie** (AEnEC) portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Les objectifs définis pour 2014 et ceux pour 2022 ont été dépassés. La dernière convention prévoyait une amélioration de l'efficacité énergétique de 12 % par rapport à 2012 et comprenait une centaine de mesures concrètes qui ont été mises en œuvre comme prévu. Une nouvelle convention d'objectifs doit être signée en 2025 pour la période 2025-2035.

La BCBE a été membre fondateur de la **plateforme climatique de l'économie**. Ce réseau d'entreprises, d'associations économiques et de pouvoirs publics s'engage depuis 2006 en faveur du développement durable et de la protection du climat dans la région de Berne.

La BCBE soutient aussi l'**Initiative des entreprises « Énergies nouvelles Berne »**, qui s'engage, dans le canton de Berne, en faveur de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement durable en énergie issue de sources d'énergie renouvelable. Cette initiative récompense les engagements exemplaires en décernant chaque année le Prix bernois des entreprises « Klima + Energie ».

La **fondation à but non lucratif The Spirit of Bern** a pour objectif de faciliter et de promouvoir le dialogue entre les représentants des milieux économiques, scientifiques et politiques. À cette fin, elle organise chaque année une conférence lors de laquelle l'accent est mis sur la discussion de solutions possibles face à des défis sociétaux majeurs. En 2024, la conférence portait sur « L'avenir énergétique de la Suisse » (transition énergétique, développement des énergies renouvelables). La fondation est largement soutenue par les milieux scientifiques, économiques et politiques. Armin Brun, CEO de la BCBE, est membre du Conseil de fondation. Cette activité n'est pas rémunérée.

La BCBE est membre d'**öbu, l'association pour une économie durable**. Plus de 300 entreprises suisses collaborent au sein de ce réseau afin de soutenir le développement durable de l'économie suisse. öbu encourage l'échange de connaissances et s'engage en faveur du développement de conditions-cadres politiques permettant aux entreprises de travailler de manière durable et rentable.

Outre les affiliations et initiatives explicitement axées sur le développement durable et la protection du climat, la BCBE est membre de l'**Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS)** et de l'**Association suisse des banquiers (ASB)**.

Objectifs et chiffres-clés

En adoptant des pratiques commerciales responsables, la BCBE entend prévenir les actes de corruption, les comportements anticoncurrentiels et le non-respect des règles de compliance.

Aucun acte de corruption avéré ni aucune plainte concernant des comportements anticoncurrentiels visant la BCBE n'a été enregistrée au cours de l'exercice sous revue.

aity SA

Les concepts, mesures et activités en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption décrits sous cette rubrique sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE.

Protection des données

La BCBE est consciente de sa responsabilité en matière de gestion des données. Elle protège la sphère privée des personnes dont elle traite les données et révèle de quelle manière et dans quel but elle les traite.

Pertinence du thème

Les violations des dispositions relatives à la protection des données, en particulier la divulgation de données personnelles à des personnes non autorisées, peuvent causer des préjudices importants aux personnes concernées. C'est pourquoi les banques accordent une grande importance à la protection des données et à la sécurité des informations. Des normes élevées quant aux mesures de sécurité techniques et organisationnelles doivent être appliquées tant au sein de l'infrastructure de l'entreprise que chez les prestataires de services afin de réduire les risques notamment de cyberattaques, d'erreurs humaines ou d'actes malveillants.

Le non-respect des exigences légales en matière de protection des données peut exposer les banques à des risques de conformité et de réputation. En revanche, une banque peut renforcer la confiance de la clientèle en respectant les exigences en matière de protection des données et en faisant preuve de transparence lorsqu'elle traite des données et en cas de violation de la protection des données. De plus, elle a la possibilité de mettre en place des mesures afin d'empêcher ce genre d'incidents, d'y remédier et de faire en sorte qu'ils ne se reproduisent pas.

Concepts, mesures et activités

La BCBE tient à gérer les données et les informations de manière soigneuse. Le code de conduite de la BCBE contient dès lors un certain nombre de principes en la matière. La banque accorde la plus haute importance à ce que toutes les informations à caractère personnel soient traitées **conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données**. Cela englobe non seulement le respect des prescriptions légales, mais aussi la mise en œuvre de mesures de sécurité de pointe dans le but de réduire au minimum les risques.

Le secret bancaire sert à protéger la clientèle contre tout accès non autorisé aux informations sur sa relation bancaire. La **directive de la BCBE relative à la protection des données** règle par ailleurs le respect des dispositions en matière de protection des données et définit la gestion des données à caractère personnel et des données client ainsi que les principes régissant le traitement des données. Elle établit aussi la gouvernance des données en matière de protection des données au sein de la structure organisationnelle de la BCBE et définit des structures d'escalade claires en cas de violation du secret bancaire, de la protection des données ou de l'obligation de garder le secret au regard de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).



Des **formations internes**, dont la formation en ligne « Formation à la protection des données », présentent les bases de la loi sur la protection des données à l'ensemble du personnel. De plus, le conseiller à la protection des données dispense à divers services spécialisés des formations spécifiques à leurs activités en relation avec le traitement de données. La formation « Sécurité de l'information » est axée sur la gestion sûre des données physiques et électroniques de la clientèle. En outre, le personnel est régulièrement sensibilisé à l'utilisation sécurisée des moyens de communication électroniques.

Le **conseiller à la protection des données**, qui est rattaché au Service juridique de la BCBE, est l'interlocuteur privilégié pour toute demande interne ou externe en lien avec la protection des données. Les signalements de cas de violation de la protection des données lui sont aussi adressés. Les clientes et clients et les instances externes peuvent trouver ses coordonnées dans la déclaration de protection des données. Pour les entités internes, les coordonnées figurent également sur intranet et dans la directive sur la protection des données.

Plus d'informations à ce sujet dans la déclaration de la BCBE relative à la protection des données

bcbe.ch/protectiondesdonnees

Sécurité de l'information

La **gestion de la sécurité de l'information (ISMS)** de la BCBE se fonde sur des normes établies (série de normes ISO/IEC 2700x). La banque veille au respect des directives ISMS relatives à la protection des données client en prenant des mesures de sécurité techniques et organisationnelles (cryptage des données, contrôles d'accès, journalisation des incidents de sécurité, campagnes de sensibilisation, etc.). En outre, la BCBE réalise régulièrement des audits de sécurité et des tests de pénétration afin de garantir la sécurité technique de ses infrastructures et systèmes informatiques. Ceux-ci font l'objet de vérifications régulières et automatiques afin d'en identifier les points faibles.

Par ailleurs, le secteur Gestion des risques consigne dans ses rapports les principaux résultats concernant le respect de la tolérance au risque et des indicateurs de risque en matière de sécurité de l'information et, notamment, de confidentialité des données client.

La BCBE s'assure, au travers d'**audits** internes et externes, que les lois et les exigences des autorités de surveillance sont appliquées. Dans le cadre d'un examen prudentiel annuel, la société d'audit examine périodiquement la « gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) », la « gestion des cyberrisques », la « gestion des risques des données critiques », la « *business continuity management (BCM)* » et la « résilience opérationnelle » notamment. Aucun incident impliquant des données client n'a été constaté lors de ces audits. Tout élément identifié comme pouvant être amélioré l'est sans délai en fonction des risques.

Objectifs et chiffres-clés

La BCBE entend prévenir toute violation de la protection des données à caractère personnel et des données client ou la perte de telles données.

Au cours de l'exercice sous revue (tout comme durant l'exercice précédent), aucune plainte fondée des autorités de surveillance n'a été reçue en relation avec une violation de la protection de données à caractère personnel ou de données client ou la perte de telles données.

Pour la clientèle

Pratiques de conseil et de vente	49
Placements	54
Crédits	63

Pratiques de conseil et de vente

La BCBE mise sur des relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une valeur ajoutée à sa clientèle et à l'économie réelle. La banque veille à ce que ses coachs financiers aient un haut niveau de compétence et prévient tout conflit d'intérêts dans les activités de conseil.

Pertinence du thème

Par ses pratiques de conseil et de vente, une banque a une influence directe sur la transparence et la factualité des informations qu'elle fournit à sa clientèle (notamment au moyen de ses supports marketing ou de ses documents de conseil, ainsi que dans le cadre d'un conseil) et sur l'adéquation des produits et prestations qu'elle lui propose (en prenant en compte le profil de risque notamment). Les objectifs définis et les systèmes d'incitation mis en place pour les conseillères et conseillers, entre autres, exercent une influence indirecte.

D'une part, la régulation croissante imposée par les standards de produits et par les normes (comme les directives pour les prestataires financiers concernant la prise en compte des préférences ESG et des risques ESG dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune ainsi que la prévention de l'écoblanchiment) génère des risques de conformité et de réputation considérables pour une banque. D'autre part, des pratiques de conseil et de vente équitables et transparentes sont de nature à accroître la crédibilité d'une banque et à lui offrir ainsi de nouvelles opportunités.

Concepts, mesures et activités

Principes

La BCBE propose des **services fiables** d'une qualité irréprochable, à des prix et à des conditions raisonnables. Elle veille à assurer la satisfaction à long terme de sa clientèle en lui offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits présentés dans un langage clair.

Le processus de conseil commence par une analyse approfondie et une **identification minutieuse des besoins** de la cliente ou du client, puis se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et des informations détaillées sur les risques éventuels.

Lors de conseils en placement et de gestion de fortune, les conseillères et conseillers interrogent les clientes et clients sur leurs **préférences en matière de développement durable** et les informent des risques. Par ailleurs, dans le cadre du financement d'un logement en propriété, l'efficacité énergétique du bien est abordée (cf. [myky : pour un logement durable](#)).

En pratiquant une politique salariale modérée (cf. [Politique salariale raisonnable](#)), la BCBE veille à ne pas créer de **fausses incitations** pour les coachs financiers et à éviter les conflits d'intérêts dans le conseil. Ainsi, la participation au résultat ne dépend pas des ventes de produits individuelles, mais du résultat global de la banque. Ce faisant, la BCBE mise délibérément sur un système de rémunération durable qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus.

En pratiquant une politique salariale modérée, la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers.

Formules de placement transparentes

Les formules de placement sont vendues de manière à correspondre au **profil de placement de la cliente ou du client**, qui prend en considération sa situation (revenu et fortune), son horizon de placement, sa propension au risque et sa tolérance au risque.

Un **monitoring de portefeuille** permet d'assurer que la stratégie de placement définie et les prescriptions de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) sont respectées.

L'utilisation, dans le conseil en placement, d'un outil intégrant les processus garantit que le profil des clientes et clients et leurs préférences en matière de développement durable sont définis et documentés de manière structurée et exhaustive. Il signale les écarts par rapport à la stratégie de placement définie avant que la transaction ne soit effectuée, ce qui permet au coach financier d'attirer l'attention de la cliente ou du client à ce sujet et, le cas échéant, d'éviter de telles transactions. Si la cliente ou le client souhaite un titre qui ne fait pas partie de l'univers de placement de la BCBE, cela est également signalé avant la conclusion de la transaction, et des alternatives sont proposées. Enfin, il met également en évidence les risques cumulés liés à certains titres.

Les produits de placement sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des coachs financiers certifiés ISO. La transparence est assurée par des **symboles de risque compréhensibles** (Terre, Eau, Air, Énergie et Feu).

La BCBE propose, dans tous ses mandats de gestion de fortune et dans ses mandats de conseil patrimonial au tarif forfaitaire, des fonds sans **indemnités de distribution** (rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées à la cliente ou au client. Depuis janvier 2018, la BCBE propose uniquement des parts de fonds sans frais de gestion, pour ce qui est des investissements dans des placements collectifs effectués dans le cadre de ces mandats. La banque assure ainsi une plus grande transparence au niveau des frais : hormis les frais de gestion de fortune, aucun coût indirect supplémentaire n'est prélevé. Lors de l'achat de parts de fonds de placement, le taux des rétrocessions figure sur le décompte de Bourse, de même que sur l'extrait de dépôt et sur le relevé fiscal envoyé à la clientèle en fin d'année.

La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE ainsi que les fonds de placement de la BCBE sont certifiés selon les GIPS® (Global Investment Performance Standards), normes d'éthique internationalement reconnues pour une **mesure de la performance uniforme**. Les investisseurs peuvent ainsi procéder à une comparaison objective de la performance des différents fonds de placement.¹

¹ La BCBE déclare être en conformité avec les normes GIPS® (Global Investment Performance Standards). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. La liste exhaustive des composites ainsi que les rapports sur les composites (*composites reports*) peuvent être demandés auprès de la BCBE (investment.controlling@bcbe.ch). GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Ce dernier ne recommande ni ne soutient cette organisation ni ne garantit l'exactitude ou la qualité des contenus du présent document.

Fonds de la clientèle conformes aux prescriptions fiscales

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds non déclarés de la clientèle et part du principe que ses clientes et clients se conforment à toutes les réglementations fiscales en vigueur. Les nouvelles clientes et nouveaux clients doivent certifier par écrit qu'ils **respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile** et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. En cas de doute concernant l'imposition correcte des avoirs, une confirmation écrite ad hoc est demandée.

La BCBE ne propose pas de services bancaires offshore, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de coopérations.

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds non déclarés de la clientèle.

La BCBE n'établit pas de relations d'affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger qui n'ont aucun lien avec son espace économique, c'est-à-dire qui n'ont pas de point de rattachement clair dans les cantons de Berne ou de Soleure et qui n'y effectuent pas de séjours réguliers. Les prestations dans le domaine des placements (limitées aux mandats de gestion de fortune et aux mandats de simple exécution) ne sont plus proposées qu'à la clientèle venant de **sept pays européens**. En principe, la BCBE n'entretient des relations d'affaires ni avec des personnes politiquement exposées à l'étranger (PEP à l'étranger) ni avec des personnes qui leur sont proches.

Les membres du personnel sont régulièrement formés à la conformité fiscale des avoirs de la clientèle (cf. [Code de conduite > Formation du personnel](#)).

Satisfaction de la clientèle et qualité des services

Fiables, engagés, compétents : c'est ainsi que le personnel de la BCBE doit être perçu par la clientèle. C'est pourquoi la banque accorde une grande importance au service et à la proximité avec sa clientèle.

« Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clientes et clients », telle est la promesse de prestations de la BCBE. La banque aligne son suivi sur les **événements clés qui ponctuent la vie** de sa clientèle et garantit ainsi une orientation globale, complète et prospective de ses prestations sur les besoins de celle-ci. La BCBE allie ses compétences, les met en réseau et réunit les bons spécialistes à l'interne comme à l'externe. Cette approche vise à instaurer des relations à long terme avec une clientèle satisfaite.

La BCBE mesure la satisfaction de sa clientèle en réalisant des enquêtes directes et des études de marché annuelles. Comme le montrent les résultats des dernières études de marché réalisées, le **degré de satisfaction** de la clientèle ayant fait de la BCBE sa banque principale est **élevé**.



Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clientes et clients.

L'enquête directe réalisée auprès de la clientèle en 2024 a livré des résultats similaires dans toutes les catégories de clientèle : la satisfaction de la clientèle est très élevée, puisque le Customer Satisfaction Score (CSAT) s'élève à 96 %. Les valeurs oscillent entre 91 % et 100 % en fonction de la catégorie de clientèle. Mesuré dans le cadre de cette enquête, le Net Promoter Score (NPS) atteint 51 (valeurs des catégories de clientèle : entre 42 et 91) et témoigne également de la **fidélité élevée de la clientèle vis-à-vis de la BCBE**.

La qualité des services et du conseil est aussi régulièrement vérifiée lors de **visites mystères** (*mystery shopping*) : des demandes sont transmises au Centre clientèle de la BCBE par téléphone ou par courriel, ou des clientes ou clients tests se présentent sur les sites de la banque. Plus de 280 conseils tests ont été réalisés en 2023. Les résultats ont révélé des points positifs, mais aussi certains éléments qui pourraient être améliorés. Ceux-ci ont été abordés avec les unités concernées. Les prochains tests sont prévus en 2025.

Par ailleurs, la BCBE dispose d'instruments institutionnalisés pour **recueillir et gérer les réactions de la clientèle** : les clientes et clients peuvent donner leur avis – positif ou négatif – en utilisant très simplement « Beka » à l'issue d'un entretien-conseil ou en se rendant sur le site Internet de la banque, à la rubrique prévue à cet effet. Ces retours sont précieux pour la BCBE, car ils lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les perfectionner. Grâce au management des idées, les membres du personnel

disposent en outre d'un instrument qui leur permet de soumettre leurs idées en vue d'améliorer les relations avec la clientèle.

La gestion de la qualité constitue une priorité pour la BCBE. En 2002, la BCBE a été l'une des premières banques suisses d'envergure à obtenir le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sites. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. En 2024 aussi, l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a procédé à un audit externe. Tous les contrôles effectués ont confirmé l'**efficacité des systèmes de gestion** de la BCBE ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles internes de la qualité ont été réalisés en plus de l'audit externe mené par la SQS.



9001

Gestion de la qualité
certifiée ISO depuis 2002

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini l'objectif suivant (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.

Placements

En tant que prestataire de services financiers, la BCBE peut contribuer à ce que les avoirs soient utilisés de manière judicieuse et, ainsi, réduire d'éventuelles répercussions négatives sur le développement durable. La BCBE assume ce rôle. Elle prône une gestion responsable des placements financiers, développe progressivement les critères appliqués dans ce domaine et les rend transparents.

Pertinence du thème

Les placements d'une banque ont un impact – positif ou négatif – sur toutes les dimensions du développement durable, que ce soit l'environnement, la société, l'économie ou les droits de l'homme, par exemple. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la banque elle-même ou sa clientèle investit (par exemple : une compagnie minière provoque des dommages écologiques, un fabricant de textiles bafoue les droits de l'homme, un fabricant de panneaux solaires contribue à accroître la part d'électricité issue d'énergie renouvelable). Cet impact indirect peut être influencé, notamment, par la politique de placement, la gestion des risques et des opportunités ESG, l'éventail des offres proposées, l'application de critères de développement durable aux produits de placement ou l'actionnariat actif (exercice du droit de vote et dialogue avec les entreprises dans lesquelles la banque investit).

Les banques sont exposées à des risques financiers lorsqu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs ESG dans les processus de placement ainsi que dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune (par exemple dépréciation ou perte d'actifs en raison d'une adaptation insuffisante au changement climatique ou d'une responsabilité de conseil, y compris risques de compliance et de réputation y afférents). Elles peuvent toutefois profiter des opportunités de marché que génère la sensibilisation accrue de la population aux formules de placement durables.

Concepts, mesures et activités

Principes

La BCBE contribue à un système financier plus durable depuis de nombreuses années. Elle a ratifié les **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies** (UNPRI) et elle est membre de l'**Asset Management Association Switzerland** (AMAS). En rejoignant, fin 2020 déjà, le partenariat mondial **PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)**, la BCBE a affirmé sa volonté de mesurer et de publier ses émissions financées dans le futur. Par ailleurs, en adhérant à l'**Alliance bancaire Net Zéro** (NZBA) début 2022, elle s'est engagée à ramener ses émissions financées à zéro net d'ici à 2050 (cf. [Affiliations et initiatives](#)).

Cela fait plus de 25 ans que la BCBE gère des actifs (*asset management*), activité qu'elle exerce avec succès. Un team de gérants de portefeuille et de fonds justifiant de plusieurs années d'expérience se charge de gérer les avoirs confiés à la banque. La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un **processus à plusieurs niveaux** : des spécialistes analysent le marché à l'échelle

macroéconomique, mais aussi par catégorie de placement, secteur, branche et titre. Sur cette base, le comité de placement définit tous les mois la politique de placement tactique de la BCBE, que les gérants de portefeuille appliquent aussitôt et avec rigueur.

La BCBE accroît sans cesse ses compétences et son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables.

Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE

Outre l'analyse financière conventionnelle, la BCBE tient compte de critères de développement durable dans toutes ses formules de placement (fonds de placement et mandats de gestion de fortune), ainsi que dans le conseil en placement. Pour ce faire, la BCBE s'appuie sur des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante et spécialisée dans le développement durable.

Les formules de placement traditionnelles ne se distinguent des formules de placement à caractère durables que par le degré de sévérité des critères de durabilité appliqués.

Formules de placement traditionnelles

Pour définir son univers de placement, la BCBE, d'une part, se base sur des critères généraux d'exclusion (filtre général) et, d'autre part, intègre des facteurs climatiques et de développement durable dans la construction des portefeuilles (filtre de risque ESG).

Les critères **généraux d'exclusion** s'appliquent :

- aux fabricants et aux négociants d'**armes prohibées** (armes à sous-munitions, armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que mines terrestres et antipersonnel) ;
- aux entreprises qui contreviennent gravement aux principes du **Pacte mondial des Nations Unies**. Initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises, le Pacte mondial englobe plusieurs dimensions du développement durable, à savoir les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- aux entreprises du secteur des **combustibles fossiles**. Sont ainsi exclus la promotion du charbon, du pétrole et du gaz naturel ainsi que le traitement et l'utilisation du charbon et du pétrole, en particulier l'exploitation de centrales et de raffineries, à partir d'une part au chiffre d'affaires de 5 % ou plus.

La liste des émetteurs exclus est disponible à l'adresse bcbe.ch/approche-durable

Filtre de risque ESG

- Le **filtre de risque ESG** (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) permet d'identifier les émetteurs présentant de **mauvaises performances en matière de développement durable** ou des **risques climatiques** particulièrement **élevés**. Ces émetteurs ne peuvent rester dans l'univers de placement de la BCBE que s'ils résistent à un examen ESG approfondi et si la diversification le justifie.

La banque **ne détient pour son propre compte** aucun titre d'entreprises qui ne figurent pas dans son univers de placement **et n'en recommande pas davantage l'achat**. Ces entreprises sont en outre exclues de tous les instruments de placement actifs de la BCBE gérés par celle-ci. Les clientes et clients qui détiennent de tels titres dans leur dépôt BCBE en sont informés par leur coach financier.

Les retardataires dans le domaine du développement durable font l'objet d'une analyse approfondie.

Le conseil en placement suit la même logique : la BCBE ne fournit par défaut des recommandations de placement que pour des titres figurant dans cet univers de placement.

Néanmoins, à la demande d'une cliente ou d'un client, la banque peut fournir des informations sur des titres qui n'y figurent pas.

Lors de la sélection de produits tiers, la BCBE applique par analogie les critères susmentionnés - performance en matière de développement durable et risques climatiques -, mais certains écarts ne peuvent cependant pas être exclus.



2060

**millions de francs sont investis
dans des fonds de placement BCBE
à caractère durable.**

Formules de placement à caractère durable

La BCBE effectue une sélection minutieuse afin d'assurer que les formules de placement à caractère durable ciblent uniquement des entreprises qui ont de grandes exigences sur le plan éthique et dont l'activité repose sur des facteurs d'**efficacité économique**, de **compatibilité écologique** et de **responsabilité sociale**.

À cette fin, elle va plus loin que pour les formules de placement traditionnelles, puisqu'elle applique en outre le **filtre de durabilité** et l'**approche « best in class »**.

- Filtre de durabilité : au cours d'une première phase, la banque exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des **secteurs d'activité controversés** tels que l'énergie

nucléaire, l'armement ou le tabac. Sont exclues également les entreprises coupables de violations graves du droit du travail ou des droits de l'homme, de comportements controversés à l'égard de l'environnement et d'actes de corruption grave.

- Approche « best in class » : dans une deuxième phase, la banque détermine les entreprises qui sont les **chefs de file** dans leur branche sur les plans social et écologique, autrement dit les meilleures de la classe.

Dans une dernière phase, la banque priorise les titres retenus à l'aune de critères économiques, de manière à constituer des portefeuilles équilibrés et largement diversifiés.



Depuis l'automne 2017, la BCBE propose ses propres fonds de prévoyance. **Tous les fonds de prévoyance de la BCBE sont à caractère durable** et sont par conséquent conformes à l'approche de développement durable présentée ici.

La clientèle de la BCBE a accès à un large éventail de formules de placement à caractère durable.

Plus d'informations sur les formules de placement de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/approche-durable

Effets des instruments de placement

La BCBE se procure des données d'études menées sur les performances en matière de développement durable, l'impact climatique des investissements et l'influence de ceux-ci sur les objectifs de développement durable (ODD) afin de pouvoir réaliser des **évaluations détaillées de portefeuilles client et de portefeuilles de fonds**.

Dans ses évaluations d'entreprises, la BCBE présente des **chiffres-clés détaillés relatifs au développement durable**, tels que la note de développement durable, la note climatique (*Carbon Risk Rating*) et la compatibilité climatique par rapport à l'Accord de Paris sur le climat. Ces informations importantes figurent également sur les fiches sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE. La BCBE favorise de plus la transparence en publiant les noms de toutes les sociétés holdings représentées dans ses fonds de placement.

Depuis mai 2023, la BCBE publie en outre les **Swiss Climate Scores** dans toutes les fact-sheets sur le développement durable de ses fonds de placement. Lancés par le Conseil fédéral, ils fournissent aux investisseurs en Suisse des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques internationaux.

Depuis août 2023, la BCBE publie par ailleurs les **émissions financées** des fonds de placement BCBE ainsi que de ses placements et participations en compte propre. Depuis l'exercice sous revue, elle publie d'autres chiffres-clés concernant les opportunités et les risques liés au changement climatique (cf. [Changement climatique](#)).



Les factsheets sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE sont disponibles à l'adresse bcbe.ch/fonds

La BCBE, un investisseur actif

En tant qu'actionnaires ou bailleurs de fonds d'une entreprise, les investisseurs responsables utilisent leur position pour **apporter des changements au sein de l'entreprise**, notamment pour exiger davantage de transparence ou une meilleure prise en compte du développement durable. La BCBE assume ce rôle d'actionnaire actif (*stewardship* ou *active ownership* en anglais) en exerçant activement son droit de vote (*voting*) et en menant un dialogue actionnarial (*engagement*) :

C'est Swisscanto Direction de Fonds SA qui exerce les droits de vote liés aux fonds de la BCBE. La société tient compte de normes de gestion d'entreprise et de normes écologiques et sociales pour prendre ses décisions. De plus, elle publie ses directives et ses décisions de vote. La BCBE exerce elle-même son droit de vote auprès des sociétés suisses figurant dans son portefeuille ou dans celui de la Caisse de pension de la BCBE.

Plus d'informations sur l'exercice du droit de vote par Swisscanto Direction de Fonds SA à l'adresse [swisscanto.ch/voting](https://www.swisscanto.ch/voting)

La BCBE n'exerce pas seulement son droit de vote : depuis 2021, elle **dialogue aussi activement avec diverses entreprises**. Par ce processus, qui s'établit sur le long terme, la banque a pour but d'inciter les sociétés à améliorer leur gouvernance, à tenir davantage compte des aspects environnementaux et sociaux et à fournir des informations transparentes à ce sujet.

L'engagement de la BCBE se fait principalement par l'intermédiaire de **pools d'investisseurs** : l'influence de la BCBE est associée à celle d'autres investisseurs au moyen de cet « engagement commun », ce qui accroît considérablement le pouvoir de négociation avec les instances dirigeantes. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a développé ses activités d'engagement dans les domaines suivants :

Engagement à l'international : le dialogue avec les entreprises internationales est assuré, en principe, par **ISS ESG** au nom de la BCBE et d'autres investisseurs. La BCBE s'engage aux sujets suivants :

- **Pacte mondial des Nations Unies**
Dans le cadre de l'engagement basé sur des normes, ISS ESG entame un dialogue avec les entreprises dont les infractions graves aux normes mondiales établies sont supposées ou avérées (pratiques commerciales controversées telles que violations des droits de l'homme ou du droit du travail, controverses environnementales ou corruption conformément au Pacte mondial des Nations Unies).
- **Zéro émission nette**
Les entreprises à l'origine de fortes émissions de gaz à effet de serre et sans stratégie de décarbonation sont encouragées à engager des mesures afin de renforcer leurs pratiques en matière de développement durable et de protection du climat dans le but d'atteindre zéro émission nette.
- **Biodiversité**
Les entreprises opérant dans des secteurs particulièrement exposés sont incitées à améliorer la transparence concernant leurs impacts sur la biodiversité et à élaborer des stratégies pour la gestion des risques liés à la nature.

Engagement en Suisse : la BCBE a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse en septembre 2024 dans le but de mener un dialogue avec des entreprises suisses. La Fondation de placement **Ethos** aborde divers sujets, notamment le changement climatique, avec les 150 plus grandes entreprises suisses cotées en Bourse.

En renforçant son engagement sur les questions climatiques notamment, la BCBE vise à favoriser la réalisation de l'objectif zéro émission nette dans le domaine des placements (cf. [Changement climatique > Zéro émission nette > Mesures dans le domaine des placements](#)).

Jusqu'à présent, la banque a participé à des activités d'engagement menées auprès d'environ 500 entreprises.

Plus d'informations sur les principes et les activités d'actionnariat actif de la BCBE à l'adresse

bcbe.ch/actionnariat-actif

Placements financiers

La BCBE prend aussi en compte les critères de développement durable dans ses propres placements financiers. La banque vise à ce que 85 % au moins des titres de son **propre portefeuille** figurent dans son univers des placements à caractère durable. Cet objectif a toujours été atteint au cours des dernières années. Fin 2024, la part de titres conformes à l'objectif s'élevait à 96 %.

Caisse de pension

La Caisse de pension de la BCBE intègre également les **critères de développement durable** dans ses placements, en se fondant sur l'approche de la BCBE en matière de développement durable. Elle s'efforce de faire en sorte que ses placements figurent en grande partie dans l'univers des placements à caractère durable de la banque. La Caisse de pension analyse, acquiert et gère des biens immobiliers en cherchant à améliorer continuellement la qualité et l'efficacité énergétique des bâtiments.

Sensibilisation du personnel

Les coachs financiers suivent différentes formations sur le développement durable, par exemple des colloques intitulés « Placements à caractère durable » ou consacrés à l'approche de la BCBE en matière de développement durable. La **formation complète en matière de développement durable** que la BCBE a lancée pour l'ensemble de son personnel en 2021 (cf. [Formation initiale et continue > Formation sur le développement durable](#)) met l'accent sur les placements : tous les coachs financiers doivent suivre quatre modules de la formation, intitulée « Le développement durable dans le domaine des placements », d'une durée totale de quatre heures d'apprentissage (principes fondamentaux, approches de placement à caractère durable, conseil en placement, notations de développement durable). En 2023, les modules de formation axés sur la pratique intitulés « Le développement durable dans le domaine des placements : récapitulation » ont été proposés à l'ensemble des coachs financiers ; ils ont reçu un très bon accueil.

Or Fairtrade

La BCBE propose de l'or issu du commerce équitable. Ce faisant, elle s'engage pour de meilleures conditions de travail et de vie dans l'exploitation minière artisanale de l'or. Depuis avril 2017, la BCBE – en collaboration avec la Fondation Max Havelaar (Suisse) – vend **exclusivement des lingots d'or** d'un poids de 1 à 10 grammes **portant la certification Fairtrade**. L'offre a été élargie en 2023 aux lingots d'or d'un poids de 20 grammes.

Ce label est synonyme de **normes de protection rigoureuses des personnes et de l'environnement**. Il interdit notamment le travail des enfants et impose des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents. Les mines certifiées Fairtrade obtiennent, en sus du prix minimal garanti, une prime de 2 dollars américains par gramme d'or. Ces revenus supplémentaires sont investis dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et dans l'amélioration du fonctionnement des exploitations.

Les ventes ont sensiblement augmenté par rapport à la période précédant l'introduction de l'or Fairtrade. Depuis le lancement de ce label, la BCBE a vendu 19 514 lingots d'or d'un poids total de quelque 97 kilogrammes.



19 514

lingots d'or Fairtrade
ont été vendus depuis le
lancement du label.

Autre or

La BCBE n'achète de l'or physique qu'à des fournisseurs qui s'approvisionnent eux-mêmes auprès de raffineries ayant obtenu le certificat **Responsible Gold Standard** de la London Bullion Market Association (LBMA) et figurant dès lors sur la LBMA Good Delivery List des opérateurs de marché certifiés. Ces fournisseurs répondent donc aux exigences légales en matière d'obligations de diligence. De plus, la BCBE limite ses opérations de négoce aux métaux précieux provenant d'un producteur certifié et, depuis le printemps 2023, n'achète plus que de l'or répondant à ce critère. Le respect de la norme LBMA est également garanti pour les fonds qui investissent en or physique.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.
- À l'horizon 2025, nous étoffons la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 50 % de tous les fonds de la BCBE.
- Nous veillons à ce qu'au moins 85 % de nos propres placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.
- Dans la mesure du possible, nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable.

Indicateurs

Tableau Placements¹

	Unité	2024	2023	2022	2021	2020
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	nombre	1 162	964	817	573	361
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	mio de CHF	720	520	407	366	221
Quote-part des mandats à caractère durable au total des mandats de gestion de fortune Clientèle privée (en termes de volume)	%	33%	31%	29%	24%	18%
Fonds de placement BCBE à caractère durable (y c. fonds de prévoyance BCBE)	mio de CHF	2 060	1 647	1 369	1 376	947
Quote-part des fonds de placement BCBE à caractère durable au total des fonds de placement BCBE (y c. fonds de prévoyance BCBE)	%	49%	46%	41%	36%	29%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

Plus d'informations sur les émissions financées par la BCBE et ses objectifs de zéro émission nette dans le domaine des placements sous la rubrique [Changement climatique](#).

La clientèle de la BCBE peut trouver les chiffres-clés en matière de développement durable de ses investissements dans les factsheets sur le développement durable ainsi que dans l'e-banking. De plus, la BCBE fournit, sur demande, des rapports sur la durabilité du portefeuille personnel.

Crédits

Grâce à sa politique d'octroi de crédits, la BCBE contribue sensiblement à la prospérité de son espace économique et à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Les opérations de crédit jouent un rôle important dans le modèle d'affaires de la BCBE. Lors de l'octroi de crédits, la banque tient compte de critères de développement durable.

Pertinence du thème

Les opérations de crédit d'une banque ont un impact - positif ou négatif - sur toutes les dimensions du développement durable (l'environnement, la société, l'économie). L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit (par exemple : les émissions des biens immobiliers financés par la banque ou les places de travail créées par un preneur de crédit). Les banques peuvent gérer cet impact au moyen des produits et des prestations de crédit qu'elles proposent dans le cadre d'hypothèques ou de crédits (par exemple en proposant des produits qui favorisent un comportement durable ou en appliquant des critères d'exclusion à certains financements).

Les banques sont exposées à des risques financiers lorsqu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs ESG dans l'analyse et la gestion des crédits (par exemple défauts de crédit ou dépréciations en raison d'une adaptation insuffisante aux répercussions du changement climatique). Elles peuvent toutefois profiter des opportunités de marché que génère la sensibilisation accrue de la population aux produits et prestations de crédit à caractère durable.

Concepts, mesures et activités

Principes et modèle d'affaires

Géographiquement, les opérations de crédit de la BCBE sont principalement axées sur les **cantons de Berne et de Soleure** et sur la région économique limitrophe. La banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public.

Les opérations de crédit de la BCBE portent essentiellement sur des **affaires hypothécaires** : plus de 90 % des crédits octroyés à la clientèle sont destinés à financer des biens immobiliers (appartements en propriété, maisons individuelles, bâtiments de PME, etc.).

Les **opérations avec l'étranger ne revêtent qu'une importance secondaire** pour la BCBE. Elles sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan des trois dernières années. Les crédits d'exportation sont en général accordés dans le respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation), pour autant que les critères du développement durable soient remplis.

Pour la BCBE, l'octroi de crédits va de pair avec **l'intégrité de la personne ayant souscrit le crédit et le respect de principes éthiques et écologiques**. La BCBE n'entend pas soutenir

des projets susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement. Les critères appliqués en la matière font partie intégrante du contrôle des crédits.

En rejoignant l'**Alliance bancaire Net Zéro** (NZBA), la BCBE s'est engagée à réduire ses émissions financées à zéro net d'ici à 2050. En 2023 et 2024, elle a défini des objectifs en se fondant sur des données scientifiques ainsi que des trajectoires de réduction. De plus, elle s'est fixé des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. [Changement climatique](#)).

Promotion des financements à caractère durable

Le **concept de soutien** vise à financer des projets, des initiatives et des entreprises qui apportent une contribution positive au développement durable de l'espace d'activités économiques et de vie en société de la banque. Ainsi, la BCBE s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Par ses prestations bancaires et ses offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCBE incite sa clientèle à économiser les ressources.

Dans le domaine des **crédits d'entreprise**, la BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec une clientèle ayant une gestion d'entreprise responsable, créant et maintenant des places de travail, menant une politique environnementale moderne ou encore promouvant l'égalité et la diversité au sein de son personnel.

Par ailleurs, la BCBE aide sa clientèle à acquérir des biens d'investissement durables ou à mener des projets particulièrement innovants et respectueux du climat, en proposant le leasing écologique.

Jusqu'au printemps 2025, la BCBE dispose d'une **offre en trois volets pour les biens immobiliers efficaces sur le plan énergétique** : l'hypothèque Rénovation, qui peut être utilisée pour des projets en tout genre qui préservent ou augmentent la valeur d'un bien immobilier ; l'hypothèque Rénovation éco, qui sert exclusivement à effectuer des travaux visant à moderniser un bien immobilier quant à sa dépense d'énergie (isolation thermique, système de chauffage écologique, remplacement de fenêtres et production d'électricité) ; et l'hypothèque CECB®/Minergie®, par laquelle la BCBE encourage les travaux d'assainissement énergétiques et les nouvelles constructions répondant à des standards énergétiques certifiés.



Au printemps 2025, l'hypothèque Rénovation éco sera remplacée par les hypothèques myky avec lesquelles la BCBE financera à un taux d'intérêt préférentiel les biens immobiliers dont les émissions de CO₂ sont réduites. Grâce à ces nouvelles offres, la BCBE perpétue une **tradition de longue date**, à savoir encourager des projets énergétiquement viables. En effet, elle a lancé dans sa gamme de produits de crédit allant dans ce sens en 2009 déjà.

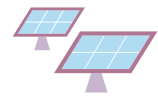
Plus d'informations sur les hypothèques myky à un taux d'intérêt préférentiel à l'adresse bcbe.ch/assainissement

La BCBE aide sa clientèle à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

myky : pour un logement durable

En collaboration avec le fournisseur d'énergie de la ville de Berne ewb (Energie Wasser Bern) et l'Assurance immobilière Berne (AIB), la BCBE a lancé la plateforme myky en décembre 2021. myky SA a ensuite été fondée en mars 2023. Outre la BCBE et l'AIB, seize autres banques cantonales ont une participation indirecte dans la société anonyme. Ensemble, les partenaires ont pour objectif d'ancrer la question du **développement durable** dans le financement du **logement en propriété**.

De nombreux propriétaires se demandent comment assainir judicieusement leur logement, dans quel ordre réaliser les travaux et quel en sera le coût. Les outils interactifs de myky (**calculateur de rénovation, calculateur solaire et contrôle énergétique**) apportent une aide précieuse à cet égard. Grâce à myky, les clientes et clients ont une vue d'ensemble de l'état énergétique de leur bien : ils peuvent planifier des travaux de rénovation de manière globale, optimiser les coûts et prendre contact avec des spécialistes via myky. Depuis fin 2023, myky fait partie intégrante du conseil pour le financement d'un logement en propriété.



En combinant la plateforme myky et des offres de produits spécifiques, comme les hypothèques myky, la BCBE entend non seulement discuter avec ses clientes et clients de la manière dont ils peuvent rendre leur bien immobilier plus efficace sur le plan énergétique, mais également leur proposer une **formule de financement intéressante** et faciliter la réalisation des travaux nécessaires. Ce faisant, elle contribue financièrement à la réduction des émissions de CO₂.

Plus d'informations sur ce partenaire intelligent pour le logement durable à l'adresse myky.ch

Critères d'exclusion

L'application de critères d'exclusion à des **secteurs d'activité et à des pratiques commerciales controversés** doit permettre d'éviter les affaires qui ne remplissent pas les exigences minimales liées à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise (ESG), ou qui impliquent un risque de réputation accru pour la BCBE. Ne sont dès lors pas financées la fabrication de réacteurs atomiques, la construction de centrales nucléaires, l'extraction d'agents d'énergie fossile, l'économie forestière non durable, la pêche non durable ou les expérimentations animales non prescrites par la loi ainsi que les entreprises qui violent les droits du travail et de l'homme ou qui sont coupables d'actes de corruption.

Plus d'informations sur les critères d'exclusion à l'adresse bcbe.ch/credits-a-caractere-durable

Les coachs financiers veillent à utiliser de manière judicieuse les moyens disponibles ; lorsque les conditions l'exigent, la cliente ou le client est tenu de présenter certains documents. Pour ce qui est des engagements de crédit relevant de la compétence des zones d'activité, les coachs financiers évaluent la gestion environnementale de la clientèle lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des partenaires. Cela vaut autant pour les apports d'argent frais que pour les revues périodiques des engagements.

Pour des engagements globaux (EG) à partir de 3 millions de francs ou à partir d'une part de crédit non couverte de 500 000 francs, l'examen est documenté dans le processus de crédit à l'aide de la liste de pointage « **Approche de développement durable en matière de financements des affaires de la Clientèle commerciale et de la Clientèle entreprises** »,

qui liste tous les critères d'exclusion et de soutien. Lorsqu'un critère d'exclusion s'applique à l'affaire, la demande de financement est refusée s'il s'agit d'une nouvelle affaire et, si elle concerne une relation d'affaires existante, des mesures sont prises pour y mettre fin.

Les processus de crédit pour les affaires importantes garantissent que les nouvelles demandes sont évaluées avec la sensibilité nécessaire. Il est systématiquement **tenu compte des risques en matière de développement durable ou de réputation** lors de l'examen de demandes de crédit potentiellement critiques. Les arguments à l'appui de la décision sont documentés. Lorsque les revues périodiques des engagements de la clientèle révèlent des risques en matière de développement durable ou de réputation, des mesures sont prises en vue de poursuivre ou de mettre un terme à la relation d'affaires concernée.

Plus-value pour la société

L'activité économique de la BCBE consiste à générer un **effet positif** durable en faveur des différentes parties prenantes de la banque. La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel de prêts à des communes, des entreprises publiques, des institutions publiques semi-privées et des organisations sociales ou d'utilité publique. Ces prêts incluent, directement ou indirectement, une composante sociale ou sont d'intérêt public.

La BCBE s'engage en faveur de formules pérennes et socialement acceptables. Lorsqu'elle octroie des hypothèques ou des crédits, elle veille à ce que la charge financière soit **supportable** à moyen et **à long terme**. Elle applique des principes restrictifs aux financements et aux calculs de la charge financière. La clientèle financièrement fragile ne peut pas bénéficier d'une carte de crédit avec droit de découvert. En outre, la banque ne propose pas d'option d'échelonnement du crédit sur plusieurs mois pour les cartes de crédit.

La BCBE œuvre avant tout en **faveur des entreprises locales**, contribuant ainsi à la préservation des emplois dans la région. Le programme de soutien aux PME (cf. [Économie régionale > Programme de soutien aux PME](#) et [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)) permet à la banque d'aider les petites et moyennes entreprises à chaque phase de leur cycle de vie.

La BCBE publie deux fois par an, au printemps et en automne, son **baromètre de l'immobilier**. La banque y recense les informations les plus récentes sur le marché immobilier du canton de Berne, montre les dernières tendances concernant la propriété du logement et retrace aussi l'évolution des prix au cours des vingt dernières années. De plus, la BCBE met à chaque fois en lumière un sujet d'actualité lié à l'immobilier. À l'automne 2024, par exemple, la question traitée était la suivante : « Hypothèques : en route vers le net zéro ».



Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous élaborons des produits et des prestations de crédit qui favorisent la transition vers une économie durable.

Indicateurs

Tableau Crédits¹

	Unité	2024	2023	2022	2021	2020
Programme de soutien aux PME : total des projets soutenus	nombre	16	26	10	27	34
- Pilier « Création »	nombre	4	9	5	10	8
- Pilier « Croissance »	nombre	3	6	1	2	5
- Pilier « Succession »	nombre	9	11	4	15	21
Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	850	575	360	353	264
Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	46	46	142	94	126

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

Plus d'informations sur les émissions financées par les opérations de crédit de la BCBE et les objectifs de zéro émission nette dans le domaine des hypothèques sous la rubrique Change-ment climatique.

Pour le personnel

Conditions de travail et culture d'entreprise	70
Formation initiale et continue	82
Diversité et égalité des chances	88

Conditions de travail et culture d'entreprise

La politique d'affaires axée sur le long terme de la BCBE vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. Un personnel motivé et engagé qui s'identifie à son employeur contribue de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCBE s'attache à être un employeur exemplaire et responsable.

Pertinence du thème

Les conditions de travail et la culture d'entreprise d'une banque ont une influence directe sur le personnel (sur la santé et le bien-être, ou sur la productivité, par exemple), mais aussi une influence indirecte sur la clientèle (absence d'incitations erronées pour les conseillères et conseillers à la clientèle, par exemple) ainsi que sur la société (recours aux systèmes sociaux, comme les assurances-chômage, par exemple). Il est possible, en outre, d'intégrer des critères relatifs aux conditions de travail dans les services financiers proposés, en particulier au niveau des crédits et des placements.

Les conditions de travail d'une banque influencent son attrait en tant qu'employeur, la loyauté de son personnel ou les absences de celui-ci pour cause de maladie. Qui plus est, un respect insuffisant des critères relatifs aux conditions de travail entraîne un risque de réputation auprès de la clientèle.

Concepts, mesures et activités

Conditions de travail attrayantes

La BCBE tient à ce que son personnel puisse profiter d'une bonne qualité de vie. Elle souhaite permettre à ses collaboratrices et ses collaborateurs de concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. Elle offre par conséquent des **conditions de travail attrayantes et flexibles** à tous les échelons hiérarchiques.

Elle encourage notamment le **travail à temps partiel** et indique systématiquement une fourchette de taux d'activité pour les postes qu'elle met au concours. La BCBE propose des horaires de travail flexibles en recourant au temps de travail annualisé, ou encore la possibilité de travailler à 90 % sur quatre jours ou à 70 % sur trois jours par exemple.

Elle autorise son personnel à partager des postes de travail (*job sharing*) et à recourir au travail mobile et au travail à domicile. En outre, la BCBE favorise les départs à la retraite flexibles (retraite progressive ou poursuite du travail au-delà de l'âge de la retraite ordinaire).



Si les besoins opérationnels le permettent, les membres du personnel ont la possibilité de prendre un congé non payé ou d'**acheter jusqu'à dix jours de congé supplémentaires par année civile** en suivant des processus simples. À la différence du congé non payé, l'achat de jours de congé supplémentaires n'entraîne aucune réduction des vacances. Depuis 2024, l'achat de jours de congé n'est plus entièrement à la charge des collaboratrices et collaborateurs ; le coût est **supporté pour moitié par l'employeur**. Les congés achetés coûtent donc moitié moins cher au personnel que par le passé.

Pour permettre à son personnel de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, la BCBE a **rallongé les congés de maternité et de paternité de deux semaines** en 2024. La banque accorde un congé maternité de dix-huit semaines et un congé paternité de quatre semaines avec versement du salaire intégral, soit plus long que les exigences légales minimales (respectivement quatorze et deux semaines).

**95 %****des femmes**

reprennent leur activité au sein de la BCBE après leur congé de maternité.

Personnel et conditions d'engagement

Durant l'exercice sous revue, l'effectif (apprenties et apprentis et auxiliaires compris) est passé de 1165 à 1212 personnes ; le nombre de postes (équivalent plein temps) a quant à lui augmenté de 966 à 1009. Les charges de personnel se sont élevées à 144,4 millions de francs ; elles ont ainsi été supérieures à celles de l'exercice précédent (140,4 millions de francs).

Au cours des cinq dernières années, il n'y a eu ni licenciement collectif ni réduction significative des effectifs touchant plus de 5 % du personnel.

Les **conditions d'engagement de la BCBE sont soumises à la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB)**. Celle-ci fixe notamment le temps de travail normal, les vacances, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minimaux, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux du personnel, les mesures visant à maintenir l'employabilité sur le marché du travail ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciement. La CPB vaut pour tous les rapports de travail de la BCBE, à l'exception de ceux des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration, c'est-à-dire pour 99 % du personnel.



47 %

de personnes travaillent à temps partiel.

La banque ne fait appel à des auxiliaires que de façon ciblée et non systématique, c'est-à-dire uniquement pour effectuer des activités liées à des projets ou pour faire face à des pics de travail.

Pour des travaux spécifiques (gestion de projet, conseil ou travaux techniques), la BCBE recourt à des **externes** qui ne sont pas liés à la banque par un contrat de travail. Durant l'exercice sous revue, les travaux effectués par de telles personnes pour le compte de la BCBE ont représenté, selon les estimations, près de trente postes à plein temps.

Les collaboratrices et collaborateurs sous contrat à durée déterminée et rémunérés à l'heure bénéficient, de manière proportionnelle, des **prestations accordées par l'entreprise**. Les mêmes réglementations s'appliquent aux personnes employées à temps partiel et à celles employées à temps plein. Toutefois, les personnes sous contrat de travail à durée déterminée ne bénéficient d'aucune condition préférentielle pour financer un logement en propriété.

La **liberté d'association** est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales de ses collaboratrices et collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCBE rend son personnel attentif à l'Association suisse des employés de banque (ASEB) sur son intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux membres du personnel.

Politique salariale raisonnable

La BCBE s'engage en faveur d'une **politique salariale à la fois équitable et raisonnable** depuis de nombreuses années. Depuis 2006, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse. Fin 2024, la rémunération la plus élevée était quatorze fois plus importante que la rémunération la plus basse. Des critères de développement durable sont pris en compte lors du calcul du montant de la rémunération variable accordée à la Direction générale (cf. [Rapport de gestion > Système de rémunération > Direction générale > Rémunération variable](#)).

La BCBE dispose d'un système de rémunération durable qui n'est pas axé sur les bonus.

La BCBE ne prévoit **pas de composante de rémunération variable individuelle (bonus)** pour les autres membres du personnel, mais elle leur fait profiter du succès de l'entreprise.

Une participation est octroyée aux membres du personnel, selon leur niveau de fonction, au regard du **résultat global de la banque**. Elle est versée en espèces ou sous la forme d'actions, le choix d'un versement en espèces étant limité dans les niveaux de fonction élevés. La possibilité de souscrire des actions est une option très prisée : fin 2024, le personnel détenait 5,0 % du capital-actions de la BCBE.

La BCBE mise ainsi délibérément sur un **système de rémunération durable** qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus. L'évaluation de la participation au résultat se fonde sur les quatre objectifs stratégiques de la banque, dont celui de « devenir l'un des premiers prestataires de services financiers dans le domaine du développement durable », ce qui favorise grandement l'adoption d'un comportement éthique et durable.

Cette politique salariale est en adéquation avec l'orientation à long terme de la BCBE. L'ensemble du personnel doit travailler **dans l'intérêt** de la clientèle et de la banque.

La politique salariale de la BCBE répond au principe « à travail égal, salaire égal » (cf. Égalité des salaires certifiée).

Responsabilité en tant qu'employeur

La BCBE est soucieuse de son **rôle social** : par la formation continue des membres de son personnel, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus de changements structurels et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées. La BCBE s'est fixé pour objectif de proposer un poste adapté à tous les membres du personnel dont le poste a été supprimé suite à l'augmentation de son efficacité. En cas de changements organisationnels entraînant une adaptation des dispositions relatives aux contrats de travail, la BCBE garantit aux personnes concernées le maintien des droits acquis pendant une durée transitoire conséquente.

En 2022, la BCBE a repris de son ancien partenaire informatique DXC l'exploitation et le développement de la plateforme IBIS ; elle a transféré ces activités vers la nouvelle société aity SA. Ce faisant, la BCBE a montré qu'elle tenait au site de Berne-Liebefeld et qu'elle **attachait une grande importance à maintenir et à créer des places de travail**. aity SA emploie actuellement près de 300 personnes.



Gestion des changements

Le personnel de tous niveaux hiérarchiques est impliqué afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement. La BCBE mise à cet égard sur une communication transparente et ouverte ainsi que sur des mesures de formations adaptées. Durant l'exercice sous revue, les activités de transformation entamées au cours de l'exercice précédent ont été poursuivies. Les structures hiérarchiques devront partiellement être remplacées par une **collaboration en réseau**, afin que la BCBE puisse relever les défis que pose la numérisation et répondre aux nouveaux besoins de la clientèle.

Le personnel est impliqué dans les processus de changement.

En 2021, la BCBE a également lancé le programme « **Team réunissant flexibilité et succès** ». Depuis, l'ensemble des unités commerciales ont été accompagnées par des business coaches externes et internes. En 2024, 21 teams et cinq nouveaux cadres dirigeants ont suivi un programme de mise à niveau.

La forme de collaboration et le style de conduite, transversaux, constituent un point de repère du changement de culture au sein de la BCBE. La nouvelle culture est ainsi univoque, ce qui permet de développer les compétences du personnel, cadres dirigeants compris, afin que tous puissent la vivre.

Caisse de pension saine

La Caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la Caisse de pension était de 126,0 % à la fin de l'exercice sous revue. Les mesures de sécurité au travail et la couverture d'assurance globale (accident et maladie), **dépassant les minima légaux**, permettent de prévenir des risques. Durant l'exercice sous revue, 22,5 % des salaires bruts ont été versés dans la Caisse de pension sous la forme de cotisations de risque et d'épargne, l'employeur s'étant acquitté de 57,0 % et les employés de 43,0 % des montants. Fin 2024, les avoirs de vieillesse des assurés actifs étaient plus de 3,8 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal défini par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle

La BCBE prend des mesures préventives en matière de promotion de la santé afin de réduire au minimum les risques de maladies liées au travail et d'**améliorer de manière ciblée la résilience dans le quotidien professionnel**. Pour ce faire, elle se fonde sur sa culture d'entreprise et sa vision sur le long terme : elle définit des objectifs de vente à long terme pour les teams des unités commerciales, encourage l'activité physique et la relaxation au quotidien et démontre sa fiabilité en tant qu'employeur.

La détection précoce intégrée dans les tâches de conduite

La BCBE mise sur la détection précoce des collaboratrices et collaborateurs à risque. Les cadres dirigeants disposent dans ce but d'un outil efficace : le système de gestion des absences. La détection précoce et la gestion de situations à risque sont ancrées dans les processus correspondants et font partie intégrante des séminaires destinés aux cadres.

Dans le cadre du **Case Management** de la BCBE, les membres du personnel ayant plus de 30 jours d'absence sont suivis et accompagnés individuellement. La BCBE recourt à un réseau de partenaires externes en vue de soutenir au mieux les personnes présentant des problèmes de santé. Les processus à cet effet sont clairement définis et établis. Il s'agit principalement de trouver des solutions viables avec les personnes concernées afin de les réinsérer dans l'entreprise. Des mesures individuelles sont planifiées et mises en œuvre conjointement avec ces personnes (par exemple adaptation de la charge de travail ou du taux d'occupation, changement du domaine d'activité ou du lieu de travail). Un partenaire externe indépendant est mandaté pour les entretiens difficiles avec les collaboratrices et collaborateurs concernés, afin de les encadrer et de les accompagner.



En outre, la BCBE propose des **séminaires** internes portant sur des sujets tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou la gestion de situations de stress, généralement animés par des services ou des spécialistes externes. À titre d'exemples, elle a organisé au cours de l'exercice sous revue deux séminaires sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (en présentiel), deux séminaires sur le sommeil (en ligne) et un séminaire de huit semaines sur la résilience (en ligne). Le personnel en contact avec la clientèle suit régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas de braquage de la banque, de prise d'otages ou d'alerte à la bombe ; des mesures de sécurité sont prises à cet égard. Des modules de prévention des catastrophes ou des exercices d'évacuation sont en outre régulièrement organisés.

Gestion de la santé en entreprise

Depuis 2020, la BCBE est titulaire du label « Friendly Work Space » décerné par Promotion Santé Suisse. Ce label de qualité récompense les entreprises pour leur **gestion systématique de la santé** et la création de conditions optimales pour que leur personnel reste en bonne santé. En 2023, le Groupe BCBE a passé avec succès la réévaluation réalisée par des spécialistes externes. Elle peut donc continuer à se qualifier de « Friendly Work Space ».

La BCBE est un « Friendly Work Space ».

La sécurité au travail et la protection de la santé font partie intégrante de la politique de la BCBE en matière de sécurité. Cette politique réunit toutes les mesures relevant de l'organisation, de la technique et de la médecine du travail qui visent à prévenir les accidents professionnels, à éviter les risques pour la santé et les surmenages ainsi qu'à prévenir les

accidents non professionnels, les maladies professionnelles et les maladies liées au travail. L'évaluation des dangers et des risques est effectuée périodiquement par des services internes ou externes.

Le **groupe de travail Sécurité au travail** a été créé durant l'exercice sous revue pour gérer ce sujet de manière globale. Accompagné par des spécialistes externes, le groupe de travail s'est appuyé sur l'évaluation des risques liés à la sécurité au travail de toutes les fonctions de la banque pour initier les premières mesures.

Les objectifs et les mesures visant à promouvoir la santé du personnel sont fixés dans le concept de « Gestion de la santé en entreprise » de la BCBE. La banque définit à chaque fois un **thème prioritaire** sur lequel elle axe ses activités.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a entamé une coopération avec l'Université de Berne dans le cadre de laquelle des étudiants de master en sciences du sport élaborent et évaluent un **projet pilote pour des pauses actives**. Ce projet, mené avec différents teams de la BCBE, a pour but de promouvoir la santé mentale et, en fin de compte, d'améliorer la performance du personnel.

En outre, la BCBE a encouragé, pour la troisième fois déjà, le **programme sportif** donné par des membres du personnel pour leurs collègues, dans le cadre duquel des séances de découverte gratuites sont proposées à des débutants dans les disciplines sportives les plus diverses. Par ailleurs, la BCBE a participé pour la deuxième fois à la campagne nationale « Mois sans tabac ».

Le personnel a une nouvelle fois pu profiter du « **BONne Santé** ». Ce soutien de 200 francs par an est accordé aux collaboratrices et collaborateurs afin qu'ils s'adonnent à une activité physique et prennent soin de leur santé. Il peut être utilisé pour payer, par exemple, la cotisation à un club de sport, l'abonnement de fitness ou des cours de résilience ou de sport.

Parmi les autres mesures de promotion de la santé figurent notamment l'action « **bike to work** », des journées « fruits gratuits » ou des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout.

Pour ce qui est des accidents du travail, le personnel de la BCBE n'est exposé à aucun danger particulier. Sur les trois dernières années, la banque **n'a pas enregistré de taux extraordinaire d'accident**. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent en deçà de la moyenne peu élevée du secteur bancaire : en 2024, quatre des 195 accidents annoncés étaient des accidents professionnels (2023 : dix sur 196). Les accidents-bagatelles, qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail, sont également compris dans ces chiffres.

Les conditions de travail attrayantes et flexibles de la BCBE contribuent à ce que son personnel bénéficie de suffisamment de repos et puisse concilier vie professionnelle et vie privée (cf. [Conditions de travail attrayantes](#)).

La BCBE concrétise son engagement en faveur du développement durable également dans le secteur de la restauration : depuis 2018, le restaurant du personnel à Berne-Liebefeld applique le **programme de développement durable « ONE TWO WE »**. Conjointement avec SV Suisse, son partenaire de restauration, la BCBE met en œuvre différentes mesures en matière de bien-être animal, de commerce équitable et de protection du climat : utilisation de viande suisse provenant d'élevages respectueux des animaux et de poisson provenant d'une production certifiée, consommation de produits issus du commerce équitable, proposition d'une cuisine de saison, réduction des déchets alimentaires et baisse des émissions de CO₂.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous mettons au concours les postes à pourvoir – fonctions dirigeantes comprises – en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.
- Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.
- Nous maintenons notre conformité au label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.
- Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident à maximum huit par an.

Indicateurs

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	
Effectif							
2-7	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ¹	nombre	1 212	1 165	1 146	1 228	1 230
	- Quote-part de femmes	%	43%	44%	44%	43%	44%
	- Quote-part d'hommes	%	57%	56%	56%	57%	56%
2-7	Nombre de collaborateurs avec CDI ¹	nombre	1 209	1 162	1 141	1 223	1 218
	- Quote-part de femmes	%	43%	44%	44%	43%	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	57%	56%	56%	57%	n.a.
2-7	Nombre de collaborateurs sans CDI (auxiliaires) ¹	nombre	3	3	5	5	12
	- Quote-part de femmes	%	0%	0%	40%	20%	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	100%	100%	60%	80%	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps plein ¹	nombre	687	642	616	685	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	29%	29%	27%	28%	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	71%	71%	73%	72%	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps partiel ¹	nombre	525	523	530	543	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	62%	61%	63%	62%	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	38%	39%	37%	38%	n.a.
2-7	Équivalent plein temps ^{1,5}	postes	1 009	966	940	1 014	1 018
	- Quote-part de femmes	%	40%	40%	39%	39%	39%
	- Quote-part d'hommes	%	60%	60%	61%	61%	61%
2-7	Taux de temps partiels au total ¹	%	47%	47%	49%	46%	44%
	- Taux de temps partiels chez les femmes	%	62%	63%	69%	66%	65%
	- Taux de temps partiels chez les hommes	%	29%	30%	32%	31%	28%
401-1	Fluctuation (nette) au total ^{2,6}	nombre	67	84	94	79	65
	Taux de fluctuation (net) au total ³	%	6%	9%	9%	7%	6%
	- Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	8%	10%	10%	7%	6%
	- Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	5%	7%	8%	7%	6%
401-1	Recrutements au total ²	nombre	174	146	138	119	137
	Taux de recrutement au total ⁴	%	15%	13%	13%	10%	12%
	- Taux de recrutement de femmes	%	15%	19%	13%	11%	12%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	16%	12%	13%	10%	11%

¹ État à la fin de l'année.

² Durant la période de l'année civile.

³ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) en moyenne annuelle.

⁴ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) à la fin de l'année. Les valeurs de 2020 à 2022 ont été corrigées.

⁵ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

⁶ Motifs de démission : nouveau défi professionnel, formation, climat de travail, stratégie d'entreprise

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	
Structure salariale							
	Rapport entre la rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale et la rémunération globale la plus basse au sein de la banque	coefficient	14,0	14,7	14,8	15,2	15,2
2-21	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2
2-21	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	+4%	+2%	+3%	+3%	+7%
2-21	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	+4%	+3%	+3%	+2%	+2%

¹ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée (y compris du CEO), extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	
Maternité/paternité							
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	8	8	19	25	29
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%	100%	94%	95%	96%
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	88%	88%	86%	92%	82%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	15	11	17	14	15
Santé et sécurité au travail							
403-9 /	Accidents professionnels (y c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	nombre	4	9	10	13	11
403-10	Jours d'absence par membre du personnel	nombre	6,8	7,1	10,4	8,2	7,5
	- pour cause de maladie	nombre	6,3	6,6	9,1	7,3	6,7
	- pour cause d'accident	nombre	0,5	0,6	1,2	0,9	0,8
	- pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

aity SA

Les directives et processus du personnel ainsi que les conditions d'engagement sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi à aity SA.

La Commission du personnel (COPE) d'aity SA défend les intérêts du personnel auprès des instances dirigeantes d'aity SA, selon un principe similaire à celui de la BCBE (cf. [Personnel](#)).

Indicateurs

GRI	Unité	2024	2023	
Effectif				
2-7	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ¹	nombre	307	278
	- Quote-part de femmes	%	18%	18%
	- Quote-part d'hommes	%	82%	82%
2-7	Nombre de collaborateurs avec CDI ¹	nombre	305	277
	- Quote-part de femmes	%	18%	18%
	- Quote-part d'hommes	%	82%	82%
2-7	Nombre de collaborateurs sans CDI (auxiliaires) ¹	nombre	2	1
	- Quote-part de femmes	%	0%	0%
	- Quote-part d'hommes	%	100%	100%
2-7	Nombre d'employés à temps plein ¹	nombre	225	201
	- Quote-part de femmes	%	12%	12%
	- Quote-part d'hommes	%	88%	88%
2-7	Nombre d'employés à temps partiel ¹	nombre	82	77
	- Quote-part de femmes	%	32%	31%
	- Quote-part d'hommes	%	68%	69%
2-7	Équivalent plein temps ^{1,5}	postes	284	259
	- Quote-part de femmes	%	16%	16%

	- Quote-part d'hommes	%	84%	84%
2-7	Taux de temps partiels au total ¹	%	27%	28%
	- Taux de temps partiels chez les femmes	%	48%	49%
	- Taux de temps partiels chez les hommes	%	22%	23%
401-1	Fluctuation (nette) au total ^{2,6}	nombre	6	17
	Taux de fluctuation (net) au total ³	%	2%	7%
	- Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	2%	5%
	- Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	2%	7%
401-1	Recrutements au total ²	nombre	50	63
	Taux de recrutement au total ⁴	%	15%	22%
	- Taux de recrutement de femmes	%	9%	33%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	16%	19%

¹ État à la fin de l'année.

² Durant la période de l'année civile.

³ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) en moyenne annuelle.

⁴ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) à la fin de l'année. Les valeurs de 2023 ont été corrigées.

⁵ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

⁶ Motifs de démission : nouveau défi professionnel, formation, climat de travail, stratégie d'entreprise

GRI		Unité	2024	2023
Structure salariale				
2-21	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	2,7	2,8
2-21	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	0%	n.a.
2-21	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	+2,2%	n.a.

¹ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée (y compris du CEO), extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

GRI		Unité	2024	2023
Maternité/paternité				
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	3	1
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%	100%
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	100%	n.a.
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	5	7
Santé et sécurité au travail				
403-9 /	Accidents professionnels (y c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	nombre	1	2
403-10	Jours d'absence par membre du personnel	nombre	5,4	4,3
	- pour cause de maladie	nombre	4,6	4,0
	- pour cause d'accident	nombre	0,8	0,3
	- pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0	0,0

Formation initiale et continue

La BCBE considère qu'il est indispensable de pouvoir compter sur des collaboratrices et collaborateurs dotés d'une formation solide pour avoir de la réussite. En misant sur la formation continue de son personnel, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

Pertinence du thème

L'importance qu'une banque accorde à la formation initiale et continue a une incidence directe sur les collaboratrices et collaborateurs, notamment en ce qui concerne leur employabilité sur le marché du travail et leurs possibilités de développement individuelles. Mais cela a aussi des répercussions sur la société, notamment par la création de places de formation pour les jeunes ou encore l'information et la sensibilisation de la population aux questions de développement durable. En outre, des critères relatifs à la formation peuvent être intégrés aux exigences posées aux fournisseurs ainsi qu'aux services financiers proposés (en particulier dans le domaine des crédits et des placements), ou des offres spécifiques peuvent être élaborées, comme des prêts de formation.

En investissant dans la formation initiale et continue, une banque a plus de chances de disposer de personnel qualifié sur ses sites. Pour une banque opérant à l'échelon régional, comme la BCBE, l'offre de formations dans le rayon d'activité et l'accès à une bonne formation ont dès lors un impact majeur.

Concepts, mesures et activités

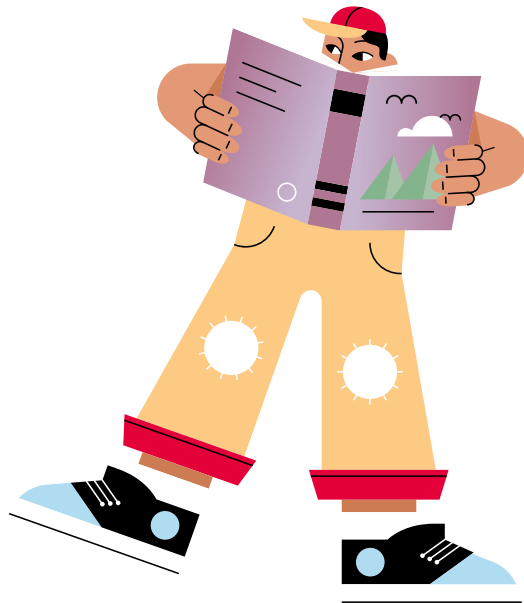
Un **comité consultatif** prend position sur le concept, l'offre et la politique de formation de la BCBE et conseille la banque quant aux aspects relevant des ressources humaines. Au moins deux de ses membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Les échanges réguliers de bonnes pratiques qui se déroulent au sein du réseau externe peuvent porter sur différentes thématiques : développement du personnel et de l'organisation, diversité et inclusion ou encore acquisition et gestion de talents.

Formation des apprenties et apprentis

La BCBE est un **important pourvoyeur de places d'apprentissage dans l'espace économique de Berne**. Elle forme ainsi 61 apprenties et apprentis dans le secteur bancaire (état fin 2024). En outre, sept jeunes sont en formation dans la filière « Agent relation client » et neuf autres dans la filière « Employé de commerce CFC Services et administration ». Deux personnes sont en outre formées dans la filière « Médiaticien ».

La promotion de la relève revêt également une grande importance pour aity SA. En 2023, la société a été autorisée à proposer la formation d'informaticien CFC dans les deux orientations prévues : développement d'applications et développement de plateformes. À fin 2024, six jeunes étaient déjà engagés dans la formation « informaticien CFC » chez aity SA.



Le rôle majeur et la vision sur le long terme de la formation se reflètent dans le **taux d'embauche élevé** des apprenties et apprentis diplômés et des stagiaires : après avoir terminé leur formation auprès de la BCBE, 24 personnes (92 %) ont ainsi trouvé un emploi en son sein durant l'exercice sous revue. Certaines d'entre elles travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle ou travaillent dans l'autre région linguistique du canton.

La BCBE propose aux diplômées et diplômés universitaires et aux jeunes actifs un **programme de stage** qui les prépare à une fonction de spécialiste ou de cadre. Certains membres du personnel suivent le programme « Young Professionals » où ils sont formés en vue d'occuper un poste précis. Par ailleurs, un certain nombre de postes sont proposés à des personnes en reconversion professionnelle qui ne viennent pas du secteur bancaire.

À fin 2024, 104 apprenties et apprentis, étudiantes et étudiants suivant une formation afin d'obtenir une maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes professionnels ou personnes en reconversion professionnelle étaient en formation à la BCBE. Par rapport à l'année précédente, **neuf places de formation supplémentaires** ont été créées. Cela reflète la volonté à long terme de la BCBE d'offrir un nombre significatif de places de formation.

Celles et ceux qui, après leur formation, restent à la BCBE ou qui la rejoignent en tant que membre du personnel hors sérail bénéficient de nombreuses possibilités de perfectionnement. La BCBE propose des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les compétences personnelles, sociales, méthodologiques, professionnelles ou propres à la fonction exercée.

**104**

places d'apprentissage
proposées par la BCBE à fin 2024

Coachs financiers certifiés

Les compétences des coachs financiers de la BCBE font l'objet d'examens réguliers afin que la **qualité élevée du conseil et des prestations** soit garantie. Les coachs financiers doivent passer une certification de spécialiste comprenant un examen écrit et un cas pratique. Leurs compétences sont recertifiées tous les trois ans. Depuis 2018, la certification de personnes se déroule conformément à la norme ISO 17024, reconnue sur le plan international. Un bureau de certification externe, indépendant, organise les examens. Il décerne aux personnes les ayant réussis le certificat de « Conseiller à la clientèle Banque », reconnu au sein de la branche.

Développement autonome des cadres

Les cadres dirigeants jouent un rôle clé dans le développement de la culture d'entreprise. En 2023, un plan a été élaboré pour le développement des cadres et de premiers modules de formation ont été organisés.

Les cadres dirigeants bénéficient d'un soutien individuel et adapté à leurs besoins qui les aide à maîtriser les défis quotidiens. **L'apprentissage est avant tout basé sur l'expérience et axé sur la pratique** ; il est adapté aux défis auxquels les cadres dirigeants font face. De nouvelles formes de collaboration et de conduite sont testées en groupes et appliquées. Les cadres dirigeants apprennent ainsi une multitude de méthodes de conduite, par exemple pour impliquer des collaboratrices et collaborateurs dans les processus de décision, pour les encourager à évoluer ou encore pour diriger en posant des questions. Des méthodes agiles (canvas, sprint, revue de sprint ou encore rétrospective de sprint) sont également introduites dans la pratique de la conduite. En outre, la collaboration interdisciplinaire est renforcée. Tous ces éléments d'apprentissage permettent d'accroître l'engagement, la responsabilité et la satisfaction du personnel.

Une dizaine de modules sont proposés : les cadres dirigeants définissent eux-mêmes la durée et le rythme de leur apprentissage. Ils peuvent donc choisir leur parcours d'apprentissage en fonction de leurs propres objectifs de développement.

Un **apprentissage entre pairs** est également organisé dans le cadre du programme « Avancer ». Les participantes et participants sont répartis en petits groupes de trois à quatre personnes et étudient pendant huit à douze semaines des défis auxquels ils sont confrontés dans leur fonction de cadre. Ces groupes s'autogèrent en grande partie, tout en bénéficiant d'un accompagnement interne et externe pour certaines étapes.

Les cadres dirigeants de la BCBE et ceux d'aity SA suivent ensemble les formations de développement proposées par la banque. Ainsi, les deux sociétés forment une communauté de dirigeants au sein de laquelle ils peuvent échanger et s'entraider.

Formation sur le développement durable

À l'automne 2020, le Conseil d'administration a lancé, avec la Direction générale, un programme de formation complet en matière de développement durable. Ce programme non seulement fournit des connaissances fondamentales, mais explique aussi la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit. Les modules de formation et d'apprentissage s'adressent à **l'ensemble du personnel de la banque** et pas uniquement aux coachs financiers, même si ceux-ci sont formés en priorité. L'objectif est d'ancrer le thème du développement durable dans les consciences et d'en faire une composante essentielle du conseil à la clientèle. Il s'agit également de permettre au

personnel de revoir ses structures mentales et son mode de pensée afin qu'il les aligne sur la notion de développement durable selon ses propres valeurs.

Huit modules - soit plus de sept heures d'apprentissage - ont été offerts avant que la formation sur le développement durable ne soit formellement close en 2023 et que la responsabilité d'organiser d'autres modules de formation ne soit transférée aux services spécialisés. Au cours de l'exercice sous revue, ces derniers ont organisé plusieurs **formations pratiques sur le développement durable**, dont une remise à niveau dans le domaine des placements et une formation sur la manière d'intégrer l'efficacité énergétique des bâtiments dans les entretiens-conseils. À noter que les nouveaux membres du personnel suivent toujours les modules de formation sur le développement durable.

Développement du personnel

La BCBE évolue afin de pouvoir, à l'avenir également, répondre pleinement aux besoins de sa clientèle. Dans un environnement marqué par des mutations rapides, de l'incertitude et des situations complexes et contradictoires, le développement du personnel et de la culture d'entreprise s'articule de plus en plus autour de la **capacité d'apprentissage et d'adaptation**. Les systèmes, les instruments de conduite et les processus concernant le personnel sont ainsi systématiquement remaniés et alignés sur la promotion de l'autonomie et du développement.

Par ses mesures en faveur du développement du personnel, la BCBE vise à préserver ou à améliorer l'**employabilité** de son personnel. Des plateformes de développement spécifiques visant à maintenir et à améliorer l'employabilité sur le marché du travail sont ainsi proposées pour différents groupes cibles.

La BCBE favorise les échanges entre collaboratrices et collaborateurs, supérieurs hiérarchiques et responsables-spécialistes en prônant un dialogue direct et ouvert et en mettant à disposition des plateformes de **transfert des connaissances** ou des rotations de postes de quelques heures (*job shadowing*), par exemple.



Le **processus de gestion de la performance** (accord sur les objectifs et plan de développement, entretiens et évaluation des performances) est un instrument qui a fait ses preuves ; il est utilisé pour l'ensemble du personnel, tous niveaux de fonction confondus. Servant à aiguiller le personnel, il facilite l'adoption de mesures individuelles de développement du personnel. S'agissant des apprenties et apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.

Parallèlement à la Stratégie 2025 de la BCBE, des **compétences clés** pertinentes aussi bien pour les cadres dirigeants que pour les autres membres du personnel ont été définies. Celles-ci constituent, avec la forme de collaboration et le style de conduite, le cadre du développement du personnel et de la culture d'entreprise.

Un programme de **planification** systématique **de la relève et du développement** (PRD) permet à la BCBE d'identifier les personnes à fort potentiel et de les former.

Outre les compétences techniques, les compétences sociales, méthodologiques et personnelles jouent un rôle croissant pour garantir **une collaboration efficace au sein des teams interdisciplinaires**. Les activités déployées au niveau du développement du personnel et de l'organisation tiennent compte de cette évolution dans la conception des architectures d'apprentissage. À la suite des changements apportés à la collaboration et vu l'importance accordée à la collaboration interdisciplinaire, une attention particulière est également portée au développement de compétences méthodologiques dites agiles.

Une **plateforme didactique en ligne** contient des formations à des applications et des programmes d'apprentissage propres à la banque qui sont en partie ponctués par un test final, par exemple des formations en matière de compliance. La plateforme intègre également des supports didactiques et des modules écrits pour la certification des personnes, des tutoriels et des supports de cours. Elle permet en outre aux personnes ayant rejoint un groupe d'échanger directement.

En 2024, le personnel de la BCBE a pris part à 2,8 jours (par équivalent plein temps) de **formation interne** en moyenne. Ce chiffre comprend les jours de cours en ligne et en présentiel, l'auto-apprentissage sur la plateforme didactique interne et les formations données dans le cadre du programme « Team réunissant flexibilité et succès ».

Pour interpréter ces résultats, il y a lieu de prendre en compte le **concept d'apprentissage de la BCBE**, qui repose sur le modèle 70-20-10 : 10 % des connaissances sont acquises à partir d'une formation continue classique (cours, séminaires), 20 % grâce à des interactions (apprentissage social) et 70 % à travers les défis qui rythment le quotidien professionnel. La BCBE mise donc de plus en plus sur des modes de formation nouveaux et efficaces, tels que les échanges d'expériences et les échanges entre spécialistes, les programmes de mentorat, l'apprentissage entre pairs (*peer learning*) ou les ateliers. Les heures d'apprentissage investies à cet effet sont toutefois difficilement quantifiables et ne sont donc pas comprises dans les jours de formation susmentionnés.

Les formations internes sont complétées par des **cours externes**, notamment dans les secteurs Banque et finance, Économie d'entreprise et Gestion de projets. Fin 2024, 95 collaboratrices et collaborateurs suivaient une formation continue externe en cours d'emploi.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous proposons des formations pour tous les profils professionnels dont nous avons besoin et visons à embaucher au moins 90 % des apprenties et apprentis et des stagiaires à l'issue de leur formation à la BCBE.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.

Indicateurs

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	2020
Formation initiale et continue						
Total des collaborateurs en formation	nombre	104	81	82	91	98
- dont apprentis	nombre	79	63	62	65	67
- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle	nombre	12	10	9	11	10
- dont stagiaires, jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle ¹	nombre	11	6	8	8	9
- dont stagiaires	nombre	2	2	3	7	12
Taux d'embauche des apprenti-e-s et des stagiaires à l'issue de leur formation	%	92%	75%	n.a.	n.a.	n.a.
404-2 Collaborateurs ayant suivi une formation continue en cours d'emploi	nombre	95	96	91	92	95
404-1 Formation initiale et continue interne par membre du personnel (équivalent plein temps)	jours	2,8	3,1	3,7	3,8	3,0

¹ Jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle à partir de 2022.

Diversité et égalité des chances

La BCBE est convaincue que des teams mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a une influence sur les aspects de diversité et d'égalité des chances. Cette influence est à la fois directe, de par les principes que la banque applique en tant qu'employeur (absence de discrimination, égalité des chances, égalité salariale indépendamment du genre, par exemple) et indirecte, pour ce qui est de ses fournisseurs (par exemple en privilégiant les fournisseurs qui prennent en compte la diversité et l'égalité des chances) ou de l'intégration de critères correspondants à ses services financiers (en particulier dans le cadre des opérations de crédit et de placement).

L'attrait d'une banque en tant qu'employeur pour des collaboratrices et collaborateurs (potentiels) qualifiés, la fidélisation du personnel, la culture d'entreprise et la qualité des résultats du travail effectué dépendent notamment de la mesure dans laquelle l'entreprise tient compte des critères de diversité et d'égalité des chances. Elle court un risque de réputation auprès de sa clientèle si elle ne respecte pas suffisamment ces critères.

Concepts, mesures et activités

Principes

Le **code de conduite** de la BCBE stipule que les relations entre les collaboratrices et les collaborateurs doivent être bienveillantes et respectueuses : « Nous montrons du respect, de la confiance et de la bienveillance les unes et les uns envers les autres. Nous respectons nos collègues quels que soient leur origine, leur âge, leur religion, leur philosophie, leur sexe, leur identité sexuelle, leur nationalité, leur handicap, leur couleur de peau ou leur origine ethnique ou sociale. Nous nous abstenons de pratiquer toute sorte de harcèlement psychologique (*mobbing*) ou sexuel, que ce soit dans des contacts directs ou indirects, par écrit, par oral ou par média interposé. » La directive du personnel de la banque détaille les mesures mises en place afin de protéger l'intégrité de ses collaboratrices et collaborateurs.

La BCBE **encourage la diversité** en son sein et implique le personnel de tous les niveaux hiérarchiques. Lors du choix de ses partenaires commerciaux ou de l'octroi de ses crédits, la BCBE tient compte des critères de développement durable tels que la promotion de l'égalité et la diversité au sein du personnel. Les entreprises qui contreviennent gravement aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (notamment les droits de l'homme et du travail) sont exclues des instruments de placement gérés par la BCBE.

La BCBE veille à ce que l'ensemble du personnel soit **informé et sensibilisé** au sujet de la diversité et de l'égalité des chances (cf. Code de conduite > Formation du personnel) et à ce que les dispositions y relatives soient respectées (cf. Contrôle).

La **structure d'âge** du personnel n'a pratiquement pas changé par rapport à l'exercice précédent ; elle reflète toujours une répartition homogène des tranches d'âge. La proportion entre les collaboratrices et collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux membres du personnel est, quant à elle, équilibrée.

La BCBE s'est fixé pour objectif **d'augmenter la quote-part des femmes dans les fonctions dirigeantes et de direction technique.**

Groupe de travail Diversité

Le groupe de travail Diversité de la BCBE existe **depuis plus de dix ans**. Ses membres, bénévoles, sont des collaboratrices et collaborateurs issus de différentes régions, d'âges variés, de genres différents, occupant ou non des fonctions dirigeantes, qui ont comme point commun de vouloir s'engager pour faire progresser la diversité au sein de la BCBE. En outre, ce groupe agit en tant que comité de pilotage pour la gestion de la santé au travail au sein de la banque. Les membres se réunissent tous les deux mois environ pour discuter, apprendre ensemble sur le thème de la diversité et élaborer des mesures favorisant la diversité.

En 2023 et 2024, le groupe de travail a lancé un projet visant à renforcer l'**inclusion des personnes en situation de handicap** dans l'organisation. Il a notamment organisé des ateliers pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs d'avoir des échanges avec des personnes handicapées ou d'expérimenter eux-mêmes la réalité des handicaps, en prenant place dans un fauteuil roulant ou en se déplaçant avec une canne de non-voyant, par exemple. Le groupe de travail Diversité s'est fixé pour objectif de poursuivre ce projet en 2025 et d'intensifier ses efforts dans ce domaine.



Formats de soutien multiples

En 2022, le groupe de travail Diversité a organisé pour la première fois deux réunions de réseautage pour et avec des personnes appartenant à la **communauté LGBTQ+**. À la lumière des enseignements tirés de ces échanges, le groupe de travail Diversité a élaboré une mesure « Queer Peers » durant l'exercice sous revue : les collaboratrices et collaborateurs issus de la communauté LGBTQ+ se tiennent à la disposition de l'ensemble du personnel pour aborder les défis et les questions en relation avec les thèmes LGBTQ+.

Le **programme de mentorat**, mis en place pour la première fois en 2021, a été reconduit pour une troisième fois pendant l'exercice sous revue, avec onze collaboratrices et collaborateurs de la BCBE et six d'aity SA. Dix-sept cadres dirigeants expérimentés soutiennent et accompagnent dix-sept mentorés (huit femmes et neuf hommes) pendant neuf mois afin de favoriser leur développement personnel et professionnel.

En 2024, la série de conférences **Forum Diversité** organisées régulièrement par le groupe de travail ces dernières années a porté sur les biais cognitifs (*unconscious bias*).

Offres de soutien individuelles

La BCBE propose des conditions de travail attrayantes et flexibles (cf. Conditions de travail attrayantes) afin de répondre au mieux aux besoins de son personnel et de lui proposer des solutions sur mesure. Elle collabore également avec des **organisations partenaires externes**.

- En tant que membre de **profawo** (« pro family and work »), la banque profite par exemple de l'expertise de cette association pour fournir à son personnel une aide professionnelle facilitant la conciliation de la vie professionnelle, des soins et de la prise en charge de proches. Conclu en 2008, ce partenariat a également été poursuivi durant l'exercice sous revue.
- La BCBE a en outre pris part à la plateforme **Werkplatz Égalité**. Celle-ci vise à instaurer l'égalité entre hommes et femmes au sein des entreprises et à promouvoir l'égalité des chances. En participant activement à ses ateliers, la BCBE peut échanger ses expériences et réseauter avec d'autres entreprises. Au cours de l'exercice sous revue, les membres du groupe de travail Diversité ont une fois encore participé à divers ateliers de la plateforme Werkplatz Égalité.

De plus, la BCBE soutient son personnel dans la recherche de **solutions de garde** pour les enfants ou les proches. Les services de profawo, qui peuvent être utilisés gratuitement, vont d'un accompagnement professionnel (coaching) à la recherche de places en crèche et à l'organisation de soins à domicile.

La BCBE souhaite offrir de la flexibilité et un soutien à son personnel dans certaines situations importantes ou imprévues, raison pour laquelle elle accorde des **jours de congé payés**, par exemple en cas de décès dans la famille ou pour s'occuper de proches nécessitant des soins.

Égalité des salaires certifiée

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal », indépendamment du genre. La banque fait régulièrement **vérifier le respect de ce principe par des instances externes**. Dans le cadre de cet examen, la BCBE s'est vu décerner le certificat « Fair Compensation » pour la période allant d'août 2018 à août 2021.

En 2022, la BCBE a procédé à une analyse de l'égalité des salaires sur la base de son nouveau modèle de rémunération et obtenu le certificat « Fair-ON-Pay ». Le respect de l'égalité salariale a de nouveau été vérifié en 2024, et la BCBE a obtenu le label supérieur « **Fair-ON-Pay Advanced** » : elle respecte des seuils plus stricts, et les écarts salariaux inexplicables d'un point de vue statistique sont inférieurs à 2,5 %.

Le **modèle des fonctions** de la BCBE constitue la pierre angulaire du respect de l'égalité des salaires. Toutes les fonctions y sont évaluées à une échelle uniforme et au moyen de critères objectifs. La procédure systématique contribue à réduire au minimum les différences entre les genres. Les analyses de la structure salariale permettent de contrôler certains paramètres salariaux propres à chaque genre.

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal »

Plurilinguisme

La présence de la BCBE dans les deux régions linguistiques du canton de Berne, germanophone et francophone, contribue à la diversité au sein de l'entreprise. Le site de Bienne promeut activement le bilinguisme. Il se soumet régulièrement à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui décerne le « **Label du bilinguisme** » depuis 2003. En partenariat avec deux autres acteurs de l'économie régionale, la BCBE a décerné le « Prix Effort Bilinguisme Économie » en 2024 aussi.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous comptons porter la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique (niveaux de fonction D à H) à 30 %, voire 35 % à l'horizon 2025.
- Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe.

Indicateurs

GRI		Unité	2024	2023	2022	2021	2020
Diversité et égalité des chances							
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	33%	33%	33%	33%	38%
	Femmes à la Direction générale	%	20%	17%	0%	0%	0%
	Femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique ¹	%	24%	24%	21%	n.a.	n.a.
2-7	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	43%	44%	44%	44%	44%
405-1	Personnes âgées de moins de 19 ans	%	8%	6%	6%	2%	2%
	Personnes âgées de 20 à 29 ans	%	21%	19%	19%	18%	19%
	Personnes âgées de 30 à 39 ans	%	21%	22%	22%	26%	24%
	Personnes âgées de 40 à 49 ans	%	21%	20%	21%	22%	23%
	Personnes âgées de 50 à 59 ans	%	23%	24%	24%	25%	25%
	Personnes âgées de plus de 60 ans	%	8%	9%	8%	8%	7%

¹ Niveaux de fonction D à H.

aity SA

Les directives et les processus du personnel ainsi que les conditions d'engagement sont variables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi à aity SA. Comme la BCBE, aity SA pratique l'égalité salariale (principe certifié) et a obtenu les labels « Fair-ON-Pay Advanced » et « Friendly Work Space ».

Indicateurs

GRI		Unité	2024	2023
Diversité et égalité des chances				
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	0%	0%
	Femmes à la Direction générale	%	0%	0%
	Femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique ^{1,2}	%	11%	10%
2-7	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	18%	18%
405-1	Personnes âgées de moins de 19 ans	%	2%	0%
	Personnes âgées de 20 à 29 ans	%	6%	5%
	Personnes âgées de 30 à 39 ans	%	24%	25%
	Personnes âgées de 40 à 49 ans	%	21%	23%
	Personnes âgées de 50 à 59 ans	%	33%	35%
	Personnes âgées de plus de 60 ans	%	14%	12%

¹ Niveaux de fonction D à H.

² Valeur 2023 corrigée.

Pour la région

Économie régionale	94
Intérêt général	100

Économie régionale

La BCBE contribue au renforcement et au développement sain des économies bernoise et soleuroise ainsi qu'au maintien de places de travail et d'apprentissage. Elle privilégie autant que possible les fournisseurs de son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises.

Pertinence du thème

Une banque opérant à l'échelon régional, comme la BCBE, a une influence sur la création de valeur dans son environnement économique direct. Cette influence se manifeste tant de manière directe, dans l'exploitation bancaire (notamment dans les rôles d'employeur, de pourvoyeur de places de formation, de contribuable et de distributeur de dividendes), que de manière indirecte, via les services financiers proposés (en particulier les crédits favorisant les investissements, les infrastructures, la consommation et le pouvoir d'innovation à l'échelon régional), via les fournisseurs (par exemple en privilégiant les fournisseurs régionaux et en appliquant des critères de développement durable dans le domaine de l'approvisionnement) ou via un engagement social à l'échelle régionale.

Toutefois, une banque opérant à l'échelon régional dépend également de la conjoncture régionale : lorsque l'économie régionale ralentit, le risque de défauts de crédit s'accroît et la demande de services financiers recule. L'évolution du marché du travail, de l'inflation et des prix de l'immobilier, en particulier, a un impact sur les activités commerciales et sur le profil de risque d'une banque.

Concepts, mesures et activités

Engagement économique

Par sa politique d'affaires à long terme, la BCBE contribue au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et **renforce l'économie de son rayon d'activité**. Elle entend éviter tout effet négatif sur le développement durable de son espace économique. Dans le canton de Berne, 30 % des PME et 33 % des particuliers entretiennent une relation bancaire avec la BCBE.

L'engagement économique de la BCBE est très varié. Outre ses activités principales que sont le conseil à la clientèle privée, à la clientèle entreprise et à la clientèle de placement, la BCBE soutient le canton ainsi que les communes dans l'accomplissement de leurs missions. Elle est aussi un employeur, **un donneur d'ordre et un contribuable** important et joue un rôle social considérable.

Sur le résultat d'exploitation total de 569,6 millions de francs, 164,7 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs en 2024. En tenant compte des investissements, des désinvestissements et de l'utilisation conforme au but prévu des corrections de valeur, la valeur ajoutée nette de la BCBE s'est chiffrée à 396,6 millions de francs en 2024. Sur ce montant, 48,2 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 145,0 millions de francs au personnel. Le free cash-flow réalisé en 2024

a atteint 203,4 millions de francs, dont 96,9 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 106,5 millions de francs ont été affectés à l'autofinancement et au développement de la banque.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le Canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis le changement de forme juridique en société anonyme, effectué en 1998, **l'État a encaissé plus de 2,4 milliards de francs**, sous forme de remboursement de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. En 2024, les entrées de trésorerie se sont montées à quelque 82 millions de francs. Par ailleurs, la majorité du personnel de la BCBE est soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui, pour une somme totale des salaires supérieure à 100 millions de francs, représente des paiements notables aux pouvoirs publics.

Programme de soutien aux PME

La BCBE poursuit le développement de son programme de soutien aux PME, établi depuis de nombreuses années (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)), et s'engage en faveur des entreprises locales. La BCBE connaît les facteurs de risque et de succès liés à la création et à la direction d'une entreprise. La banque accompagne ainsi les **PME dans les différentes phases de leur développement** en tenant compte de leurs besoins. Elle ne se cantonne pas à son rôle de prestataire de services financiers, mais se veut plutôt un partenaire de confiance doté du savoir-faire dont les PME ont besoin. Le programme de soutien aux PME s'adresse à la nouvelle génération d'entrepreneurs pour lesquels la réalisation de soi constitue un facteur important, mais aussi aux entreprises en phase de croissance, de renouvellement ou de succession.

En rendant son vaste écosystème accessible et en facilitant l'établissement de partenariats, la BCBE contribue au développement durable de son espace économique. Par son engagement en faveur des PME, la banque aide à créer et à préserver des **emplois dans la région** de Berne et de Soleure afin d'assurer la pérennité des PME de la région.

Phase de création de l'entreprise

La banque a mis en place un réseau solide de partenaires et divers formats d'aide pour les futurs entrepreneurs, qu'elle développe continuellement en tant qu'écosystème.

- Elle soutient les jeunes entrepreneurs lors de ses **journées d'information**, en leur offrant un coaching individuel sur la création d'entreprise. Les participantes et participants acquièrent ainsi les outils nécessaires pour concrétiser leur propre idée d'entreprise.
- Le partenariat avec **Gründen Solothurn** offre un soutien dans le canton de Soleure à travers des événements dédiés à la création d'entreprise.
- Le partenariat avec **be advanced** vise à concrétiser le modèle d'affaires d'une idée de nouvelle entreprise. Lors du conseil en création d'entreprise, l'idée d'entreprise est validée et préparée pour le lancement sur le marché. Un programme en trois étapes est prévu pour les start-ups.
- La BCBE s'engage aux côtés de la Haute École Spécialisée de Berne au sein de la **Fondation pour l'Innovation Technologique (STI)**. Cette dernière aide les jeunes entrepreneurs à transformer leurs idées en innovations commercialisables en leur octroyant des prêts sans intérêts.

- La BCBE propose son propre **service de création en ligne**, simple, rapide et abordable, directement sur son site Internet. Elle poursuit le développement des offres et des prestations qui y sont proposées.
- Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a renforcé son engagement en faveur du développement durable dans le domaine de la numérisation. Depuis 2022, elle est partenaire financière de la start-up **honestmonday**. Elle a notamment lancé une campagne visant à accroître la notoriété de la plateforme au printemps. Le processus est intuitif et permet de créer un plan d'affaires numérique structuré en six dimensions qui évolue en même temps que l'entreprise. De plus, les utilisatrices et utilisateurs peuvent compter sur KIM, un assistant basé sur l'IA, et trouver des investisseurs. La BCBE soutient tout particulièrement les jeunes entreprises, les start-ups et les PME en leur permettant de profiter gratuitement du plan d'affaires d'honestmonday pendant un an.



Phase de croissance de l'entreprise

- Pendant l'exercice sous revue, la BCBE a organisé dix « Entrepreneur Lunches » au **Lounge BCBE** situé au Bernapark de Deisswil. Elle a invité les entrepreneurs à échanger, développer de nouvelles idées et innover davantage pour renforcer l'esprit d'entreprise.
- Lors des trois **soirées destinées aux PME** que la BCBE organise tous les ans en automne, Aymo Brunetti, économiste et professeur au département d'économie politique de l'Université de Berne, et des spécialistes de la BCBE ont débattu de la situation économique mondiale et de ses répercussions sur les entreprises de la région.

Phase de succession de l'entreprise

La BCBE accompagne les **entreprises qui doivent être transmises**, en plus d'assister les entrepreneurs pour tout ce qui a trait aux finances. Cette étape importante est souvent forte en émotions pour les cheffes et chefs d'entreprise, raison pour laquelle la banque les épaula durant les cinq phases du processus de succession. Il est en effet primordial à leurs yeux que leur entreprise passe en de bonnes mains. Tout commence par un premier entretien gratuit destiné à dresser un état des lieux précis. La première pierre est ainsi posée pour une planification réussie de la succession.

La BCBE prépare les entrepreneurs à transmettre leur société à la génération suivante, dans le cadre de son partenariat avec be advanced. Le programme, intitulé « be-next », se compose d'une série de séminaires et d'un coaching individuel.

Plateforme de négoce OTC-X

La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées : OTC-X. Ce faisant, elle contribue de manière significative à la transparence et à la liquidité des **transactions hors Bourse**. Outre les cours, la plateforme publie des informations relatives à l'actualité, des rapports de marché, des études, des analyses de durabilité et des chiffres-clés concernant les 238 entreprises listées. En 2024, la BCBE a organisé pour la quatrième fois une enquête sur le thème du développement durable à laquelle ont participé 31 entreprises.



238

entreprises

sont listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X.

Plus d'informations au sujet de la plateforme de négoce à l'adresse otc-x.ch

Approvisionnement

La BCBE tient compte des **aspects du développement durable au moment de passer commande** afin de réduire au minimum les effets négatifs dans la chaîne d'approvisionnement. À cet effet, elle examine tant les produits et prestations auxquels elle recourt que les performances de ses fournisseurs sur le plan de la durabilité. Les critères à ce sujet sont définis dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE ainsi que dans la directive en matière d'approvisionnement durable.

Le **code de conduite des fournisseurs** décrit les normes que les fournisseurs de la BCBE sont tenus de respecter. Elles valent pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent dès lors s'assurer qu'elles sont aussi appliquées par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Le code de conduite des fournisseurs spécifie les exigences en matière d'intégrité, d'éthique et de responsabilité sociale et écologique (respect des normes internationales de travail de l'OIT, pas de corruption, pas de travail au noir, par exemple).

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE
bcbe.ch/code-de-conduite-des-fournisseurs

En complément du code de conduite des fournisseurs, **la directive en matière de développement durable** définit les critères que la banque prend en compte dans le domaine de l'approvisionnement. La BCBE différencie les critères obligatoires (certificats FSC ou PEFC pour les papiers, imprimés et produits en bois, pas de bois tropical ; meilleure classe d'efficacité énergétique pour les véhicules et les machines) des critères facultatifs, dont le respect présente un avantage (par exemple génération de valeur à l'échelle régionale, matériaux utilisés, consommation de ressources, promotion de la relève).

Plus d'informations à ce sujet dans la directive en matière d'approvisionnement durable de la BCBE
bcbe.ch/approvisionnement

Le code de conduite des fournisseurs et la directive en matière d'approvisionnement durable s'appliquent à l'ensemble des principaux approvisionnements (sauf dans les exceptions justifiées où d'autres critères sont pris en compte dans l'évaluation). **Les relations d'affaires** avec la plupart des fournisseurs **existent depuis de nombreuses années**. Pour les nouveaux produits ou lots à acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères de développement durable font partie intégrante de cette évaluation.



Depuis 2018, l'entrepôt central de la BCBE est logé chez un partenaire spécialisé qui prend en compte le développement durable. L'assortiment de base du **matériel de bureau** comporte une part considérable **de produits durables** et respectueux de l'environnement. La planification des transports a été rationalisée et, depuis le changement de partenaire, des cartons réutilisables sont utilisés pour les livraisons.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La banque fait appel autant que possible à des **fournisseurs de son propre rayon d'activité** : la BCBE travaille avec quelque 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure, à qui elle confie chaque année plus de la moitié de son volume de commandes.

Devoir de diligence en matière de travail des enfants

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a de nouveau procédé à une **évaluation des risques** liés au devoir de diligence en matière de travail des enfants. Les approvisionnements de la BCBE en provenance de pays présentant un risque accru de travail des enfants représentent moins de 1 % de l'ensemble des approvisionnements de la banque. Il s'agit presque exclusivement de données de recherche. En raison de la complexité des opérations requises pour produire ces données, le risque de travail des enfants est extrêmement faible dans ce domaine.

La BCBE présente donc de **faibles risques en matière de travail des enfants**. Il n'existe par ailleurs aucun soupçon justifié de travail des enfants en lien avec un produit ou un service concret. De ce fait, la BCBE est libérée des devoirs de diligence et de reporting inscrits aux art. 964j, 964k et 964l CO.

À l'automne 2023, la BCBE a élaboré un code de conduite des fournisseurs pour **garantir contractuellement** que les fournisseurs respectent les critères de développement durable de la banque (et les exigences concernant le travail des enfants, notamment). Si un cas de travail des enfants devait être constaté chez un fournisseur, la banque mettrait immédiatement fin à cette relation d'affaires.

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE bcbe.ch/code-de-conduite-des-fournisseurs

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous générons en l'espace de cinq ans (2021 à 2025) un free cash-flow se situant entre 450 et 550 millions de francs.
- Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs de notre espace économique.

Indicateurs

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	
Création de valeur							
201-1	Création de valeur nette	mio de CHF	397	407	300	279	262
	- Autofinancement (entreprises)	mio de CHF	106	119	29	13	15
	- Actionnaires	mio de CHF	97	93	89	86	82
	- Pouvoirs publics	mio de CHF	48	55	30	35	23
	- Personnel	mio de CHF	145	141	152	145	142

aity SA

Les concepts, les mesures et les activités en matière d'approvisionnement (y compris le devoir de diligence en matière de travail des enfants) sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Le risque de travail des enfants est faible pour aity SA en ce qui concerne l'acquisition de logiciels, au vu de la complexité du sujet.

Intérêt général

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale : elle s'attache à avoir un impact durable dans la région, s'engage particulièrement dans l'action culturelle, sociale, écologique et sportive et encourage le dialogue sur le développement durable.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a une incidence sur l'intérêt général. Cette incidence se manifeste principalement dans l'engagement social (par exemple par le soutien accordé à des projets sociaux, culturels ou écologiques), mais aussi dans la promotion du bénévolat et dans la possibilité offerte à chacun de trouver sa place dans la société (par exemple grâce à un accès sans obstacles aux prestations financières).

L'engagement social peut influencer la réputation d'une banque et la manière dont elle est perçue.

Concepts, mesures et activités

La BCBE soutient **certaines organisations et certaines manifestations dans la région**, qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture. De plus, de nombreux membres du personnel de la BCBE sont engagés dans des associations ou exercent des activités d'utilité publique.

Plus d'informations sur l'engagement durable de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/region

Fonds de soutien BCBE

Depuis 2018, la BCBE finance à travers son fonds de soutien des institutions et des projets régionaux qui ne poursuivent pas un but purement commercial dans les catégories suivantes : culture, sport et loisirs, écologie, formation, santé et social. Le montant attribué au fonds de soutien **dépend du résultat de la banque**. Pour l'exercice 2024, 1,5 million de francs a été versé dans ce fonds ; il en ira de même pour l'exercice 2025. Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 668 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 7,4 millions de francs.

Plus d'informations sur le fonds de soutien de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/fondsdesoutien

**668****projets**

ont été financés, pour un montant de 7,4 millions de francs, par le fonds de soutien depuis sa création.

Familles, enfants et jeunes

À l'ouverture d'un compte pour enfants à la BCBE, l'enfant (âgé de 0 à 11 ans) devient automatiquement membre du **Family Club BCBE**. De plus, il reçoit une jolie tirelire en bois, fabriquée de manière durable, un set de plots en bois ou un hôtel pour abeilles. Ces articles sont fabriqués à Port (BE) par Atelier Passage, une institution sociale qui accompagne des personnes atteintes dans leur santé. Le Family Club BCBE offre de nombreux avantages aux familles tels que des réductions sur des activités proposées dans les cantons de Berne et de Soleure, des concours et des événements exclusifs.

Gérer son argent, ça s'apprend. C'est pourquoi, depuis des années, la BCBE organise des séances d'information et des actions ciblées afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à une gestion responsable de l'argent. En organisant des exposés dans les écoles, la BCBE assiste le corps enseignant et contribue ainsi à **renforcer les compétences financières des jeunes**. De jeunes collaboratrices et collaborateurs de la banque effectuent régulièrement des présentations sur le thème de l'endettement des jeunes destinées aux élèves en dernière année du degré secondaire I et leur prodiguent des conseils simples pour établir leur propre budget et maîtriser leurs dépenses. En collaboration avec l'association Chindernetz Kanton Bern, la BCBE propose par ailleurs des séances d'information destinées aux parents sur les sujets de l'argent de poche et du salaire jeunesse.

En outre, la BCBE a fondé, avec d'autres banques cantonales et deux associations faitières d'enseignants, l'**association FinanceMission**, qui vise à développer les compétences financières des jeunes. L'objectif est d'approfondir les connaissances de base - savoir ce que coûtent ses envies, établir un budget, planifier ses revenus, classer ses dépenses par priorités et épargner - et d'offrir aux jeunes l'occasion de comparer leurs valeurs quant à l'argent et à la consommation avec celles d'autres jeunes de leur âge.

La revue numérique **jeunesetbudget.ch** s'adresse aux parents ; elle a pour but de leur donner des idées et des outils pour aborder avec leurs enfants le sujet de l'argent. Elle est le fruit d'une collaboration entre les 24 banques cantonales de Suisse. Le site Internet est exploité par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), avec le concours de spécialistes.



La BCBE attire l'attention des jeunes sur le problème de l'endettement, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire.

En outre, la BCBE est le partenaire régional de **YES (Young Enterprise Switzerland)**, une organisation à but non lucratif. YES donne à des gymnasiennes et gymnasiens bernois et à des étudiantes et étudiants d'écoles de commerce la possibilité de fonder leur propre mini-entreprise, de développer un produit et de le lancer sur le marché.

En partenariat avec l'association Chindernetz Kanton Bern, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et d'autres organisations partenaires, la BCBE a mis sur pied le projet « **Camp scolaire dans le canton de Berne** ». Grâce à l'aide financière du fonds de soutien de la BCBE, plus de 8000 élèves ont déjà pu profiter du fonds de soutien des camps scolaires. Ce fonds s'adresse aux écoles obligatoires du canton de Berne et notamment aux écoles de communes moins bien dotées financièrement. Durant le camp, un à deux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) sont approfondis. Le but est d'inciter les élèves à adopter un comportement durable et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le projet sera également poursuivi en 2025.

Planter des chênes, c'est à la fois produire du bois précieux, augmenter la résistance des forêts au changement climatique et préserver la biodiversité. Au printemps 2024, l'Entreprise Forêts domaniales (EFD) et des membres du personnel de la BCBE ont planté environ **un hectare de chênes** avec le soutien énergétique d'écolières et d'écoliers de Kirchberg. C'était la troisième fois que des membres du personnel de la BCBE participaient à cette action. Cette volonté qu'a la BCBE de préserver la faune et la flore se traduit dans ses valeurs et son orientation à long terme. Elle souhaite que les générations futures puissent en profiter.



Plus d'informations sur l'engagement de la BCBE en faveur des familles et des enfants à l'adresse

bcbe.ch/familles

Culture, sport et social

La BCBE tient à s'engager de manière durable dans les domaines culturel, sportif et social. Elle apporte son soutien à des sociétés, des associations et des institutions et les traite avant tout **d'égal à égal**. Pour la banque, un partenariat ne se limite pas à un engagement financier ; il doit permettre une collaboration active et fructueuse. Ses partenariats, par exemple celui avec l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (VBJ), permettent à la clientèle d'assister à de nombreux concerts de qualité.

La BCBE s'engage aussi dans le domaine du sport. Elle est ainsi un partenaire solide du lutteur Michael Wiget, du kayakiste Dimitri Marx et du joueur d'unihockey et collaborateur de la BCBE Luc Grunder. La banque a soutenu activement, durant plusieurs années, ces trois athlètes bernois de haut niveau, ambassadeurs de la BCBE, afin qu'ils parviennent à atteindre leurs objectifs. Tous les trois cherchent à briller dans des sports de niche. Pour la BCBE, il est dès lors d'autant plus important de conclure des partenariats sur plusieurs années : elle envoie ainsi un signal et contribue à ce que les performances de ces sportifs de haut niveau soient reconnues, alors qu'elles sont rarement mises en valeur.



34

ans de partenariat

avec l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens

La BCBE soutient également la lutte depuis de nombreuses années. En 2028, elle sera « partenaire roi » de la **Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres (FFLS)**, le plus grand événement sportif de Suisse qui se tiendra du 25 au 27 août 2028 à Thoune.

La banque contribue par ailleurs à **l'insertion et à la réinsertion de personnes sur le marché du travail**. Elle mandate ainsi régulièrement la Fondation pour l'intégration professionnelle (GEWA), par exemple pour la mise sous pli de mailings ou pour le recyclage de matériel informatique (cf. [Écologie d'entreprise > Déchets et recyclage](#)).

La BCBE a apporté son soutien au projet culturel **Rendez-vous Bundesplatz** en 2024 aussi. Le spectacle, intitulé « Volare », était entièrement dédié aux oiseaux de Suisse ; il a attiré près de 621 000 personnes.

Sensibilisation au développement durable

Le slogan « **Penser à demain** » résume parfaitement l'engagement à long terme de la BCBE en faveur du développement durable : ce que nous faisons aujourd'hui aura un impact direct sur notre avenir. Des recommandations concrètes et des informations sur le développement durable sont régulièrement publiées sur le site Internet de la BCBE et sur les réseaux sociaux.

[Lien vers les articles du blog](#)

bcbe.ch/blog/developpement-durable

Une grande partie des projets et activités menés par la BCBE qui ont été décrits précédemment contribuent directement ou indirectement à **sensibiliser la population au développement durable** (cf. [Familles, enfants et jeunes](#)). Il en va de même pour des initiatives telles que le « Bern Upcycling Challenge », l'Initiative des entreprises « Énergies nouvelles Berne » ou la plateforme climatique de l'économie (cf. [Affiliations et initiatives](#)).

Par ailleurs, le fait que les clientes et clients soient interrogés sur leurs préférences en matière de durabilité et informés sur les risques dans les conseils en placement et la gestion de fortune contribue aussi à la sensibilisation au développement durable, tout comme l'intégration de l'efficacité énergétique dans l'entretien-conseil portant sur le financement d'un logement en propriété (cf. [myky : pour un logement durable](#)).

Accès aux prestations financières

Le site Internet de la BCBE respecte les **exigences internationales en matière d'absence de barrières**, afin que ses contenus soient également accessibles aux personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Dans la mesure où l'architecture des lieux le permet, les **sites de la BCBE** sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

La gestion du compte (prestations de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations **accessibles à l'ensemble de la population** qui entretient un lien avec l'espace économique de la banque. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion. La BCBE renonce ainsi à appliquer des frais de tenue de compte en fonction de la fortune ; tous les clients ont accès aux prestations bancaires à des prix équitables.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous finançons avec le fonds de soutien de la BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à s'engager personnellement en faveur de l'intérêt général.
- Nous favorisons le dialogue sur le thème du développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.
- Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.

Pour l'environnement

Changement climatique	107
Écologie d'entreprise	131

Changement climatique

La BCBE s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ses activités sur l'environnement. À cet égard, les émissions financées, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, jouent un rôle particulièrement important.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a des effets sur le climat. Les effets les plus importants se manifestent indirectement par le biais des services financiers proposés, autrement dit des émissions financées : émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits d'une banque, émissions des bâtiments financés avec une hypothèque ou encore émissions causées par des entreprises, des États ou d'autres classes d'actifs dans lesquels la banque elle-même ou sa clientèle investit.

Le changement climatique est porteur de risques et d'opportunités pour une banque, en particulier dans les opérations de crédit ou de placement : les risques physiques dans les opérations de crédit dépendent de l'emplacement des immeubles financés par une hypothèque ou de l'activité commerciale des entreprises financées (agriculture ou approvisionnement énergétique par exemple) ; il en va de même pour les opérations de placement (localisation et activités des entreprises, des États, etc. dans lesquels la banque investit). Les risques de transition résultent principalement d'un financement ou d'un investissement dans des valeurs à forte intensité carbone, de l'évolution des dispositions réglementaires ou légales (risque de conformité) ou des obligations de réduction des émissions (risque de réputation, risque stratégique). En revanche, le développement de nouveaux produits et services bancaires ou l'investissement dans des entreprises qui profitent de la transition vers une économie faiblement carbonée offrent des opportunités.

Concepts, mesures et activités

Zéro émission nette

La Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, c'est-à-dire de ramener à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre. L'économie réelle influe directement sur l'environnement à travers sa production et sa consommation de biens et de services. Mais les établissements financiers peuvent aussi participer activement à la lutte contre le changement climatique.

La BCBE est bien consciente de ce rôle. Elle veut **contribuer à une économie respectueuse du climat**, par exemple en proposant un conseil ciblé à sa clientèle ou en créant des incitations pour accroître l'efficacité énergétique des immeubles. Elle veut aussi agir pour que les obstacles - mécanismes d'incitation et de pilotage ou bases de données servant au calcul des émissions financées, par exemple - s'élevant sur le chemin vers le zéro net puissent être surmontés. C'est pourquoi la BCBE a rejoint diverses initiatives (cf. [Affiliations et initiatives](#)) et s'est engagée à réduire les émissions nettes de ses portefeuilles de crédits et de placements à zéro d'ici à 2050.

En 2024, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), a mené un test climatique intitulé « **Test climatique PACTA 2024** » (PACTA signifiant Paris Agreement Capital Transition Assessment) sur le marché financier suisse. La BCBE a participé pour la troisième fois déjà à cette analyse volontaire, tant avec ses portefeuilles de placement qu'avec son portefeuille hypothécaire. Elle a ainsi contribué, avec les 33 autres banques ayant pris part au test, à accroître la transparence sur les progrès réalisés par le marché financier suisse en vue d'atteindre des objectifs climatiques.



La BCBE s'est fixé des objectifs climatiques en se fondant sur des données scientifiques dans le but de réduire ses émissions nettes à zéro d'ici à 2050.

Mesures dans le domaine des crédits

En 2023, la BCBE a calculé et publié pour la première fois les émissions financées par son portefeuille de crédits. Elle a défini des objectifs climatiques en se fondant sur des données scientifiques pour son portefeuille hypothécaire ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. [Objectifs et chiffres-clés](#)).

Plus d'informations à ce sujet dans le [Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires](#)

[bcb.ch/environnement](https://www.bcb.ch/fr/environnement)

Pour atteindre les objectifs climatiques qu'elle a définis pour son portefeuille hypothécaire, la BCBE intensifie ses efforts dans le domaine de la rénovation énergétique. Elle entend **augmenter le taux d'assainissement** des bâtiments en insistant particulièrement, auprès de sa clientèle mais aussi de nouvelles clientes et nouveaux clients, sur le remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile. Des simulations montrent que le moyen le plus efficace pour réduire les émissions est de passer à un système de chauffage fonctionnant à énergie renouvelable.

Pour accroître le taux d'assainissement, elle mise sur le **planificateur d'assainissement myky**. Cet outil est utilisé depuis début 2024 pour sensibiliser et informer la clientèle lors des entretiens-conseils et pour aider les propriétaires à planifier les travaux.

Pendant l'exercice sous revue, la BCBE a revu ses hypothèques à caractère durable : l'hypothèque Rénovation éco sera remplacée par les **hypothèques myky** au printemps 2025. Il sera plus simple de souscrire à une hypothèque myky et, ainsi, de profiter de ses conditions attrayantes car aucune certification ne sera nécessaire. La BCBE entend accroître le taux d'assainissement en engageant également des mesures ciblées de prospection de marché afin d'atteindre son objectif intermédiaire de zéro émission nette d'ici 2030. Ces mesures ont été présentées pour la première fois en août 2024, dans la feuille de route de zéro émission nette dans le domaine des hypothèques. Ci-après la feuille de route mise à jour :

En route vers zéro émission nette : affaires hypothécaires (plan de transition)

Décembre 2024

AMBITION

Nous jouons un **rôle majeur** dans la transition vers le zéro net et nous agissons en faveur d'un avenir digne de ce nom.

Nous ambitionnons d'atteindre zéro émission nette, raison pour laquelle nous avons intégré cet objectif dans notre **Stratégie 2025**, dans l'axe stratégique « Renforcer la responsabilité sociétale ».

MESURES (action)

Affiliations

Membre du **Partnership for Carbon Accounting Financials** (PCAF), la BCBE s'est engagée en 2020 à publier chaque année un bilan climatique pour les émissions financées.

Membre de l'**Alliance bancaire Net Zéro** (Net-Zero Banking Alliance, NZBA) depuis 2022, la BCBE s'est engagée à définir des objectifs climatiques basés sur des données scientifiques.

Rapports

Publication des émissions financées de 100 % du portefeuille hypothécaire et positionnement par rapport à la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ visée depuis l'exercice 2023.

Conseil et transfert de connaissances

Fondation de myky SA en 2023, une plateforme fournissant conseils et outils pour assainir les bâtiments de manière durable.

Intégration de la plateforme **myky** dans le **conseil hypothécaire** en 2024

Révision du **séminaire de la BCBE « Assainir durablement son bien immobilier et gagner sur de nombreux tableaux »** en 2024 et tenue de manifestations sur l'immobilier et sur les thèmes du logement durable et des avantages de l'assainissement énergétique.

Produits

Les **hypothèques myky**, au cœur de la transition vers le zéro net depuis 2025, offrent une incitation sous la forme d'un taux d'intérêt préférentiel aux propriétaires de bâtiments dont l'efficacité énergétique est notée A ou B.

L'**hypothèque Rénovation éco** offre depuis 2018 un taux d'intérêt préférentiel aux propriétaires réalisant une modernisation énergétique de leur bien.

L'**hypothèque CECB®/Minergie®** offre depuis 2018 un taux d'intérêt préférentiel aux propriétaires réalisant un assainissement énergétique certifié de leur bien ou construisant un bâtiment certifié.

Formation

Tous les coachs financiers reçoivent une formation complète sur les thèmes des constructions durables et des rénovations énergétiques depuis 2020 et sur l'utilisation de myky dans les entretiens-conseil depuis 2023.

Prospection de marché

La communication de la BCBE en 2025 se concentre avant tout sur la **campagne des hypothèques myky** dans le but d'augmenter le nombre d'assainissements énergétiques possible
Public cible : clients et non-clients.

RESPONSABILITÉS (accountability)

Objectifs climatiques

En 2023, la BCBE a fixé des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour l'ensemble de son portefeuille hypothécaire dans le but d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050.

Objectifs climatiques intermédiaires à 2030

- ▶ D'ici à 2030, l'intensité des émissions financées liées aux immeubles d'habitation doit être réduite d'au moins 45 % par rapport à 2022.
- ▶ D'ici à 2030, l'intensité des émissions financées liées aux autres immeubles doit être réduite d'au moins 35 % par rapport à 2022.

Gouvernance

- ✓ Les objectifs climatiques ont été approuvés par le Conseil d'administration.
- ✓ Le degré de réalisation des objectifs est publié chaque année dans le Rapport de développement durable et est contrôlé par la Direction générale et le Conseil d'administration.
- ✓ Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place afin que les objectifs soient atteints.



La feuille de route a été élaborée à la lumière des « Banks Sector Guidance » de la Transition Plan Taskforce (TPT) d'avril 2024. De plus amples informations sur la définition des objectifs climatiques et les bases de calcul sont disponibles dans le « Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires » de la Banque Cantonale Bernoise.

Illustration : Feuille de route de zéro émission nette (plan de transition) : affaires hypothécaires, état à décembre 2024

Mesures dans le domaine des placements

En 2023, la BCBE a pour la première fois calculé et publié les émissions financées par son portefeuille de placements, ses participations et les fonds BCBE. Au cours de l'exercice sous revue, elle a défini des **objectifs climatiques basés sur des données scientifiques pour ses placements, ses participations et les fonds BCBE** (cf. [Objectifs et chiffres-clés](#)). La banque tient ainsi sa promesse de contribuer, dans le domaine des placements également, à la réalisation de l'objectif zéro net de l'économie.

Plus d'informations à ce sujet dans le [Rapport sur les objectifs intermédiaires de zéro émission nette dans le segment des placements](#)
[bcbe.ch/environnement](https://www.bcbe.ch/environnement)

La BCBE souhaite que les objectifs climatiques déploient des **effets dans l'économie réelle**. Elle ne souhaite pas atteindre les objectifs définis pour le segment des placements en réduisant l'univers de placement ou en jouant sur les pondérations de titres au sein de ses portefeuilles. Elle mise plutôt sur l'actionnariat actif, c'est-à-dire l'exercice des droits de vote et le dialogue avec les entreprises.

Pendant l'exercice sous revue, la BCBE a élargi ses **activités d'engagement dans le domaine de la protection du climat** et a rejoint des initiatives collectives (cf. [La BCBE, un investisseur actif](#)). En s'engageant en faveur du climat, la BCBE vise à réaliser les objectifs suivants :

- Amélioration de la transparence : les entreprises mesurent et publient leurs émissions, aussi bien directes qu'indirectes, en appliquant une norme internationale reconnue telle que le « Green House Gas Protocol ».
- Réduction des émissions : les entreprises se fixent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en se fondant sur des données scientifiques dans le but de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C.
- Stratégie et plan de décarbonation : les entreprises mettent sur pied des plans ambitieux de décarbonation de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement, dans lesquels sont détaillées les mesures engagées.

Plus d'informations sur les mesures engagées afin d'atteindre zéro émission nette dans les feuilles de route de zéro émission nette pour les placements.

En route vers zéro émission nette : placements (plan de transition)

Décembre 2024

AMBITION

Nous jouons un **rôle majeur** dans la transition vers le zéro net et nous agissons en faveur d'un avenir digne de ce nom.

Nous ambitionnons d'atteindre zéro émission nette, raison pour laquelle nous avons intégré cet objectif dans notre **Stratégie 2025**, dans l'axe stratégique « Renforcer la responsabilité sociétale ».

MESURES (action)

Affiliations

Membre du **Partnership for Carbon Accounting Financials** (PCAF), la BCBE s'est engagée en 2020 à publier chaque année un bilan climatique pour les émissions financées.

Membre de l'**Alliance bancaire Net Zéro** (Net-Zero Banking Alliance, NZBA) depuis 2022, la BCBE s'est engagée à définir des objectifs climatiques basés sur des données scientifiques.

Formation

Tous les coaches financiers reçoivent une formation complète sur les thèmes des constructions durables et des rénovations énergétiques depuis 2020.

Autres objectifs

Au moins 85 % des **portefeuilles de placements en compte propre** doivent être conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable. Ce taux a été dépassé durant les dernières années.

Rapports et transparence

Plus de 50 % des **fonds BCBE** doivent être durables d'ici à 2025.

Les **Swiss Climate Scores** sont indiqués pour tous les fonds BCBE ; la publication de divers indicateurs de CO₂ permet d'améliorer la transparence des fonds.

Conseil et transfert de connaissances

Publication des **émissions financées** du portefeuille de placements depuis l'exercice 2023 et positionnement par rapport à la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ visée depuis l'exercice 2024.

Exclusions

Des **critères écologiques** sont intégrés à toutes les décisions d'investissement : les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles et présentant un risque climatique particulièrement important sont exclues.

« Best in class »

L'approche de la BCBE en matière de développement durable tient compte d'entreprises leaders en matière de développement durable dans leur secteur.

Actionnariat actif

Le **dialogue actionnarial** mené sur le thème du climat, qui occupe une place centrale dans la feuille de route depuis 2024, doit déployer des effets sur l'économie réelle. À l'international (avec ISS ESG), un dialogue est mené avec des entreprises émettant une grande quantité de CO₂ et n'ayant pas défini de stratégie de décarbonation. En Suisse (avec Ethos), un dialogue est mené avec les 150 plus grandes entreprises suisses cotées en Bourse sur le thème du changement climatique notamment.

Les **droits de vote** liés aux fonds de la BCBE sont exercés (par Swisscanto Direction de Fonds SA) en tenant compte de principes écologiques. Une présidente ou un président d'une société figurant parmi les entreprises de la « Climate Action 100+ » qui émet une quantité importante de gaz à effet de serre et qui ne définit aucune mesure afin d'atteindre le zéro net ne recevra par exemple pas de voix.

RESPONSABILITÉS (accountability)



Objectifs climatiques

En 2024, la BCBE a fixé des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour ses placements et ses participations en compte propre ainsi que pour les fonds BCBE, dans le but d'atteindre zéro émission nette à l'horizon 2050.

Objectifs climatiques intermédiaires à 2030

- ▶ D'ici à 2030, 70 % des entreprises détenues dans le portefeuille des placements financiers et des participations en compte propre de la BCBE doivent avoir arrêté des objectifs de décarbonation.
- ▶ D'ici à 2030, 80 % des entreprises figurant dans les portefeuilles de fonds BCBE doivent avoir fixé des objectifs de décarbonation.

Gouvernance

- ✓ Les objectifs climatiques ont été approuvés par le Conseil d'administration.
- ✓ Le degré de réalisation des objectifs est publié chaque année dans le Rapport de développement durable et est contrôlé par la Direction générale et le Conseil d'administration.
- ✓ Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place afin que les objectifs soient atteints.

La feuille de route a été élaborée à la lumière des « Banks Sector Guidance » de la Transition Plan Taskforce (TPT) d'avril 2024. De plus amples informations sur la définition des objectifs climatiques et les bases de calcul sont disponibles dans le « Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires » et le « Rapport sur les objectifs intermédiaires de zéro émission nette dans le segment des placements » de la Banque Cantonale Bernoise.

Illustration : Feuille de route de zéro émission nette (plan de transition) : placements, état à décembre 2024

Mesures dans l'écologie d'entreprise

Sous la rubrique Écologie d'entreprise, vous découvrirez les mesures que la BCBE a prises pour réduire ses propres émissions opérationnelles, les objectifs intermédiaires basés sur des données scientifiques qu'elle s'est fixés pour atteindre l'objectif de zéro net, et les mesures énoncées dans la feuille de route.

Autres mesures

Les aspects environnementaux sont également pris en considération dans le cadre de l'**approvisionnement** : tant les fournisseurs que les produits et prestations doivent répondre aux normes écologiques en vigueur et, dans la mesure du possible, être issus du rayon d'activité de la banque (cf. Approvisionnement).

De plus amples informations sur les produits et prestations au moyen desquels la BCBE contribue à la préservation de l'environnement figurent sous la rubrique Pour la clientèle.

Opportunités et risques liés au changement climatique

La BCBE évalue les conséquences du changement climatique **dans le cadre de sa gestion des risques** (cf. Rapport de gestion > Gestion des risques) en s'appuyant sur les initiatives nationales et internationales visant à améliorer les rapports établis sur les risques financiers liés au climat. Ceux-ci sont évalués dans les catégories de risques existantes.

Les risques se rapportant au réseau de sites de la banque ou à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre du **Business Continuity Management (BCM)** et de la gestion de crise, et des plans de poursuite de l'activité sont dûment définis. Les prestations des principaux fournisseurs sont par ailleurs prises en compte.

Le changement climatique offre également des **opportunités à la BCBE** : les choix de politique énergétique, la hausse des prix de l'énergie et la sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou liés aux énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques.

À cet égard, l'**engagement de longue date en faveur de l'environnement** et la politique d'affaires responsable de la BCBE constituent un atout. Ne consommant comparativement que peu d'énergie, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants à des mesures de protection du climat, notamment à la compensation ou à la neutralisation de ses émissions de CO₂ (cf. Compensation des émissions résiduelles). Pour ce faire, la BCBE a établi un prix interne du CO₂ afin de créer une incitation financière à réduire les émissions et de sensibiliser aux coûts engendrés par l'impact environnemental.

Risques financiers liés au climat

La BCBE place les risques financiers liés au climat dans la catégorie des autres risques (« émergents »). Bien qu'ils influencent le profil de risque de la banque, ils **ne font actuellement pas partie des risques principaux** qui affectent l'activité économique et la stratégie de l'établissement financier à moyen ou long terme.

La BCBE évalue ses risques financiers liés au climat principalement dans le cadre d'un **processus qualitatif validé par des spécialistes**. Ce processus est supervisé par des équipes

mixtes issues des unités Gestion des risques, Développement durable / Gestion de la qualité, Gestion des crédits et Investment Strategy. L'identification des facteurs de risque liés au climat a été réalisée sur la base du modèle du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Les **facteurs de risque** sont classés en « risques physiques » (subdivisés en « risques physiques aigus » et « risques physiques chroniques ») ou en « risques de transition » :

Risques physiques aigus

- Probabilité accrue et intensification des événements climatiques extrêmes (par exemple, vagues de chaleur, sécheresse, fortes précipitations, tempêtes)

Risques physiques chroniques

- Changements des modèles de précipitations et grande variabilité des conditions météorologiques (par exemple, températures moyennes en hausse, stress hydrique, élévation du niveau de la mer)

Risques de transition

- Régulation ou marché : augmentation des prix des matières premières ou des émissions (en raison du marché ou des taxes)
- Régulation ou obligations : exigences réglementaires concernant l'adaptation au changement climatique (par exemple, réduction des émissions, publication des informations)
- Technologie : substitution des produits et services existants par des options à émissions réduites
- Marché : changement des préférences de la clientèle (par exemple, demande de formules de financement durables, perte de clientes et clients en raison d'une mauvaise performance environnementale)
- Marché : incertitude des signaux du marché (par exemple, concernant le soutien de certaines technologies et mesures ; mauvais investissements dans de nouvelles technologies)
- Marché : difficulté à attirer des investisseurs (par exemple, en raison de risques climatiques potentiels)
- Réputation : perception publique (par exemple, retours des parties prenantes concernant des financements ou des placements controversés, accusations d'écoblanchiment [*greenwashing*], stigmatisation du secteur)

En s'appuyant sur une méthodologie interne, la BCBE examine et évalue chaque facteur de risque en fonction de sa matérialité concernant ses activités commerciales. Elle décrit et évalue le risque inhérent résultant de la combinaison du facteur de risque et de l'activité commerciale. **Un profil de risque est établi** pour chaque facteur de risque et chaque activité commerciale concernée avec des niveaux d'importance élevée, moyenne, faible ou nulle, pour les horizons temporels suivants : à court terme (jusqu'à 3 ans), à moyen terme (de 3 à 8 ans) et à long terme (plus de 8 ans). Un dépassement critique du nombre de risques d'importance moyenne ou un risque d'importance élevée justifie un profil de risque en dehors du seuil de tolérance. Les résultats sont présentés chaque année dans le rapport « Contrôle des risques ».

Outre cette évaluation qualitative, une première **analyse quantitative approfondie du portefeuille de crédits** de la BCBE a été réalisée en 2024. Elle a notamment porté sur les opérations de crédit, car celles-ci jouent un rôle capital dans le modèle d'affaires de la BCBE : dans

le domaine des risques physiques, des indicateurs ont été utilisés pour estimer d'éventuels dommages causés aux bâtiments en cas d'événement naturel ; dans le domaine des risques de transition, des pertes potentielles ont été calculées dans le cadre d'un scénario de transition. De plus amples détails suivent ci-après.

À l'avenir, la banque prévoit d'utiliser davantage de critères quantitatifs pour évaluer les risques financiers liés au climat. Elle acquiert en permanence de nouvelles connaissances et doit évaluer les avantages et inconvénients de différentes méthodes et approches. À n'en pas douter, de nouvelles méthodes (améliorées) et des analyses supplémentaires seront appliquées à l'avenir. Elles seront évaluées et étendues dans le cadre du processus décrit ci-dessus.

L'évaluation qualitative et partiellement quantitative effectuée ne fait ressortir **aucun risque d'une grande importance pour la BCBE**. Les risques d'importance moyenne sont décrits ci-après. Ils concernent principalement les réglementations liées à l'adaptation au changement climatique dans les opérations de crédit, les placements et la prévoyance, et en lien avec la réputation de la BCBE.

Risques physiques aigus : crédits

Horizon temporel : long terme (plus de 8 ans)

Catégorie de risques : risque de crédit

Évaluation : la survenue plus fréquente et plus grave d'événements météorologiques extrêmes tels que des vagues de chaleur, des sécheresses, des précipitations intenses ou des tempêtes pourrait entraîner des dommages aux immeubles financés, des pannes d'infrastructure et des interruptions d'activités pour les entreprises financées.

Les positions de crédit nanties d'un gage immobilier (bien immobilier) sont prises en compte pour évaluer les pertes potentielles liées aux risques physiques aigus.

L'analyse s'appuie sur les cartes des dangers naturels des cantons pour les risques d'inondation, d'avalanches, de glissements de terrain et de chutes de pierres. Elle vise à déterminer les dommages probables à un bâtiment si un événement naturel survient. Une fois les zones de danger attribuées aux immeubles concernés, le montant des dommages potentiels est estimé pour chaque immeuble. À cet égard, l'estimation prend en compte, entre autres, les fonctions de dommages et les valeurs standard fournies par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'analyse montre que, en termes de pertes attendues, les risques physiques liés aux événements de crue sont de loin les plus importants pour le portefeuille de la BCBE, suivis des risques de glissements de terrain, d'avalanches et de chutes de pierres.

Dans la plupart des cantons, l'assurance bâtiment est obligatoire et couvre entièrement les dommages élémentaires (les inondations, par exemple). On part donc actuellement du principe que les montants des dommages liés aux événements météorologiques sont couverts par les assurances bâtiment et que ces événements n'entraîneraient pas de perte financière pour la banque. Cependant, dans la mesure où les prévisions à long terme laissent supposer que les événements météorologiques extrêmes vont augmenter en fréquence et en intensité, il est probable que les franchises et les coûts d'assurance augmenteront à cause du changement climatique et de la multiplication des événements dommageables qu'il engendrera, ou que l'assurance ne couvrira plus certains types de sinistres ou le fera sous des conditions strictes.

Les risques pour la BCBE proviennent donc d'un déséquilibre entre les engagements de paiement de l'assurance bâtiment et ceux liés aux dommages subis par les personnes ayant conclu une hypothèque. Ce sont plus particulièrement ces dernières qui représentent un risque pour la BCBE si elles ont une faible capacité de remboursement et/ou des montants de prêt élevés et si elles sont susceptibles de rencontrer des difficultés de paiement en cas de sinistre dû à un évènement naturel. Afin d'identifier les hypothèques présentant des risques élevés liés aux dangers d'inondation, les dommages potentiels aux bâtiments sont représentés dans une matrice de capacités de remboursement et de montants de prêt. À noter que les clientes et clients présentant des risques élevés (faible capacité de remboursement) ne sont actuellement pas davantage exposés aux risques d'inondation.

Dans l'ensemble, le portefeuille hypothécaire de la BCBE est exposé à des risques physiques faibles, car, d'une part, l'assurance bâtiment couvre entièrement les dommages dus aux éléments naturels à l'heure actuelle et, d'autre part, les dommages qui pourraient être causés aux bâtiments concernent principalement des preneurs d'hypothèques ayant des montants de prêt relativement peu élevés et/ou de bonnes capacités de remboursement, et étant capables d'assumer une éventuelle obligation de paiement envers l'assurance bâtiment.

Mesures : la BCBE continuera à évaluer les pertes attendues en raison des risques physiques aigus et étendra l'évaluation lorsque cela sera possible et pertinent.

Depuis 2023, la BCBE calcule et publie les émissions financées de son portefeuille de crédits (cf. [Objectifs et chiffres-clés > Crédits](#)). La BCBE a défini des objectifs climatiques basés sur des données scientifiques pour le portefeuille hypothécaire avec des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030. La BCBE a en outre mis en place myky, une plateforme consacrée à la propriété du logement durable, et élaboré les hypothèques myky, qui proposent des taux d'intérêt avantageux et attrayants, pour favoriser les rénovations énergétiques. Elle contribue ainsi à réduire les émissions des immeubles financés.

De plus, en tant que membre du PCAF, elle participe à deux sous-groupes du PCAF concernant le financement.

Informations complémentaires sur les mesures dans la [feuille de route de zéro émission nette pour les affaires hypothécaires \(plan de transition\)](#).

Risques de transition : crédits

Horizon temporel : moyen à long terme (plus de trois ans)

Catégories de risques : risque de crédit, risque stratégique (y c. risque d'exploitation)

Évaluation : les réglementations en matière d'adaptation au changement climatique peuvent réduire la capacité de crédit des preneurs de crédit. Les coûts d'adaptation risquent de peser sur leur capacité de remboursement, ce qui pourrait se traduire par une augmentation du taux de défaut de crédit et une éventuelle baisse de la valeur des biens immobiliers. Le changement climatique peut également avoir un impact direct sur le bilan des preneurs de crédit et accroître le risque de défauts de crédit (en raison de pertes de revenus causées par des baisses de productivité, des changements dans les valeurs patrimoniales et les comportements de consommation, la rareté et le coût croissant des matières premières, des responsabilités et risques juridiques ou encore des risques liés à la

réglementation de produits et services existants). Le risque de litiges juridiques avec la clientèle en raison d'un manque d'information existe également.

L'évaluation des risques de transition dans le portefeuille de crédits a été réalisée en collaboration avec Risk Solution Network AG (RSN) à l'aide de la méthode quantitative RSN. Les données saisies dans le modèle sont de nature qualitative. Plusieurs aspects des risques de transition sont pris en compte (hausse des prix de l'énergie et des émissions, évolutions du marché et des technologies, réputation). Les secteurs sont classés en catégories de risque en fonction de leur exposition présumée, les secteurs à forte intensité d'émissions étant considérés comme plus vulnérables aux risques de transition. Après avoir attribué les secteurs à des segments de risque, un scénario de transition est défini pour calculer les pertes attendues à l'aide de la méthode RSN. Inspiré du test de résistance climatique 2022 de la BCE, le scénario de transition désordonnée différée du NGFS (Network for Greening the Financial System) sert de référence. Ce scénario suppose que les émissions annuelles ne diminueront pas d'ici 2030, et qu'il faudra prendre des mesures politiques drastiques pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C. Les hypothèses de résistance formulées dans ce scénario sont jugées très défavorables et drastiques. Un scénario de transition est évalué, dans lequel certains facteurs macroéconomiques sont modifiés. Les risques de transition sont ensuite estimés en appliquant ce scénario au portefeuille de crédits, et les pertes attendues sont calculées à l'aide de la méthode RSN.

Globalement, la hausse des pertes attendues dues aux risques de transition reste relativement faible (10,6 % des pertes attendues liées aux défauts de crédit).

Mesures : la BCBE continuera à évaluer les pertes attendues en raison des risques de transition et étendra l'évaluation lorsque cela sera possible et pertinent.

Depuis 2023, la BCBE calcule et publie les émissions financées de son portefeuille de crédits (cf. [Objectifs et chiffres-clés > Crédits](#)). Elle applique des critères d'exclusion pour les secteurs et pratiques commerciales controversés, ce qui lui permet de gérer les conséquences négatives sur le climat. En tant que membre du PCAF, la BCBE participe à deux sous-groupes du PCAF portant sur le thème du financement dans lesquels elle s'engage en faveur d'une plus grande transparence en matière de financement des émissions de gaz à effet de serre.

Risques de transition : placements

Horizon temporel : moyen à long terme (plus de trois ans)

Catégorie de risques : risque stratégique (y c. risque d'exploitation)

Évaluation : dans certaines circonstances, les réglementations en matière d'adaptation au changement climatique sont susceptibles d'entraîner des difficultés à mesurer et à publier la totalité des émissions financées, en raison d'un manque de données, de l'absence de méthodologies appropriées ou d'un effort disproportionné nécessaire à la collecte de ces données. Cela pourrait, le cas échéant, empêcher la BCBE d'atteindre ses objectifs de zéro émission nette.

Mesures : la BCBE a défini des objectifs intermédiaires de zéro émission nette pour ses placements et ses participations en compte propre ainsi que pour les fonds BCBE.

Elle continuera à calculer et à publier ses émissions financées à l'avenir, car elle dispose des bases nécessaires pour effectuer ces évaluations et définir des scénarios climatiques. En effet, elle publie des chiffres-clés liés aux risques climatiques dans une factsheet sur le développement durable pour tous les fonds de la BCBE ou dans le présent rapport (cf. [Objectifs et chiffres-clés > Placements](#)), par exemple. L'indicateur « Potentiel de réchauffement global » (*Implied Temperature Rise*) repose sur différentes analyses de scénarios.

L'engagement en faveur du climat mené auprès d'entreprises qui n'ont pas défini d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques vise à réduire les émissions financées à moyen et long terme. Par ailleurs, la BCBE promeut, en tant que membre du PCAF, une plus grande transparence en matière de financement des émissions de gaz à effet de serre.

Risques de transition : à l'échelle de la banque

Horizon temporel : court, moyen et long terme (zéro à plus de huit ans)

Catégorie de risques : risque stratégique (y c. risque d'exploitation)

Évaluation : la BCBE risque d'être mal perçue par le public en raison, par exemple, de retours des parties prenantes concernant des financements ou des placements controversés, d'accusations d'écoblanchiment (*greenwashing*) ou d'une stigmatisation générale du secteur qui pourraient nuire à son image ou à sa réputation.

Mesures : les messages négatifs ou critiques concernant la BCBE dans la presse ou sur les réseaux sociaux sont mesurés, et des mesures appropriées sont prises. Par ailleurs, ce risque est géré notamment par des rapports transparents et un dialogue actif avec les parties prenantes (cf. [Dialogue avec les parties prenantes](#)).

Effets des opportunités et des risques liés au changement climatique sur la planification stratégique globale et financière

Les effets du changement climatique, ainsi que les multiples efforts visant à le limiter, présentent plusieurs risques et opportunités pour les établissements financiers. Pour gérer ces risques climatiques, la BCBE, comme d'autres établissements financiers et les autorités de surveillance, doit relever un certain nombre de défis. La matérialité et l'horizon temporel des risques financiers liés au climat sont particulièrement **incertains**, de même que la politique climatique, et donc les trajectoires de transition propres à chaque secteur économique. De plus, des défis d'ordre technologique ou liés aux données compliquent l'évaluation fiable et la mesure précise des risques financiers liés au climat.

Dans un tel contexte, il est essentiel d'aborder les effets du changement climatique de manière stratégique. La BCBE s'appuie ainsi sur des **analyses de compatibilité climatique basées sur des scénarios** qui permettent d'évaluer et de quantifier de manière systématique les risques financiers liés au climat en explorant diverses options stratégiques. Ces analyses examinent les effets potentiels sur la stratégie de la BCBE et servent de base à l'élaboration de mesures tactiques, notamment dans le cadre de la planification financière.

Le développement durable constitue depuis de nombreuses années un pilier de la BCBE qui l'a inclus dans sa vision, ses valeurs et ses principes directeurs. **En intégrant des objectifs**

de développement durable dans sa stratégie d'entreprise, son modèle d'affaires et sa planification financière, la BCBE cherche à mettre en avant le développement durable et aspire à jouer un rôle de leader dans ce domaine. Le développement durable est systématiquement pris en compte dans les objectifs stratégiques et la stratégie de la BCBE est clairement orientée vers la durabilité.

La banque définit des **axes stratégiques** pour que le développement durable et, par conséquent, la responsabilité envers l'environnement, la société et l'entreprise occupent une place importante dans sa stratégie. En tant qu'actionnaire majoritaire de la BCBE, le Canton de Berne attend de la banque qu'elle vise une activité économique totalement neutre en carbone. Cette exigence est inscrite dans la stratégie actionnariale du Canton de Berne et a été renforcée par l'adhésion de la BCBE à la NZBA. La transition vers zéro émission nette constitue un élément central de ces axes stratégiques.

Au cœur de la stratégie axée sur les **objectifs climatiques** figurent des décisions essentielles liées à la politique d'affaires (offre de produits et de prestations durables, décisions d'investissement, exploration de nouveaux segments d'activité ou catégories de clientèle). L'évaluation de ces aspects en termes de durabilité et de compatibilité climatique est au cœur de l'orientation stratégique et de la politique d'affaires de la BCBE.

Le changement climatique et la contribution de la BCBE afin d'atteindre des objectifs climatiques internationaux influencent à la fois l'orientation stratégique et le développement de la banque. Le risque de subir des pertes financières en raison des risques liés au changement climatique n'est que l'un des aspects de cette problématique. L'analyse des risques ayant conclu que **les risques climatiques sont actuellement faibles pour la BCBE**, la banque n'a pas procédé à des ajustements stratégiques notables.

Les opportunités et les risques liés au **climat sont intégrés dans l'évaluation annuelle des risques**. Les réflexions sur le positionnement des affaires dans le domaine du développement durable étayent les analyses stratégiques pour l'avenir et influencent l'orientation opérationnelle de la banque.

Selon l'analyse qualitative et quantitative actuelle et l'état des connaissances en la matière, les opportunités et les risques associés au changement climatique et à la mise en œuvre de mesures pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050 ont un impact faible dans une transition ordonnée (scénario NGFS « Net Zero by 2050 ») et un impact négligeable dans une transition désordonnée vers la neutralité climatique (scénario NGFS « Disorderly Delayed Transition ») sur les opportunités et les risques financiers de la BCBE. Ces **effets globalement faibles** s'expliquent principalement par le modèle d'affaires de la BCBE, qui repose sur une politique de crédit prudente, fortement ancrée dans le marché hypothécaire régional. Néanmoins, les risques financiers identifiés dans l'analyse sont intégrés et pris en compte dans la planification financière annuelle à moyen terme évolutive, avec un horizon de planification supérieur à trois ans.

Résilience de la stratégie

Personne ne sait comment le changement climatique évoluera et si les mesures déjà engagées et celles qui le seront à l'avenir permettront de l'atténuer de manière significative. De même, il est impossible de prévoir l'ampleur exacte des risques liés au changement climatique.

Les conséquences des risques physiques et des risques de transition varieront considérablement en fonction de l'évolution des scénarios climatiques définis. Cependant, les analyses réalisées jusqu'à présent montrent que la BCBE est fondamentalement **résiliente** face au changement climatique. Même si le changement climatique et les risques qui en découlent

s'aggravaient, la BCBE serait probablement peu affectée. La BCBE semble plus vulnérable face aux risques de transition, car les risques physiques, à l'exception du risque d'inondation, sont considérés comme faibles et sont actuellement couverts par les assurances bâtiment comme des dommages élémentaires.

Néanmoins, la BCBE serait davantage affectée par les effets des risques climatiques si la transition vers la neutralité carbone se faisait de manière désordonnée plutôt que de manière ordonnée. La BCBE a donc tout intérêt à ce qu'une politique de protection du climat efficace soit mise en place tôt pour **limiter les risques de transition**, et à ce qu'elle soit renforcée progressivement, si nécessaire.

La BCBE souligne que les analyses de scénarios constituent une méthode en développement qui pose certains problèmes pour établir des projections. En effet, ces projections dépendent de plusieurs hypothèses, qui peuvent, dans une mesure variable, être influencées par la disponibilité des données et l'induction.

Biodiversité

Il est important de préserver la biodiversité pour assurer la survie des espèces végétales et animales et conserver des écosystèmes naturels garantissant la qualité de l'eau et de l'air.

L'influence potentielle de la BCBE sur la biodiversité est de nature principalement indirecte, puisqu'elle s'exerce **par ses portefeuilles de crédits et de placements**. Jusqu'à présent, les critères de biodiversité n'étaient pas explicitement et systématiquement pris en compte dans les processus de crédit et de placement. Ils sont toutefois **implicitement intégrés** dans la définition des univers de placement de la BCBE (cf. Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE) :

- Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales graves ou très graves ou qui enfreignent les conventions sur la diversité biologique sont exclues des univers de placement de la BCBE.
- Dans certains secteurs, des critères relatifs à la biodiversité sont intégrés dans la note de développement durable (« Impact sur les sols et la biodiversité tout au long de la chaîne de création de valeur », « Impact sur l'utilisation des sols et la biodiversité » et « Protection de la biodiversité »). Ces critères sont pondérés de manière plus importante dans les secteurs ayant un fort impact sur ces thèmes tels que les secteurs des boissons, de la construction, de l'alimentation, du transport maritime, des restaurants et des infrastructures de transport.

Par conséquent, les entreprises qui ont une grande influence sur la biodiversité et qui ont pris (trop) peu de mesures pour minimiser les effets négatifs auront des difficultés à obtenir une note de développement durable qui leur permette d'intégrer l'univers des placements à caractère durable de la BCBE.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a initié un **dialogue actionnarial** dans le domaine de la biodiversité afin de faire valoir son influence en tant qu'investisseur (cf. La BCBE, un investisseur actif).



Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- D'ici à 2030, nous réduisons l'intensité des émissions de CO₂ des immeubles financés par la BCBE : d'au moins 45 % par rapport à 2022 pour les immeubles d'habitation et d'au moins 35 % pour les autres immeubles.
- D'ici à 2025, nous définissons des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour d'autres portefeuilles.
- Nous alignons les mesures de réduction des émissions sur nos objectifs climatiques fondés sur la science (*science-based targets*).

De plus, au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a défini les objectifs suivants :

- D'ici à 2030, 70 % des entreprises figurant dans les portefeuilles des placements financiers et des participations en compte propre auront fixé des objectifs climatiques.
- D'ici à 2030, 80 % des entreprises figurant dans les portefeuilles des fonds BCBE auront fixé des objectifs climatiques.

Crédits

Le jour de référence pour les valeurs indiquées sous cette rubrique est le 30 septembre.

Tableau Secteurs à forte intensité carbone dans le portefeuille de crédits de la BCBE¹

	Part en pourcentage du portefeuille de crédit	
	2024	2023
Portefeuille hypothécaire		
Hypothèques	91,0%	91,8%
Immeubles d'habitation	68,3%	69,0%
Autres immeubles	22,7%	22,8%
Portefeuille des crédits d'entreprise		
Total des crédits aux entreprises de secteurs à forte intensité carbone	1,3%	1,2%
Énergie	0,4%	0,4%
Pétrole et gaz		
Charbon		
Production d'énergie	0,4%	0,4%
Transport	0,3%	0,2%
Transport aérien		
Transport maritime	0,0%	0,0%
Transport routier	0,2%	0,1%
Transport ferroviaire	0,1%	0,1%
Bâtiment et matériaux	0,5%	0,5%
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,2%	0,2%
Produits chimiques	0,0%	0,0%
Matériaux de construction, y c. ciment	0,1%	0,1%
Promotion et gestion immobilières	0,3%	0,3%
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	0,2%	0,1%
Industrie des boissons	0,0%	0,0%
Agriculture	0,0%	0,0%
Denrées alimentaires	0,1%	0,1%
Sylviculture et produits sylvicoles	0,1%	0,0%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD). Une répartition précise des secteurs à forte intensité carbone figure dans l'annexe du Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires.

La catégorisation du portefeuille de crédits par secteur à forte intensité carbone n'a quasiment pas changé par rapport à l'exercice précédent. Le portefeuille hypothécaire représente toujours la plus grande part du portefeuille de crédits (91 %) et constitue le cœur de métier de la BCBE. Les secteurs à forte intensité carbone ne représentent qu'environ 15 % des crédits d'entreprise.

Tableau Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles¹

	Unité	2024	2023	2022
Immeubles d'habitation				
Intensité en CO ₂	kg CO ₂ e/m ²	27,3	30,3	29,2
	t CO ₂ e/mio de CHF	7	7	7
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	134 818	147 722	142 477
Score PCAF ²		4,0	4,0	4,0
Autres immeubles				
Intensité en CO ₂	kg CO ₂ e/m ²	31,6	33,7	34,5
	t CO ₂ e/mio de CHF	11	14	13
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	74 790	92 937	85 349
Score PCAF ²		4,0	4,0	4,0

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² Indique le niveau de qualité des données. Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

S'agissant des **immeubles d'habitation**, les données ont pu être améliorées depuis les premières mesures en 2022. La part de chauffages à énergie fossile ayant reculé par rapport à l'exercice précédent, les émissions de CO₂ par mètre carré ont également baissé. La trajectoire de réduction visée en 2024 était de 25,4 kilogrammes CO₂e par mètre carré.

La Suisse vise la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment, notamment. Pour atteindre cet objectif, il faudra intensifier les efforts pour passer à des systèmes de chauffage à énergie renouvelable. La BCBE a élaboré des mesures visant à accroître le taux d'assainissement, ce qui a un impact positif sur les émissions de CO₂ et, partant, sur la trajectoire de réduction (cf. [myky](#) : pour un logement durable).

Pour les **autres immeubles**, l'intensité carbone par mètre carré s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la diminution de la part de chauffages à énergie fossile. La trajectoire de réduction visée en 2024 était de 31,1 kilogrammes de CO₂e par mètre carré.

Pour les autres immeubles également, le passage à des systèmes de chauffages à énergie renouvelable doit être accru afin d'atteindre la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment. Dans ce domaine aussi, la BCBE planche sur des mesures pour augmenter le taux d'assainissement.

Tableau Émissions des crédits d'entreprise¹

	Unité	2024	2023	2022
Crédits d'entreprise				
Émissions en valeur absolue (scopes 1 et 2)	t CO ₂ e	56 848	56 032	52 105
Émissions en valeur absolue (scope 3)	t CO ₂ e	367 569	322 746	376 448
Score PCAF ³		4,3	4,2	4,2

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² Les valeurs de 2022 et 2023 ont été corrigées, en raison d'une modification des positions sous-jacentes (opérations financières désormais incluses ; cautions désormais exclues).

³ Indique le niveau de qualité des données. Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

En ce qui concerne les crédits d'entreprise, les valeurs d'émission souffrent d'une grande incertitude d'estimation et peuvent être significativement influencées par certaines valeurs extrêmes. Il en résulte une volatilité élevée des valeurs.

Placements

Le jour de référence pour les valeurs indiquées sous cette rubrique est le 30 septembre.

Le tableau suivant fournit un aperçu **des chiffres-clés et des indicateurs relatifs aux risques et aux opportunités liés au changement climatique** dans les placements (tant pour les placements et participations que pour les fonds BCBE). De plus amples informations figurent ci-après. Outre les chiffres-clés qui reflètent l'état actuel, des indicateurs prospectifs sont également utilisés.

Catégorie	Chiffre-clé
Risques climatiques (état actuel)	Note climatique (<i>Carbon Risk Rating</i>)
Risques transitoires (état actuel)	Secteurs à forte intensité carbone Intensité carbone
Risques transitoires (transition vers zéro émission nette)	Exposition aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables
Risques transitoires (transition vers zéro émission nette, compatibilité climatique)	Objectifs climatiques Potentiel de réchauffement planétaire (<i>Implied Temperature Rise</i>)
Opportunités liées au changement climatique	Contribution à l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

La BCBE s'est largement **appuyée sur les Swiss Climate Scores** pour sélectionner les chiffres-clés pour les risques financiers liés au changement climatique. En Suisse, les Swiss Climate Scores sont considérés comme une référence en matière de transparence concernant la compatibilité climatique et les risques climatiques des placements. La BCBE est soutenue par ISS ESG pour la sélection des chiffres-clés. Les chiffres-clés mentionnés ci-dessous sont majoritairement basés sur les données d'ISS ESG. Lorsque les données d'émission d'ISS ESG ne sont pas disponibles, la BCBE utilise surtout les données de PCAF pour estimer les émissions.

La couverture générale (c'est-à-dire les instruments pouvant être associés) s'élève à 92,7 % pour les placements et participations, et à 98,8 % pour les fonds BCBE.

La BCBE développe sans cesse ses chiffres-clés climatiques. Elle a pour objectifs d'établir des chiffres-clés pertinents et fiables qui l'aident à atteindre ses objectifs climatiques et de gérer et de surveiller les impacts financiers potentiels des risques et opportunités climatiques sur ses affaires. Le cas échéant, elle déduit des mesures pour la gestion de portefeuille.

Tableau Secteurs à forte intensité carbone (placements et participations)¹

	Volume de placement en pourcentage		Émissions en valeur absolue (t CO ₂)		Intensité carbone (t CO ₂ /mio de CHF investi)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Total des secteurs à forte intensité carbone²	12,2%	10,2%	140 752	125 597	597	498
Énergie	2,3%	1,7%	92 898	75 581	2 114	1 827
Pétrole et gaz		0,0%		0		4 904
Charbon						
Production d'énergie	2,3%	1,7%	92 898	75 581	2 114	1 827
Transport	5,4%	5,4%	8 361	8 587	80	65
Transport aérien	0,0%	0,0%	1 037	1 338	1 513	1 424
Transport maritime	0,0%	0,0%	269	493	386	604
Transport routier	5,3%	5,3%	7 040	6 745	68	51
Transport ferroviaire	0,0%	0,0%	15	12	151	188
Bâtiment et matériaux	2,5%	1,8%	26 349	31 457	541	702
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,8%	0,5%	3 647	4 505	220	354
Produits chimiques	0,8%	0,7%	6 657	8 041	451	499
Matériaux de construction, y c. ciment	0,3%	0,2%	15 659	18 708	2 407	3 308
Promotion et gestion immobilières	0,6%	0,4%	386	202	35	20
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	2,0%	1,3%	13 145	9 972	341	299
Industrie des boissons		0,1%		420		242
Agriculture						
Denrées alimentaires	1,9%	1,3%	12 985	9 516	344	304
Sylviculture et produits sylvicoles	0,0%	0,0%	159	35	207	157

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² La couverture du portefeuille s'élève à 99,8 %.

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD). Une répartition précise des secteurs à forte intensité carbone figure dans l'annexe du Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires. Les émissions englobent les scopes 1 à 3.

Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global (hors doublons, aux prix du marché) de 2,5 milliards de francs au 30 septembre 2023 et de 2,5 milliards de francs au 30 septembre 2024 et couvre les placements et les participations en compte propre.

Tableau Secteurs à forte intensité carbone (fonds BCBE)¹

	Volume de placement en pourcentage		Émissions en valeur absolue (t CO ₂)		Intensité carbone (t CO ₂ /mio de CHF investi)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Total des secteurs à forte intensité carbone²	16,3%	16,2%	473 309	557 640	766	961
Énergie	3,0%	3,9%	198 397	271 825	1 760	1 971
Pétrole et gaz	0,1%	0,1%	19 012	9 642	3 670	3 277
Charbon	0,0%	0,0%	6 384	4 615	4 266	3 308
Production d'énergie	2,8%	3,7%	173 002	257 568	1 631	1 928
Transport	1,1%	1,6%	10 001	17 405	231	307
Transport aérien	0,0%	0,0%	450	580	1 250	848
Transport maritime	0,2%	0,2%	2 865	6 854	452	978
Transport routier	0,2%	0,4%	2 103	3 395	227	219
Transport ferroviaire	0,7%	0,9%	4 582	6 576	168	196
Bâtiment et matériaux	6,5%	5,6%	171 769	188 874	699	949
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	1,7%	1,3%	32 595	35 100	512	745
Produits chimiques	2,0%	1,7%	37 847	61 818	507	1 022
Matériaux de construction, y c. ciment	1,2%	0,8%	98 951	89 621	2 190	3 115
Promotion et gestion immobilières	1,6%	1,8%	2 376	2 334	38	37
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	5,7%	5,2%	93 141	79 537	431	427
Industrie des boissons	0,2%	0,4%	2 126	3 058	284	246
Agriculture	0,0%	0,0%	770	104	3 282	1 499
Denrées alimentaires	4,8%	4,2%	77 252	63 273	427	425
Sylviculture et produits sylvicoles	0,7%	0,7%	12 993	13 102	473	522

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² La couverture du portefeuille s'élève à 97,8 %.

Les explications à propos de la catégorisation par secteur à forte intensité carbone figurent plus haut.

Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global (hors doublons, aux prix du marché) de 3,6 milliards de francs au 30 septembre 2023 et de 3,8 milliards de francs au 30 septembre 2024 et couvre tous les fonds BCBE.

Tableau Note climatique (Carbon Risk Rating)¹

	Unité	2024
Placements et participations		
Note climatique (Carbon Risk Rating) totale		49,6
Note climatique non disponible	%	8%
Mauvaise gestion climatique (note entre 0 et 24,9)	%	0%
Gestion climatique moyenne à bonne (note entre 25 et 49,9)	%	78%
Très bonne gestion climatique (note supérieure à 50)	%	14%
Fonds BCBE		
Note climatique (Carbon Risk Rating) totale		54,9
Note climatique non disponible	%	11%
Mauvaise gestion climatique (note entre 0 et 24,9)	%	1%
Gestion climatique moyenne à bonne (note entre 25 et 49,9)	%	32%
Très bonne gestion climatique (note supérieure à 50)	%	56%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

La note climatique (*Carbon Risk Rating*) indique dans quelle mesure les émetteurs prennent en compte le thème du climat dans leurs activités, réduisent au minimum les risques en la matière et se positionnent s'agissant dans le processus de transition vers une économie respectueuse de l'environnement. La note va de 0 à 100, une note entre 0 et 24,9 indiquant une faible performance en gestion climatique, une note entre 25 et 49,9, une performance moyenne à bonne, et une note supérieure ou égale à 50, une très bonne performance. La note climatique moyenne s'élève à 49,6 % pour les placements et participations, et à 54,9 % pour les fonds BCBE.

L'univers de placement est défini en tenant compte de la note climatique. Les émetteurs affichant une note médiocre (<25) sont en principe exclus de l'univers de placement de la BCBE, sauf s'ils passent avec succès une analyse de durabilité approfondie.

Tableau Intensité carbone¹

	Unité	2024
Placements et participations²		
Empreinte carbone (scopes 1 et 2)		9,0
Empreinte carbone (scope 3)		103,5
Intensité carbone (scopes 1 et 2)		18,0
Intensité carbone (scope 3)		362,8
Fonds BCBE³		
Empreinte carbone (scopes 1 et 2)		34,5
Empreinte carbone (scope 3)		332,1
Intensité carbone (scopes 1 et 2)		67,2
Intensité carbone (scope 3)		750

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² La couverture du portefeuille s'élève à 99,8 % pour l'empreinte carbone et à 99,1 % pour l'intensité carbone.

³ La couverture du portefeuille s'élève à 98,7 % pour l'empreinte carbone et à 95,0 % pour l'intensité carbone.

L'empreinte carbone est la somme des émissions de gaz à effet de serre des entreprises figurant dans les placements et les participations ou dans les fonds de la BCBE en fonction de leur poids dans le portefeuille.

La proportion des émissions est le résultat du rapport entre les émissions financées du portefeuille et la part totale du chiffre d'affaires attribuée au portefeuille. La prise en compte du chiffre d'affaires permet de corriger l'indicateur de la taille de l'entreprise.

Tableau Exposition aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables¹

	Unité	2024
Placements et participations²		
Part du portefeuille investie dans des entreprises actives dans le secteur du charbon	%	0,8%
Part du portefeuille investie dans des entreprises actives dans le secteur d'autres combustibles fossiles	%	2,4%
Part du chiffre d'affaires du portefeuille investie dans le secteur des énergies renouvelables	%	0,1%
Fonds BCBE³		
Part du portefeuille investie dans des entreprises actives dans le secteur du charbon	%	0,8%
Part du portefeuille investie dans des entreprises actives dans le secteur d'autres combustibles fossiles	%	8,1%
Part du chiffre d'affaires du portefeuille investie dans le secteur des énergies renouvelables	%	0,6%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² La couverture du portefeuille s'élève à 99,1 %.

³ La couverture du portefeuille s'élève à 96,1 %.

Les milieux scientifiques s'accordent sur la nécessité de sortir du **charbon** et, de manière générale, des **combustibles fossiles** ainsi que d'investir dans les énergies renouvelables pour faciliter la transition vers le zéro net. Les activités concernées englobent l'ensemble de la chaîne de création de valeur et vont de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage et du raffinage à la distribution, au transport, au stockage et au commerce. Lorsqu'une entreprise est classée comme exposée, la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille doit être déclarée.

L'**énergie renouvelable** est une forme d'énergie issue de sources ou de processus naturels qui se régénèrent en permanence. Les types d'énergie les plus connus sont l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique et la biomasse. Lorsqu'une entreprise génère des revenus liés aux énergies renouvelables (par exemple, des produits, des services, des projets d'infrastructure favorisant le développement, la distribu-

tion ou la production d'énergies renouvelables), une méthode d'agrégation basée sur une moyenne pondérée par la valeur de marché, calculée à partir des revenus des entreprises du portefeuille, est appliquée.

Tableau Objectifs climatiques^{1,2}

	Unité	2024
Placements et participations		
Aucun objectif climatique	%	39%
Objectif climatique pas ambitieux	%	7%
Objectif climatique disponible (total, déterminé et approuvé par SBTi)	%	54%
Objectif climatique ambitieux	%	5%
Déterminé par SBTi	%	12%
Approuvé par SBTi	%	38%
Fonds BCBE		
Aucun objectif climatique	%	14%
Objectif climatique pas ambitieux	%	19%
Objectif climatique disponible (total, déterminé et approuvé par SBTi)	%	67%
Objectif climatique ambitieux	%	11%
Déterminé par SBTi	%	14%
Approuvé par SBTi	%	42%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² L'évaluation de l'adéquation des objectifs de décarbonation d'une entreprise figurant dans le portefeuille est effectuée sur la base des données d'ISS ESG, qui distinguent les caractéristiques suivantes : aucun objectif climatique, objectif climatique pas ambitieux, objectif climatique ambitieux, objectif climatique conforme à la Science Based Target Initiative (SBTi) (déterminé ou approuvé par SBTi). La BCBE estime que les exigences sont satisfaites (objectif climatique disponible) lorsqu'une entreprise a défini un objectif climatique ambitieux ou un objectif climatique conforme à SBTi.

Le tableau ci-dessus comprend des actions et des obligations d'entreprises cotées en Bourse.

Un nombre croissant d'entreprises s'engage à atteindre zéro émission nette et formule des objectifs intermédiaires pour y parvenir. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a fixé les objectifs suivants : d'ici à 2030, 70 % des entreprises figurant dans le portefeuille des placements en compte propre et des participations en compte propre, ainsi que 80 % des entreprises figurant dans les portefeuilles des fonds de la BCBE doivent avoir arrêté des objectifs climatiques.

Tableau Potentiel de réchauffement global (Implied Temperature Rise)¹

	Unité	2024
Placements et participations²		
Hausse implicite de la température pondérée par les émissions financées	°C	1,7
Part d'entreprises dont la hausse implicite de la température est supérieure à 2	%	0,6%
Fonds BCBE³		
Hausse implicite de la température pondérée par les émissions financées	°C	1,9
Part d'entreprises dont la hausse implicite de la température est supérieure à 2	%	6,6%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

² La couverture du portefeuille s'élève à 98,2 %.

³ La couverture du portefeuille s'élève à 84,9 %.

Il s'agit de l'ampleur du réchauffement planétaire qui se produirait si l'économie mondiale se fixait les mêmes ambitions que les entreprises du portefeuille. Les scénarios climatiques utilisés sont des estimations de l'évolution future du climat. Ils sont élaborés au moyen de modèles climatiques et d'hypothèses sur les futures émissions de gaz à effet de serre. Ils incluent des actions et des obligations d'entreprises.

Tableau ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques¹

	Unité	2024
Placements et participations		
Contribution nettement positive	%	3%
Contribution positive limitée	%	11%
Aucun impact (manifeste)	%	1%
Contribution négative limitée	%	85%
Contribution nettement négative	%	0%
Données manquantes	%	1%
Fonds BCBE		
Contribution nettement positive	%	8%
Contribution positive limitée	%	63%
Aucun impact (manifeste)	%	2%
Contribution négative limitée	%	22%
Contribution nettement négative	%	0%
Données manquantes	%	4%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2024 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2024/fr/externe-pruefung>

Il détaille dans quelle mesure les entreprises investies contribuent à l'objectif de développement durable (ODD) 13 des Nations Unies (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Cette contribution peut se manifester, d'une part, par des pratiques commerciales et, d'autre part, par l'utilisation des produits et prestations qu'elles proposent.

Écologie d'entreprise

Réduire et compenser son impact environnemental en privilégiant des alternatives respectueuses de l'environnement, telle est l'approche de la BCBE. Grâce à son engagement de longue date en faveur de l'environnement, la BCBE a réduit les émissions générées par son activité bancaire de plus de moitié au cours des vingt dernières années.

Pertinence du thème

Outre les répercussions qu'une banque a sur l'environnement au travers de ses services financiers (crédits et placements en l'occurrence), l'activité bancaire joue également un rôle, quoique nettement moins pertinent. Ces répercussions se manifestent tant directement (par exemple émissions liées à la consommation d'énergie sur les sites de la banque ou déplacements professionnels du personnel) qu'indirectement dans des processus en amont et en aval (par exemple émissions générées lors de la fabrication des produits et services achetés ou par les déchets et les eaux usées).

Les fluctuations dans la disponibilité de l'électricité, de la chaleur et des matériaux ainsi que leur prix influencent la stabilité de l'activité bancaire ainsi que la structure des coûts. En outre, la gestion environnementale peut avoir un impact sur la réputation d'une banque.

Concepts, mesures et activités

La **gestion environnementale** de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004. En 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Depuis, elle encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets et dans le trafic professionnel.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a défini, outre des objectifs intermédiaires de zéro émission nette dans les domaines des crédits et des placements (cf. [Zéro émission nette](#)), un **objectif intermédiaire de zéro émission nette fondé sur des données scientifiques** pour ses propres émissions opérationnelles **à l'horizon 2030** (cf. [Objectifs et chiffres-clés](#)). Elle entend atteindre ce dernier en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout et au gaz sur les sites de la BCBE et en passant des véhicules à essence et diesel à des véhicules électriques. Des informations complémentaires à ce sujet figurent dans la feuille de route de zéro émission nette pour l'écologie d'entreprise.



14001

gestion environnementale
certifiée ISO depuis 2004

En route vers zéro émission nette : écologie d'entreprise (plan de transition)

Décembre 2024



AMBITION

Nous jouons un **rôle majeur** dans la transition vers le zéro net et nous agissons en faveur d'un avenir digne de ce nom.

Nous ambitionnons d'atteindre zéro émission nette, raison pour laquelle nous avons intégré cet objectif dans notre **Stratégie 2025**, dans l'axe stratégique « Renforcer la responsabilité sociétale ».

MESURES (action)

Affiliations

Membre de l'**Alliance bancaire Net Zéro** (Net-Zero Banking Alliance NZBA) depuis 2022, la BCBE s'est engagée à définir des objectifs climatiques basés sur des données scientifiques.

Autre objectifs

D'ici à 2025, **l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre** causées par l'exploitation de la banque **doivent être réduites** de 10 % par rapport à 2019.

Systèmes de chauffage

Parallèlement à la modernisation en cours de tous les sites et à l'amélioration de leur efficacité énergétique, le **remplacement des systèmes de chauffage au mazout et au gaz** est un élément central de la transition vers le zéro net. En 2024, le chauffage à mazout utilisé à Lyss a été remplacé par un système de chauffage à distance. D'autres sites (Bienne, Liebefeld, Spiez, Langenthal, Thoune) seront concernés d'ici à 2030.

Véhicules

Le remplacement des véhicules à essence et diesel par des véhicules électriques d'ici à 2030 permettra de diminuer les émissions. La taille de la flotte a été réduite et une préférence a été accordée au parc automobile partagé plutôt qu'aux véhicules privés.

Électricité

Des mesures d'économie d'énergie sont régulièrement engagées dans l'exploitation de la banque afin de réduire les émissions. De plus, le courant consommé provient **entièrement de sources d'énergies renouvelables** depuis 2013.

RESPONSABILITÉS (accountability)

Objectif climatique

En 2024, la BCBE a fixé un objectif climatique fondé sur des données scientifiques pour ce qui est de l'écologie d'entreprise, dans le but d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2025.

Objectifs climatiques intermédiaires à 2030

D'ici à 2030, les émissions absolues de scope 1 et de scope 2 doivent être réduites d'au moins 42 % par rapport à 2022.

Gouvernance

- ✓ Les objectifs climatiques ont été approuvés par la Direction générale.
- ✓ Le degré de réalisation des objectifs est publié chaque année dans le Rapport de développement durable et est contrôlé par la Direction générale et le Conseil d'administration.
- ✓ Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place afin que les objectifs soient atteints.



La feuille de route a été élaborée à la lumière des «Banks Sector Guidance » de la Transition Plan Taskforce (TPT) d'avril 2024.

Illustration : Feuille de route de zéro émission nette (plan de transition) : écologie d'entreprise, état à décembre 2024

Les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique seront mises en œuvre dans le respect de la convention d'objectifs volontaire signée avec l'**Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)**, qui en assurera la supervision (cf. [Affiliations et initiatives](#)).

En 2022, la BCBE a par ailleurs rejoint l'**Initiative économies d'énergie de la Confédération** et a mis en œuvre des mesures d'économie de façon proactive. La BCBE a sensibilisé son personnel à l'utilisation de l'énergie et a également réduit l'éclairage des vitrines et des enseignes lumineuses, adapté les heures d'exploitation des systèmes de ventilation et d'éclairage, et abaissé la température ambiante sur ses sites. Ces mesures ont été poursuivies au cours de l'exercice sous revue et adaptées ponctuellement.

Méthodologie du bilan écologique

Chaque année, la BCBE publie l'évolution des indicateurs environnementaux dans son **bilan écologique**. Celui-ci est établi conformément aux normes usuelles de la branche, les standards de l'Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers (Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten e. V. [VfU]) et le Greenhouse Gas Protocol. Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Cela fait plus de 20 ans que la BCBE établit chaque année un bilan écologique.

Le bilan écologique couvre **la BCBE dans son ensemble ainsi que sa filiale aity SA** (100 % du personnel). Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et déchets) sont recueillies dans le système de référence de la BCBE selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des huit sites les plus grands.

Le bilan écologique de la BCBE prend aussi en compte la **consommation des partenaires externes** suivants :

- la consommation d'électricité des centres de calcul exploités en externe (sites de Balsberg et Lupfig) ;
- la consommation de papier des imprimeries externes (par exemple pour des documents destinés à la clientèle, des brochures ou des mailings) ;
- les déchets et la consommation d'électricité et de chaleur de l'exploitant du restaurant du personnel.

Modifications par rapport à l'exercice précédent

La méthodologie du bilan écologique n'a fait l'objet d'aucune modification entre l'exercice précédent et l'exercice sous revue.

Pour le calcul des émissions de l'exercice 2024, la version la plus récente des standards VfU a été utilisée (version 2024, avec des **facteurs d'émission des gaz à effet de serre à jour** conformément à ecoinvent 3.10). Cette version inclut également la consommation

d'électricité en télétravail, qui représente près de 5 tonnes de CO₂. Il convient de noter que l'actualisation des facteurs d'émission (utilisation de la version 2024 à la place de la version 2018 des standards VfU) a fait ressortir une augmentation des émissions de 45 tonnes de CO₂. Les facteurs d'émission concernés sont principalement le gaz naturel, le mazout, l'essence et le diesel ainsi que le chauffage à distance fonctionnant au gaz naturel ou au bois. En revanche, le facteur d'émission du papier recyclé a été fortement réduit

Audit externe du bilan écologique

Le bilan écologique a été contrôlé par Swiss Climate AG, Berne, **conformément à la norme d'audit AA1000** (cf. [Audit externe > Attestation de vérification](#)).

Électricité

La consommation d'électricité de la BCBE a été réduite de 22 % entre 2015 et 2019, puis de 8 % supplémentaires entre 2019 et 2024. Cette baisse a été possible malgré l'intégration de **la consommation d'électricité des deux centres de calcul** (environ 1,6 gigawattheure en 2024) dans le bilan écologique depuis 2022.

Les améliorations apportées en 2023 aux installations dans les deux bâtiments principaux de la banque ont permis à elles seules de réaliser **une économie d'énergie de près de 1 gigawattheure par an**.

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant d'énergie renouvelable.

Les économies réalisées au fil des ans sont dues à la mise hors service de plusieurs serveurs et **systèmes informatiques** liée à l'externalisation du centre de calcul, à l'optimisation et au remplacement partiel des systèmes de ventilation et de réfrigération ainsi qu'à l'installation d'éclairages LED.

Par ailleurs, la BCBE a mis en place un **concept d'impression** qui prévoit d'utiliser uniquement quatre modèles d'imprimantes différents qui consomment nettement moins d'électricité que les anciens appareils. En outre, le nombre d'imprimantes a été fortement réduit. Les anciens appareils ont été mis à la disposition d'une fondation d'utilité publique qui les a révisés.

Depuis 2013, la BCBE n'achète que de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable et essentiellement de l'énergie hydraulique. Elle installe des **panneaux solaires** sur ses bâtiments, lorsque cela est possible et judicieux, et utilise l'électricité ainsi produite. C'est notamment le cas à Tavannes et à Gstaad. Ce sera au tour d'autres sites ces prochaines années.

En 2020, sept **bornes de recharge pour véhicules électriques** pour lesquelles la BCBE a signé un contrat avec la société MOVE Mobility SA ont été installées au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld. Les bornes sont utilisées par la banque pour recharger les véhicules de l'entreprise, mais elles sont également à la disposition de ses visiteurs et de son personnel.



Chaleur

Entre 2015 et 2019, la consommation de chaleur a pu être réduite de 27 %. Cette tendance s'est poursuivie entre 2019 et 2024 sur les sites de la BCBE (sauf au centre d'exploitation de Liebefeld), où la consommation a encore diminué de 16 %. En revanche, la consommation du centre d'exploitation a pratiquement quintuplé pendant la même période. En conséquence, la consommation de chaleur totale a augmenté de 7 % en 2024 par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique par le **concept énergétique du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld, qui se trouve dans une phase transitoire** : jusqu'à l'automne 2021, le bâtiment était chauffé et refroidi grâce à la chaleur dégagée par le centre de calcul ; le chauffage à mazout était utilisé uniquement pour combler un éventuel manque. Le centre de calcul ayant été déplacé, cette source de chaleur n'est plus disponible. La BCBE s'efforce de trouver une solution utilisant des énergies renouvelables. En outre, elle poursuit le développement d'un réseau de chauffage à distance en collaboration avec des fournisseurs d'énergie et la commune.

Au cours des dernières années, la BCBE a adapté tous ses sites aux besoins de la clientèle et appliqué des concepts d'aménagement modernes. Cela a transformé l'aspect et la fonctionnalité des sites : aujourd'hui, l'accent est mis davantage sur la relation client et le conseil. Ces transformations ont permis d'**améliorer l'efficacité énergétique des locaux**, de revoir l'éclairage et les installations de technique du bâtiment et de diminuer les surfaces affectées à la banque, ce qui a eu pour effet de réduire les besoins de chauffage des sites.



75 %

de l'énergie consommée provient de sources renouvelables

Trafic professionnel

En 2024, le trafic professionnel a diminué de 32 % par rapport à 2019, après avoir baissé de 9 % entre 2015 et 2019.

Depuis 2014, la BCBE utilise exclusivement des **véhicules de la classe d'efficacité énergétique A** et utilise une voiture électrique pour assurer les transports entre les sites principaux de Berne (place Fédérale et Berne-Liebefeld). Elle remplace progressivement ses véhicules diesel par des voitures électriques. La flotte devrait être entièrement électrique d'ici à 2030.

La flotte de véhicules sera entièrement électrique.

Au cours des dernières années, la flotte a été réduite à une vingtaine de véhicules (recours au covoiturage au lieu de véhicules personnels) et, dans les services de courrier, le rythme de livraison et le plan des itinéraires sont continuellement améliorés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais).

Papier

La consommation de papier de la BCBE a diminué de 33 % en 2024, par rapport à 2019, après avoir baissé de 26 % entre 2015 et 2019.

La réduction continue de la consommation de papier est le fruit d'améliorations apportées à la mise en page et à l'impression des relevés de compte ainsi qu'à la gestion électronique des comptes et dépôts au moyen de l'e-banking (**e-compte**). De plus, d'importantes économies de papier ont été réalisées pour les brochures destinées à la clientèle, les mailings et le papier d'impression. S'agissant des opérations au guichet, les justificatifs ne sont imprimés qu'à la demande expresse des clientes et clients.

La BCBE utilise un papier recyclé particulièrement respectueux de l'environnement.

Jusqu'en 2020, la BCBE utilisait du papier en fibres vierges provenant de forêts gérées de manière durable. Le **papier recyclé** ayant une empreinte sur l'environnement bien plus faible que le papier en fibres vierges, la BCBE a commencé petit à petit, en 2020, à utiliser du papier recyclé. Elle a choisi de privilégier le papier « Refutura », qui dispose du label de qualité « Ange bleu » et remplit ainsi les exigences environnementales les plus strictes.

Déchets et recyclage

La BCBE a réduit de 28 % le volume de ses déchets entre 2015 et 2019, puis de 31 % supplémentaires entre 2019 et 2024, bien que les déchets de la société aity SA soient aussi pris en compte dans le bilan écologique de la BCBE depuis 2022.

La BCBE produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères. Durant l'exercice sous revue, 66 % des **déchets ont été recyclés**. Le tri systématique se poursuit ; des points de recyclage sont disponibles à cet effet sur les plus grands sites. Depuis 2020, la BCBE utilise des verres ou des gobelets en papier en lieu et place de gobelets en plastique. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.

Les **anciens appareils informatiques** ne sont pas jetés mais recyclés : la BCBE les donne à la **Fondation pour l'intégration professionnelle** (GEWA). Depuis 2019, elle lui a livré quelque 390 imprimantes, 270 écrans et 2730 ordinateurs portables et de bureau. GEWA prépare les appareils afin qu'ils puissent être revendus. Ce faisant, elle prolonge leur durée de vie et réduit le gaspillage des ressources. De plus, elle contribue à fournir un travail utile à des personnes qui, après une période difficile, cherchent à réintégrer le marché du travail.

>3300

anciens appareils informatiques ont été recyclés.

Lorsqu'elle a modernisé ses sites, la BCBE a veillé à **réutiliser différents éléments de construction et matériaux** : les luminaires, les matériaux de plafond et autres qui ne pouvaient pas être réutilisés dans les zones clientèle sont à présent employés dans les zones réservées au personnel. La BCBE employait depuis les années 1990 des systèmes modulaires USM Haller et des meubles de qualité en bois et en métal. Le mobilier USM Haller qui n'était plus utilisé a été transformé en meubles de rangement et les bureaux réglables en hauteur, âgés de vingt ans, ont été remis en état.

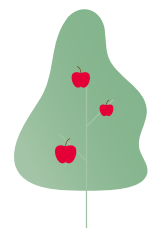
Les équipements devenus superflus (meubles ou éléments de construction, par exemple) ne sont pas éliminés mais, dans la mesure du possible, donnés à des organisations à but non lucratif qui les recyclent et les revendent.

Le développement durable se manifeste aussi dans les moyens de paiement. Les cartes Debit Mastercard que la BCBE émet depuis 2023 sont produites avec un matériau écologique : elles ne sont pas en plastique (PVC) mais en PLA, un **bioplastique biodégradable** à base de maïs.

Eau

Entre 2015 et 2019, la BCBE a pu réduire sa **consommation d'eau** de 11 %. Celle-ci est ensuite restée stable entre 2019 et 2024. Le recours à une méthode plus pointue de relevé des données au sein du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld explique le fait que la diminution de la consommation d'eau n'a pas pu être poursuivie.

La totalité des sites de la BCBE est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées. Hormis les effluents des bâtiments de la BCBE et ceux des systèmes de refroidissement, la banque ne rejette pas d'eaux usées.



Pertes de liquide de refroidissement

Les pertes de liquide de refroidissement des installations de climatisation sont **soumises à des variations annuelles** qui sont difficilement influençables. Même s'il est entretenu régulièrement, un appareil peut présenter un défaut susceptible de provoquer une perte de liquide de refroidissement. En 2024, près de 29 kilogrammes de liquide de refroidissement se sont échappés (contre 5 kilogrammes en 2019).

Émissions

Entre 2015 et 2019, la BCBE a diminué ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) de 25 %. Elle les a réduites jusqu'en 2021, avant de les voir remonter. Au total, elles ont crû de 47 tonnes entre 2019 et 2024, ce qui correspond à une progression de 4 %.

Cette hausse est due principalement aux facteurs suivants :

- le système de chauffage au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld se trouve dans une **phase de transition** (cf. Concept énergétique du centre d'exploitation), ce qui a entraîné une hausse annuelle des émissions de CO₂ d'environ 220 tonnes ;
- les déchets, le trafic professionnel et l'utilisation de papier d'aity SA sont pris en compte dans le bilan écologique de la BCBE (depuis 2022), ce qui a augmenté les émissions de CO₂ de quelque 40 tonnes ;
- la consommation d'électricité des deux centres de calcul exploités en externe est intégrée au bilan écologique de la BCBE (depuis 2022), ce qui a accru les émissions de CO₂ de près de 10 tonnes ;
- l'utilisation de la dernière version des standards VfU (2024) pour le bilan écologique a causé une hausse des émissions de CO₂ de 50 tonnes (cf. Méthodologie du bilan écologique).

Sans prendre en compte ces quatre effets inévitables, les émissions de gaz à effet de serre ont décré de 270 tonnes entre 2019 et 2024, soit de 26 %.

Ces effets, qui ont entraîné une hausse des émissions de CO₂, s'opposent à l'**engagement de longue date de la BCBE en faveur de l'environnement**. La banque entend continuer à appliquer des mesures de réduction des émissions afin d'éviter une croissance plus marquée. Elle est néanmoins parvenue à faire baisser les émissions de CO₂ causées par sa consommation d'électricité et de papier et par son trafic professionnel de près de 180 tonnes entre 2019 et 2024.

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Elle accroît constamment l'**efficacité énergétique** de ses bâtiments, par exemple en améliorant l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, en remplaçant des fenêtres, en optimisant les éclairages, les serveurs, les systèmes de technique des bâtiments et de ventilation ou en installant des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Initiatives complémentaires : l'utilisation de véhicules à faibles émissions et le passage progressif à des véhicules électriques, la modernisation des distributeurs automatiques de billets et le remplacement des anciens ascenseurs, chauffages et tableaux de distribution électrique.



22 %

d'émissions de CO₂
en moins par rapport à 2015

Pour les prestataires de services financiers, lesdites **émissions financées**, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, doivent également être prises en compte. Plus d'informations à ce sujet sous la rubrique Change-ment climatique.

Compensation des émissions résiduelles

Depuis 2011, la BCBE compense, voire neutralise, toutes les émissions de gaz à effet de serre résiduelles opérationnelles **dans son propre espace économique**. À cet effet, la BCBE soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂ ou à les éliminer de manière permanente de l'atmosphère. Elle contribue ainsi à la protection du climat et au maintien de l'emploi dans la région.

En 2023, la BCBE a conclu une coopération avec la start-up bernoise Neustark dans le but de promouvoir des **technologies nouvelles permettant le stockage du CO₂** dans du béton recyclé. Cela devrait permettre d'éliminer 1000 tonnes de CO₂ de l'atmosphère dans l'espace économique de la BCBE d'ici dix ans.

Neustark est la première entreprise au monde à commercialiser un procédé permettant l'élimination du carbone par **minéralisation dans le béton de démolition**. Elle a mis en place pour cela un réseau de sites de stockage. Les 100 tonnes de CO₂ d'émissions liées à ses activités que la BCBE fera éliminer chaque année à partir de 2024 sont les émissions résiduelles estimées qui sont inévitables pour la BCBE et ne pourront pas être abaissées à l'avenir.



16 502

tonnes de CO₂
compensées depuis 2011 dans
son propre espace économique

Neustark a permis de neutraliser 100 tonnes de CO₂ émises en 2024. Les certificats pour l'**extraction du dioxyde de carbone** (EDC, ou *carbon dioxide removal* en anglais) seront établis à l'automne 2025. Les autres émissions de l'année 2024 ont été compensées par des installations de biogaz. D'énormes quantités de fumiers et de déjections animales sont produites dans les exploitations agricoles et libèrent du méthane lors de la fermentation. Grâce à un projet soutenu par la BCBE, de petites **installations de biogaz** qui exploitent et contrôlent les processus de fermentation sont fournies à des agriculteurs innovants. Ces installations permettent alors de collecter le méthane produit et de l'utiliser sous forme de biogaz, qui peut être converti en électricité ou en chaleur.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- D'ici à 2025, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 10 % par rapport à 2019.
- Nous atteignons cet objectif en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.

De plus, au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a défini l'objectif suivant en se fondant sur des données scientifiques :

- D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre absolues des scopes 1 et 2 doivent être réduites d'au moins 42 % par rapport à 2022.

Émissions

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	Évolution ⁷								
				2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024	2015 à 2019	2011 à 2015
Émissions à effet de serre												
305-5	7	Total Scopes (ApME) ¹	t	1 111	1 105	1 153	1 002	1 005	1 064	+4%	-25%	-12%
305-1	7a	- directes (Scope 1) ²	t	570	601	616	475	428	435			
305-2	7b	- indirectes (Scope 2) ³	t	36	44	46	60	51	53			
305-3	7c	- « autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t	505	460	490	467	526	576			
		Total Scope 1 et Scope 2	t	606	645	663	535	479	488			
	7	Total source (ApME) ¹	t	1 111	1 105	1 153	1 002	1 005	1 064			
		- Électricité	t	44	43	48	44	67	68			
		- Chaleur	t	716	667	598	585	527	548			
		- Trafic professionnel	t	157	139	155	151	188	224			
		- Papier	t	88	129	157	158	185	183			
		- Eau	t	3	6	4	4	5	5			
		- Déchets	t	22	36	38	20	22	27			
		- Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction	t	81	85	153	39	11	8			
305-4		GES par collaborateur ⁵	kg	860	902	985	988	987	1 050	-18%	-19%	-2%
305-4		GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	27	28	29	26	28	32	-15%	-36%	-21%

¹ Émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018 pour les exercices 2019 à 2023 ; version 2024 pour l'exercice 2024).

² Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence/diesel des voitures de service de la BCBE ou dues à des pertes de liquide de refroidissement.

³ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie (market-based) : à la BCBE, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées en amont ou en aval : à la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité. Ne sont pas prises en compte les émissions causées par les trajets des membres du personnel pendulaires de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est personnel et que les collaboratrices et collaborateurs en assument l'ensemble des frais. Cela explique également le fait que les trajets des pendulaires ne sont que facultatifs dans le mode de calcul de l'ApME.

⁵ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1, 2 et 3) divisées par le nombre d'équivalents plein temps (jusqu'en 2021 : BCBE ; dès 2022 : BCBE et aity SA).

⁶ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1, 2 et 3) divisées par la somme du bilan de la banque.

⁷ Correspond aux périodes antérieures à la Charte de développement durable et au résultat à mi-parcours de la Charte de développement durable 2025.

Consommation

GRI	ApME	Indicateurs	Unité								Évolution ¹		
				2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024	2015 à 2019	2011 à 2015	
Consommation d'énergie													
		Consommation d'énergie au sein de la BCBE	kWh	8 348 400	8 752 984	9 395 246	8 821 008	8 417 749	8 739 259				
		- Consommation des véhicules de service	kWh	100 433	97 300	129 424	137 433	199 646	189 440				
1		- Consommation des bâtiments	kWh	8 247 967	8 655 683	9 265 821	8 683 575	8 218 103	8 549 819	-4%	-24%	-20%	
1a		- Électricité	kWh	5 514 599	5 963 016	6 727 762	5 985 225	5 820 474	6 000 189	-8%	-22%	-27%	
1b/c		- Chaleur	kWh	2 733 368	2 692 667	2 538 059	2 698 350	2 397 629	2 549 631	+7%	-27%	+3%	
1c		- Énergies renouvelables	kWh	782 611	647 465	694 715	895 704	761 727	846 428				
1b		- Combustibles fossiles	kWh	1 950 757	2 045 202	1 843 344	1 802 646	1 635 902	1 703 203	+15%	-31%	+6%	
1b		- Gaz naturel	kWh	850 747	854 976	890 197	1 041 290	948 180	1 011 852				
1b		- Pétrole	kWh	1 100 011	1 190 226	953 147	761 356	687 722	691 351				
302-1		Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	30 054	31 511	33 823	31 756	30 304	31 461				
		- dont renouvelable	GJ	22 670	23 798	26 721	24 771	23 696	24 648				
		- dont non renouvelable	GJ	7 384	7 713	7 102	6 984	6 608	6 814				
		- Quote-part d'énergie renouvelable	%	75%	76%	79%	78%	78%	78%				
302-3		Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	29,8	32,6	36,0	31,3	29,8	31,1				
		Degré-jours de chauffe (DJC) Berne	jours	3 028	3 003	2 969	3 536	3 116	3 296				
		DJC Ø 10 années précédentes	jours	3 228	3 295	3 350	3 300	3 361	3 367				
		DJC différence de la Ø sur 10 ans	%	-6%	-9%	-11%	+7%	-7%	-2%				
		Chaleur ajustée DJC	kWh	2 913 781	2 954 276	2 864 066	2 518 257	2 585 961	2 604 909	+12%	-28%	-6%	
Trafic professionnel													
2		Trafic professionnel total	km	700 399	715 044	675 030	610 080	770 425	1 035 345	-32%	-9%	-10%	
2a		- Train	km	224 214	287 130	175 508	124 718	217 152	392 696				
2b/c		- Voiture	km	457 463	405 639	484 456	482 242	553 273	636 649				
2d/e		- Avion	km	18 722	22 275	15 066	3 120	0	6 000				
Consommation de papier													
301-1	3	Consommation totale de papier	kg	120 226	122 546	153 056	160 370	181 575	178 228	-33%	-26%	-22%	
301-2	3a	- Quote-part de papier recyclé	%	92%	95%	92%	92%	56%	0%				

	3d	- Quote-part de papier FSC	%	8%	5%	8%	8%	44%	100%			
Consommation d'eau												
303-5	4	Consommation totale d'eau	m ³	8 188	8 387	6 519	6 255	7 073	8 188	0%	-11%	-19%
	4c	- Eau potable	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			
Déchets												
306-3	5	Déchets au total	kg	117 386	168 469	142 559	101 917	134 478	169 301	-31%	-28%	-29%
306-4	5a	- Recyclage	kg	77 845	113 875	78 553	69 113	96 010	122 901			
		- Taux de recyclage des déchets	%	66%	68%	55%	68%	71%	73%			
306-5	5b	- Déchets destinés à l'incinération	kg	38 762	50 164	61 474	30 947	37 320	44 623			
306-5	5c	- Déchets destinés à la décharge	kg	0	0	0	0	0	0			
306-5	5d	- Déchets spéciaux	kg	780	4 430	2 531	1 857	1 148	1 778			
Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction												
	6a	Pertes de liquides de refroidissement	kg	29	26	57	24	8	5	+429%	-65%	n.a.
	6b	Pertes d'agents d'extinction	kg	0	0	0	0	0	0	0%	0%	n.a.

¹ Correspond aux périodes antérieures à la Charte de développement durable et au résultat à mi-parcours de la Charte de développement durable 2025.

Des explications sur les chiffres-clés et les variations figurent aux rubriques qui précèdent.

aity SA

Les consommations et les émissions d'aity SA sont incluses dans le bilan écologique de la BCBE et dans les chiffres susmentionnés. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi, par analogie, à aity SA.

Annexes

Index GRI	146
Index CO	153
Index TCFD	155
Audit externe	158

Index GRI

Déclaration d'utilisation : la Banque Cantonale Bernoise SA a préparé le présent rapport en conformité avec les normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

GRI 1 utilisée : GRI 1 : Principes généraux 2021

**Norme
GRI /
autre**

Norme GRI / autre source	Élément d'information	Localisation ¹	Commentaires explicatifs et omissions
GRI 2 : Informations générales 2021			
L'organisation et ses pratiques de reporting			
2-1	Détails sur l'organisation	Impressum RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Stratégie de propriétaire RG Approche entrepreneuriale	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Rapports de la BCBE Méthodologie du bilan écologique	
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Rapports de la BCBE Impressum	
2-4	Reformulations d'informations		Aucune.
2-5	Assurance externe	Rapports de la BCBE Audit externe Audit externe du bilan écologique	
Activités et travailleurs			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Activités externalisées Approvisionnement	Aucun changement significatif pour le rapport de développement durable durant l'année 2024.
2-7	Employés	Personnel et conditions d'engagement Tableau Effectif	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCBE, utilisé dans l'ensemble de la banque.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Personnel et conditions d'engagement	
Gouvernance			
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Gestion du développement durable RG Conseil d'administration RG Membres du Conseil d'administration	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Conseil d'administration	Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts ; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gestion du développement durable Dialogue avec les parties prenantes RG Gestion des risques	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gestion du développement durable	

2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gestion du développement durable	
2-15	Conflits d'intérêts	RG Gouvernance d'entreprise Code de conduite Conflits d'intérêts	
2-16	Communication des préoccupations majeures	Préoccupations majeures	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conseil d'administration	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	L'auto-évaluation porte sur l'ensemble des domaines de compétence du Conseil d'administration, le développement durable y compris. Le processus est piloté par le secrétaire du Conseil d'administration.
2-19	Politiques de rémunération	RG Système de rémunération	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG Compétence et détermination des rémunérations Actionnaires	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Tableau Structure salariale	

Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Avant-propos Perspectives Charte de développement durable	
2-23	Engagements politiques	Conseil d'administration Charte de développement durable Code de conduite Droits de l'homme Objectifs de développement durable Affiliations et initiatives Contrôle	Le site Internet et le Rapport de développement durable fournissent des informations sur les engagements politiques.
2-24	Intégration des engagements politiques	Compétences Approvisionnement Formation initiale et continue	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Préoccupations majeures	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Préoccupations majeures	
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Préoccupations majeures	
2-28	Adhésions à des associations	Affiliations et initiatives	

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes RG Droits sociaux des actionnaires	
2-30	Négociations collectives	Personnel et conditions d'engagement	

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Thèmes pertinents	
3-2	Liste des thèmes pertinents	Thèmes pertinents	

Pratiques commerciales

3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
-----	-------------------------------	---	--

GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016

205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de conduite	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises		Aucun cas ne s'est présenté.
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust		Aucune plainte déposée contre la BCBE.
Protection des données			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Protection des données	
Pratiques de conseil et de vente			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016			
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Pratiques de conseil et de vente	
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage		Aucun cas significatif de non-conformité a été identifié par la BCBE durant l'exercice 2024.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing		Aucun cas significatif de non-conformité a été identifié par la BCBE durant l'exercice 2024.
Indicateur individuel			
	Satisfaction clientèle	Satisfaction de la clientèle et qualité des services	
Placements			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2024	
I. I. ²	Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale	Tableau Placements	
Crédits			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2024	

I. I. ²	Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale	Tableau Crédits	
Conditions de travail et culture d'entreprise			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 401 : Emploi 2016			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Tableau Effectif	
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Personnel et conditions d'engagement	
401-3	Congé parental	Tableau Maternité / paternité	Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». Partant, dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite aux taux de retour et de continuation des collaboratrices. Les ayants droit au congé maternité ou paternité sont tous les collaborateurs actifs dans un rapport de travail régulier depuis plus de trois mois.
GRI 402 : Relations employés / direction 2016			
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Personnel et conditions d'engagement	Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018			
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-3	Services de santé au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Gestion de la santé en entreprise Personnel	Le groupe de travail Sécurité au travail s'occupe de ce thème dans son ensemble, avec l'aide de spécialistes externes. La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs sur ces thèmes également, face aux instances dirigeantes de la banque.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	Les collaborateurs de secteurs à risque (tels que la technique des bâtiments, la logistique, l'infrastructure) effectuent des modules de formation personnelle ou participent à des formations spécialisées proposées par des associations professionnelles. De plus, tous les collaborateurs reçoivent régulièrement des informations via BCBE Share.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Tous
403-9	Accidents du travail	Tableau Santé et sécurité au travail	
403-10	Maladies professionnelles	Tableau Santé et sécurité au travail	
GRI 201 : Performance économique 2016			

201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Caisse de pension saine RG Institutions de prévoyance RG Situation économique institutions de prévoyance
-------	---	--

Formation initiale et continue

3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
-----	-------------------------------	---

GRI 404 : Formation et éducation 2016

404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Tableau Formation initiale et continue	Les chiffres-clés sont exprimés en jours, un jour équivalant à 8,4 heures. Les exigences en matière de formation étant indépendantes du sexe, le nombre de jours de formation devrait être du même ordre de grandeur pour les collaborateurs et pour les collaboratrices.
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation initiale et continue Tableau Formation initiale et continue	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Développement du personnel	

Économie régionale

3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
-----	-------------------------------	---

GRI 201 : Performance économique 2016

201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Engagement économique Tableau Création de valeur	Les frais d'exploitations et les investissements dans les collectivités ne font pas l'objet d'un compte rendu séparé.
201-4	Aide financière publique	RG Approche entrepreneuriale	Aucune. La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 1 ^{er} janvier 2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012.

GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016

203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Vision à long terme RG Domaines d'activité diversifiés
-------	---	---

GRI 204 : Pratiques d'achats 2016

204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Approvisionnement
-------	--	-------------------

Changement climatique

3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
-----	-------------------------------	---

GRI 201 : Performance économique 2016

201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Changement climatique	Les dépenses en faveur de la protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités organisationnelles ; elles ne font pas l'objet d'une quantification distincte. La BCBE met en œuvre la redistribution de la taxe sur le CO ₂ en faveur de mesures de protection du climat et dans le but de compenser ses émissions de CO ₂ et d'atteindre zéro émission nette.
-------	---	-----------------------	---

Autres indicateurs GRI non contraignants qui sont rendus publics.**Politique et réglementation****GRI 415 : Politiques publiques 2016**

415-1 Contributions politiques

Aucune. La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien. La BCBE adopte une attitude neutre sur les plans politique et confessionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.

Diversité et égalité des chances

GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Tableau Diversité	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Politique salariale raisonnable Égalité des salaires certifiée	L'écart salarial inexplicable d'un point de vue statistique est inférieur à 2,5 % (certificat Fair-ON-Pay Advanced).

GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016

406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises		Aucune.
-------	---	--	---------

Accès aux prestations financières

I. I. ²	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG Réseau de distribution	
I. I. ²	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	Accès aux prestations financières	

Écologie d'entreprise

GRI 301 : Matières 2016

301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Papier Tableau Consommation des ressources	Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier.
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources	

GRI 302 : Énergie 2016

302-1		Tableau Consommation des ressources Électricité Chaleur Méthodologie du bilan écologique	La consommation énergétique englobe la consommation d'électricité et de chaleur des partenaires externes. La rubrique « Consommation de chaleur en recourant aux énergies renouvelables » comprend aussi bien la chaleur à distance achetée qui provient de sources d'énergie renouvelables que la chaleur produite dans les propres locaux de la BCBE à partir de sources d'énergie renouvelables.
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources	La consommation énergétique par collaborateur prend en compte la consommation énergétique figurant sous 302-1.
302-4	Matières recyclées utilisées	Écologie d'entreprise Tableau Consommation des ressources	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.

GRI 303 : Eau et effluents 2018

303-5	Consommation d'eau	Eau Tableau Consommation des ressources	
-------	--------------------	--	--

GRI 305 : Émissions 2016

305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Émissions	
-------	---	-------------------	--

305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Émissions
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Émissions
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Émissions
305-5	Réduction des émissions de GES	Émissions Tableau Émissions
GRI 306 : Déchets 2020		
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

¹ RG = Rapport de gestion

² I. I. = Indicateur individuel

Index CO

Index relatif au rapport sur les questions non financières conformément à l'art. 964a ss CO et à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr).

Sujet	Référence à la BCBE (maison mère)	Référence à aity SA	Commentaires explicatifs	Conformité avec les normes GRI
Modèle d'affaires	Explications sur les activités de la banque dans le RG	cf. commentaire explicatif	aity SA est un éditeur de logiciels et un prestataire de services actif avant tout dans le secteur financier. La société s'attache en particulier à fournir des prestations à une clientèle domiciliée en Suisse depuis la Suisse et, dans la mesure du possible, selon une approche software as a service (SaaS, logiciel en tant que service). aity SA procure à la BCBE, sa propriétaire et cliente principale, tous les services informatiques qui sont nécessaires à son exploitation (postes de travail, infrastructure informatique, système bancaire de base, logiciels, etc.).	GRI 2-1, 2-6
Questions environnementales	Changement climatique Biodiversité Écologie d'entreprise Contrôle	aity SA (rubrique Écologie d'entreprise)		GRI 201-2, 301, 302, 303, 305, 306
Questions sociales	Pratiques commerciales Pratiques de conseil et de vente Dialogue avec les parties prenantes Contrôle	aity SA (rubrique Dialogue avec les parties prenantes)		GRI 2-16, 2-23, 2-24, 2-25, 2-26, 2-27, 201-3, 203
Questions de personnel	Conditions de travail et culture d'entreprise Diversité et égalité des chances Contrôle	aity SA (rubrique Conditions de travail et culture d'entreprise) aity SA (rubrique Diversité et égalité des chances)		GRI 2-19, 2-20, 2-21, 2-30, 401, 403, 404, 405
Respect des droits de l'homme	Pratiques commerciales Droits de l'homme Diversité et égalité des chances Contrôle	aity SA (rubrique Pratiques commerciales > Droits de l'homme) aity SA (rubrique Diversité et égalité des chances)		GRI 1 : Principes généraux 2021
Lutte contre la corruption	Pratiques commerciales Lutte contre la corruption Contrôle	aity SA (rubrique Pratiques commerciales > Lutte contre la corruption)		GRI 2-15, 205
Devoir de diligence en matière de minerais provenant de zones de conflit	Autre or	ne s'applique pas ; aity SA ne réalise pas d'opérations sur métaux précieux	La BCBE réalise des opérations sur métaux précieux (or, argent, platine, palladium) pour son propre compte et pour le compte de sa clientèle. Elle n'importe pas elle-même les métaux précieux ; elle s'approvisionne auprès d'autres banques en Suisse. De plus, la BCBE ne traite ni minerais ni métaux précieux. Dès lors, l'art. 964 jal. 1 CO	GRI 1 : Principes généraux 2021, GRI 3-1

	Contrôle	ne s'applique pas à la BCBE, indépendamment d'un éventuel dépassement du seuil et de l'origine de ces métaux précieux. La banque veille toutefois à ce que ses fournisseurs d'or respectent leur devoir de diligence.
Devoir de diligence en matière de travail des enfants	Devoir de diligence en matière de travail des enfants	aity SA (rubrique Économie régionale > Devoir de diligence en matière de travail des enfants)
	Contrôle	GRI 1 : Principes généraux 2021, GRI 3-1

La BCBE renonce à présenter un rapport sur sa filiale Seniorensresidenz Talgut Ittigen AG, car pareil rapport n'apporterait aucun élément nouveau. Au 31 décembre 2024, cette entreprise ne faisait pas partie du périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes d'évaluation et d'inscription au bilan > Périmètre de consolidation](#)). La participation de la BCBE dans Seniorensresidenz Talgut Ittigen AG n'a aucun lien direct avec l'activité économique de la banque ; il s'agit d'une participation financière.

Index TCFD

L'index relatif au rapport sur les questions climatiques se base sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Dans son Rapport de développement durable, la Banque Cantonale Bernoise SA publie à différents endroits des contenus recommandés par la TCFD. Le tableau suivant indique dans quelles rubriques ces informations sont disponibles. Le tableau est divisé par élément clé des recommandations de la TCFD : gouvernance, stratégie, gestion des risques indicateurs et objectifs.

Élément d'information	Localisation ¹	Commentaires explicatifs
GOVERNANCE		
Indications sur la gouvernance de l'organisation quant aux risques et opportunités liés au changement climatique		
a. Supervision du Conseil d'administration sur les opportunités et les risques liés au changement climatique	Actionnaire majoritaire (Canton de Berne)	
	Conseil d'administration	
	Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration	
	Direction générale	Le Rapport de développement durable est approuvé par la Direction générale à l'intention du Conseil d'administration.
	Gestion des risques	Le rapport « Contrôle des risques » est soumis au Conseil d'administration ainsi qu'au comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.
	Flux d'information	
	Stratégie 2025	Le Conseil d'administration a défini l'axe stratégique « Renforcer la responsabilité sociétale », qui pose le cadre de l'ensemble des mesures engagées par la BCBE en vue d'atteindre zéro émission nette.
	Préoccupations majeures	Aucune préoccupation majeure liée à des sujets relevant du climat n'a été enregistrée durant l'exercice sous revue.
	RG Conseil d'administration	
	RG Comité d'audit et des risques	
b. Rôle de la Direction générale dans l'évaluation et la gestion des opportunités et des risques liés au changement climatique	Actionnaire majoritaire (Canton de Berne)	
	Direction générale	
	Groupe de travail Développement durable	
	Service spécialisé Développement durable	Du point de vue organisationnel, le service spécialisé Développement durable est rattaché au Secrétariat CEO / CA, lequel rend compte directement au CEO.
	Gestion des risques	Le rapport « Contrôle des risques » est soumis à la Direction générale.
	Flux d'information	
	Définition des thèmes pertinents	L'analyse d'impact est validée par la Direction générale.
	Préoccupations majeures	Aucune préoccupation majeure liée à des sujets relevant du climat n'a été enregistrée durant l'exercice sous revue.
	RG Direction générale	
	RG Gestion des risques	

STRATÉGIE

Indications sur les effets réels et potentiels des opportunités et des risques liés au changement climatique sur les affaires, la stratégie, la planification financière de l'organisation, si pertinentes

a. Opportunités et risques à court, à moyen et à long terme liés au changement climatique et identifiés par l'organisation	Vision à long terme	
	Perspectives	
	Définition des thèmes pertinents	
	Les thèmes pertinents	
	Pratiques commerciales > Pertinence du thème	
	Politique et réglementation	
	Pratiques de conseil et de vente > Pertinence du thème	
	Placements > Pertinence du thème	
	Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE	
	Effet des instruments de placement	
b. Conséquences des opportunités et des risques liés au changement climatique sur les affaires, la stratégie et le plan financier de l'organisation	Le développement durable : partie intégrante de la politique d'affaires	Zéro émission nette
	Développement durable : les points forts	Zéro émission nette
	Responsables de processus et responsables-spécialistes	
	Fournisseurs et partenaires	
	Charte de développement durable	Degré de réalisation des objectifs
	Objectifs de développement durable	
	Perspectives	
	Affiliations et initiatives	Alliance bancaire net zéro (NZBA)
	Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE	
	La BCBE, un investisseur actif	
	Placements > Objectifs et chiffres-clés	
	Promotion des financements à caractère durable	
	Crédits > Objectifs et chiffres-clés	Élaboration de produits et de services qui encouragent la transition vers une économie durable
	Approvisionnement	Code de conduite des fournisseurs
	Changement climatique	
	Index GRI	GRI 201-2 Performance économique : implications financières et autres opportunités et risques dus au changement climatique
c. Résilience de la stratégie face aux différents scénarios climatiques (p. ex. augmentation de la température mondiale de 2°C au plus)	Opportunités et risques liés au changement climatique	

GESTION DES RISQUES

Indications sur l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique

a. Processus permettant à l'organisation d'identifier et d'évaluer les risques liés au changement climatique	Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration
	Gestion des risques
	Perspectives
	La BCBE, un investisseur actif
	Changement climatique

	RG Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	Lignes de défense
	RG Gestion des risques	
	RG Risques financiers liés au changement climatique	
b. Processus de gestion des risques liés au changement climatique de l'organisation	La BCBE, un investisseur actif Changement climatique	
c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatique dans la gestion des risques générale de l'organisation	Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration Gestion des risques Flux d'information Vision à long terme Placements > Concepts, mesures et activités Crédits > Concepts, mesures et activités Changement climatique RG Gestion des risques RG Risques financiers liés au changement climatique RG Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	Lignes de défense

CHIFFRES-CLÉS ET OBJECTIFS

Indications sur les mesures et les objectifs utilisés pour l'évaluation et la gestion des opportunités et des risques liés au changement climatique pertinents, si pertinentes

a. Mesures utilisées par l'organisation pour l'évaluation des opportunités et des risques conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques	Perspectives Affiliations et initiatives La BCBE, un investisseur actif Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés Méthodologie du bilan écologique Écologie d'entreprise > Objectifs et chiffres-clés RG Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale RG Rémunération variable Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires Rapport sur les objectifs intermédiaires de zéro émission nette dans le segment des placements	Notation de développement durable d'ISS ESG, PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) Standards ApME, Greenhous Gas Protocol La rémunération variable est notamment en conformité avec les objectifs fixés dans le domaine du développement durable.
b. Scope 1, scope 2 et év. scope 3 des émissions GES et risques liés	Risques financiers liés au changement climatique Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés Méthodologie du bilan écologique Écologie d'entreprise > Objectifs et chiffres-clés	Émissions des crédits d'entreprises, secteurs à forte intensité carbone (placements et participations ainsi que fonds BCBE) Chiffres d'émissions ApME
c. Objectifs que l'organisation utilise pour la gestion des opportunités et des risques liés au changement climatique et résultats correspondants	Contrôle Degré de réalisation des objectifs Placements > Objectifs et chiffres-clés Crédits > Objectifs et chiffres-clés	

¹ RG = Rapport de gestion

Audit externe

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2024 au Conseil d'administration de la Banque Cantonale Bernoise SA

Berne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) de la Banque Cantonale Bernoise SA (« BCBE ») pour la période sous revue se terminant le 31 décembre 2024.

Les indicateurs de durabilité sélectionnés pour 2024 sont mentionnés dans l'étendue de la mission d'assurance limitée :

- Indicateurs 2024 pour l'activité de placement :
 - Produits et services présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux « Tableau de l'activité de placement » à la page 62
- Indicateurs 2024 pour l'activité de crédit :
 - Produits et services présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux « Tableau de l'activité de crédit » à la page 68
- Indicateurs 2024 sur le changement climatique :
 - Secteurs à forte intensité carbone dans le portefeuille de crédits de la BCBE à la page 122
 - Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles à la page 123
 - Émissions des crédits d'entreprise à la page 124
 - Secteurs à forte intensité carbone (placements et participations) à la page 125
 - Secteurs à forte intensité carbone (fonds BCBE) à la page 126
 - Note climatique (Carbon Risk Rating) (placements et participations, fonds BCBE) à la page 127
 - Intensité carbone (placements et participations, fonds BCBE) à la page 128
 - Exposition aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables (placements et participations, fonds BCBE) à la page 128
 - Objectifs climatiques (placements et participations, fonds BCBE) à la page 129
 - Potentiel de réchauffement global (Implied Temperature Rise) (placements et participations, fonds BCBE) à la page 130
 - ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (placements et participations, fonds BCBE) à la page 130

Les indicateurs de durabilité 2024 dans le rapport de développement durable 2024 de la BCBE (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) ont été élaborés par la direction sur la base de la norme de reporting sur la durabilité

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la gare 10, case postale, 3001 Berne
Téléphone : +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

de la Global Reporting Initiative, des normes GRI (version de 2021), de la Greenhouse Gas Protocol Initiative du World Resources Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), ainsi que des exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) Part A - Financing Emissions 2nd Edition 2022 » pour le calcul des émissions financées. Ils sont par ailleurs expliqués dans le « Rapport sur les émissions financées et les objectifs intermédiaires de zéro émission nette » publié par la BCBE sur son site web le 7 septembre 2023 (ci-après résumés sous le terme de « critères appropriés »).

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des données dans la sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2024 de la BCBE sont soumises à des limites intrinsèques, qui résultent de la manière dont les données sont collectées, calculées et estimées. La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte en outre une incertitude intrinsèque, car les connaissances scientifiques permettant de déterminer les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre et les valeurs requises en combinaison, comme les émissions des différents gaz, sont incomplètes. Notre rapport d'audit doit donc être lu conjointement avec les normes GRI, la Greenhouse Gas Protocol Initiative du WRI et du WBCSD, ainsi que des exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) Part A - Funded Emissions 2nd Edition 2022 » et du « Rapport sur les émissions financées et les objectifs intermédiaires de zéro émission nette ».

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de préparer les informations (y compris les indicateurs de durabilité et les déclarations sur les gaz à effet de serre) conformément aux critères appropriés du rapport de développement durable 2024 de la BCBE. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système de contrôle interne dans la mesure où il est pertinent pour la collecte et l'enregistrement adéquats des informations (y compris les indicateurs de durabilité et les déclarations sur les gaz à effet de serre) dans le rapport de développement durable 2024. Le Conseil d'administration est par ailleurs chargé de choisir et d'appliquer les principes de déclaration, de faire des estimations qui sont plausibles dans les circonstances et exemptes de fausses déclarations importantes à la suite de manquements ou d'erreurs, et de tenir des registres adéquats.

Indépendance et gestion de la qualité

En conformité avec les règles de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (y compris les normes internationales sur l'indépendance), qui sont publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants (code de l'IESBA), nous sommes indépendants de la BCBE. Ces règles définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle en termes d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelle, de confidentialité et de comportement professionnel.

PricewaterhouseCoopers SA applique la Norme internationale de gestion de la qualité 1, qui lui impose de concevoir, de mettre en œuvre et d'exploiter un système de gestion de la qualité, y compris des politiques ou des procédures visant à se conformer aux normes éthiques, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste à réaliser une mission d'assurance et à émettre, sur la base de cet audit, une conclusion sur les indicateurs de durabilité retenus du rapport de développement durable 2024 de la BCBE (notamment les déclarations sur les gaz à effet de serre). Nous avons effectué notre contrôle conformément à l'International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques » et à l'International Standard on Assurance Engagements 3410, « Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements » (ISAE 3410), publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Ces normes requièrent que nous planifions et mettions en œuvre nos procédures d'audit en vue d'obtenir une assurance limitée que les indicateurs de durabilité retenus énoncés aux pages 62, 68 et 122 à 130 du rapport de développement durable 2024 de la BCBE (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à l'information spécialisée.

En tenant compte de considérations sur les risques et la matérialité, nous avons réalisé des procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement professionnel de l'auditeur indépendant. Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles réalisées dans une mission d'assurance raisonnable. Le niveau d'assurance obtenu est par conséquent moins élevé.

Résumé des travaux réalisés

Nous avons réalisé pour l'essentiel les travaux suivants :

- *Appréciation de l'application des directives*
Examen succinct de l'application des directives sur le reporting interne en matière de durabilité au vu des critères appropriés.
- *Enquête auprès de la direction*
Enquête auprès des employés responsables de la collecte et du traitement des données liées à l'activité de placement, à l'activité de crédit et au climat.
- *Évaluation des indicateurs de durabilité retenus pour 2024*
Réalisation de tests par échantillonnage des éléments probants pour les indicateurs de durabilité retenus pour 2024 énoncés aux pages 62, 68 et 122 à 130 pour en vérifier l'exhaustivité, l'exactitude, l'adéquation et la cohérence par rapport aux critères appropriés.
- *Examen succinct de la documentation et analyse des documents de base pertinents*
Examen succinct de la documentation pertinente, par échantillonnage, y compris la politique de durabilité de la BCBE, de la gestion des structures de reporting et de la documentation relative aux indicateurs de durabilité retenus pour 2024.

Nous n'avons pas effectué de travaux sur des données ou des informations (y compris des déclarations prospectives) qui ne sont pas répertoriées dans les indicateurs de durabilité retenus pour 2024 définis ci-dessus.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Au cours de notre audit, nous n'avons pas trouvé de faits nous obligeant à conclure que les indicateurs de durabilité retenus pour 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) énoncés aux pages 62, 68 et 122 à 130 du rapport de développement durable 2024 de la BCBE n'ont pas été établis d'après les critères appropriés.

Utilisateurs prévus et finalité du rapport

Ce rapport s'adresse uniquement au Conseil d'administration de la BCBE et a été préparé exclusivement afin que celui-ci puisse rendre compte des indicateurs de durabilité retenus énoncés aux pages 62, 68 et 122 à 130 du rapport de développement durable 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre), à l'exclusion de toute autre fin. En remettant notre conclusion, nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité (légale ou autre) découlant de l'utilisation de notre rapport, y compris l'utilisation de cette conclusion dans d'autres buts ou vis-à-vis d'autres personnes à qui notre rapport pourrait être soumis ou entre les mains desquelles il risquerait de tomber ; personne ne peut se prévaloir de notre conclusion.

Nous n'autorisons la diffusion de notre rapport que dans son intégralité et conjointement aux critères appropriés, afin de permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il a assumé ses responsabilités en matière de gouvernance en mandatant un rapport indépendant sur les indicateurs de durabilité retenus énoncés aux pages 62, 68 et 122 à 130 du rapport de développement durable 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre), sans que cela n'engage notre responsabilité envers une quelconque autre partie. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de la BCBE pour notre travail ou pour ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA



Valentin Studer



Heinz Furrer

Berne, le 4 mars 2025

La maintenance et l'intégrité du site Internet de la Banque Cantonale Bernoise SA relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Le travail effectué par l'auditeur indépendant ne tient pas compte de la maintenance ni de l'intégrité du site Internet de la BCBE et, par conséquent, l'auditeur indépendant décline toute responsabilité quant aux modifications ayant pu être apportées aux informations présentées ou aux critères appropriés depuis leur présentation sur le site web.

Liens vers les indicateurs de durabilité sélectionnés

[Tableau Placements](#)

[Tableau Crédits](#)

[Tableau Secteurs à forte intensité carbone figurant dans le portefeuille de crédits de la BCBE](#)

[Tableau Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles](#)

[Tableau Émissions des crédits d'entreprise](#)

[Tableau Secteurs à forte intensité carbone \(placements et participations\)](#)

[Tableau Secteurs à forte intensité carbone \(fonds BCBE\)](#)

[Tableau Note climatique \(Carbon Risk Rating\)](#)

[Tableau Intensité carbone](#)

[Tableau Exposition aux combustibles fossiles et aux énergies renouvelables](#)

[Tableau Objectifs climatiques](#)

[Tableau Potentiel de réchauffement global \(Implied Temperature Rise\)](#)

[Tableau ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques](#)



AA1000
Licensed Report
000-191/V3-U73HU

Attestation de vérification : Empreinte CO₂ Banque cantonale bernoise 2024 (Résumé)

OBJET DE LA VERIFICATION

Swiss Climate a été chargé par la Banque cantonale bernoise SA d'examiner les données relatives à l'empreinte CO₂ 2024 de l'entreprise. La vérification a été réalisée en accord avec la norme «AA1000AS v3 Type 2 moderate-level assurance».

Swiss Climate a examiné les éléments suivants :

- Normes utilisées pour le calcul de l'empreinte CO₂
- Précision et compréhensibilité
- Méthodologie utilisée pour l'empreinte CO₂, y compris la définition des limites du système sur le plan de l'organisation et des opérations, la qualité des données, les facteurs de conversion, les facteurs d'émission, les méthodes de calcul, l'accent étant placé sur la compréhensibilité et la plausibilité des indications fournies
- Définition des responsabilités, des processus et des systèmes pour la saisie et la consolidation des données de l'empreinte.

EMPREINTE CO₂

Swiss Climate a vérifié les émissions de gaz à effet de serre suivantes pour l'année 2024 :

	t CO ₂ e
Scope 1	570
- Chauffage (gaz naturel, mazout)	460
- Déplacements d'affaires	29
- Produits de refroidissement	80
Scope 2 (market-based)	36
- Chauffage à distance	36
- Electricité	0
Scope 3	505
- Electricité (production d'énergie)	44
- Chauffage (production d'énergie)	220
- Déplacements d'affaires	128
- Papier	88
- Eau	3
- Déchets	22
Total	1'111

CONCLUSION

L'analyse des processus et procédures n'a pas mis à jour d'élément indiquant que les documents relatifs à la collecte de données et au calcul de l'empreinte CO₂ mis à notre disposition ou que nous avons demandé à consulter ne refléteraient pas correctement la performance de l'entreprise en matière de gestion du CO₂, que ces documents contiendraient des erreurs substantielles, qu'ils ne seraient pas conformes aux normes internationales telles que le protocole des gaz à effet de serre et VU ou qu'ils ne répondraient pas aux critères de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et de précision.

SIGNATURES DE SWISS CLIMATE

Responsable de l'audit :

Othmar Hug, directeur

Berne, le 7 février 2025

Révision interne :

Luka Blumer, Senior Consultant

